

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

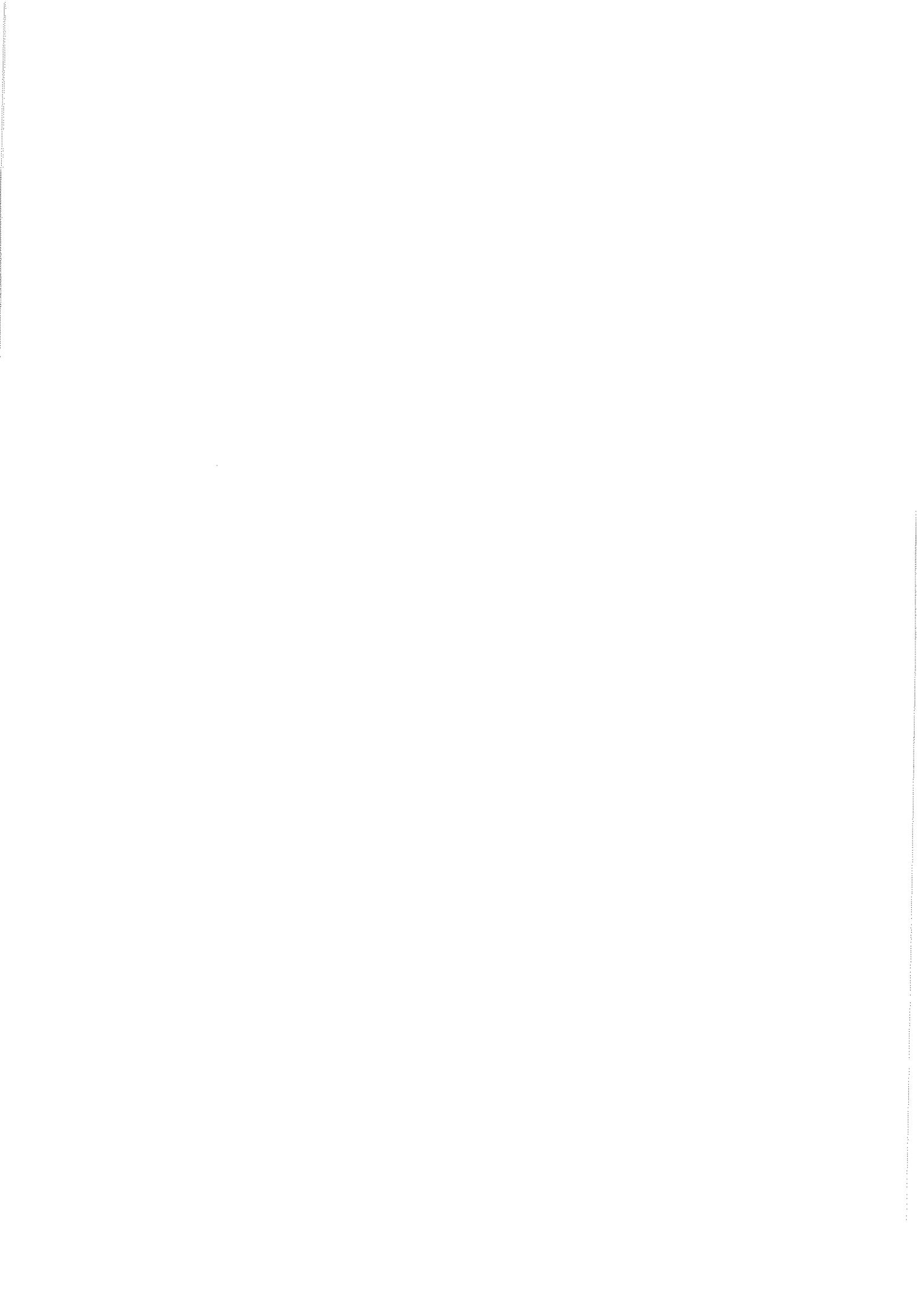
Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.



Conseil Municipal du Lundi 27 Septembre 2021

A 18 h 30 Salle de la Corderie

Ordre du Jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

2) Communications de Monsieur le Maire et information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire transmet au nom du Conseil Municipal, les sincères condoléances à Madame DELSAUX pour le deuil de son père.

Pour aller dans le sens du développement durable, les élus du Conseil Municipal sont dotés d'une gourde. Dorénavant, plus aucune bouteille ou carafe d'eau ne seront distribuées à l'occasion des séances municipales. Les élus sont invités à venir assister à ces conseils municipaux avec leur gourde.

Monsieur le Maire précise à propos du camping municipal, que des discussions se poursuivent entre la ville et les services de l'Etat pour savoir quelle orientation à donner à ce camping.

Les résidents ont été priés de quitter les lieux afin d'engager des travaux notamment sur le réseau d'eau.

Le gardien, embauché par le précédent délégataire, donnant entière satisfaction pour la sécurité et le gardiennage, reste pour l'instant, dans les effectifs municipaux. Il renforcera l'effectif au cimetière.

A propos du cimetière, Monsieur le Maire demandera à toutes les familles d'entretenir leur monument à charge pour la ville d'entretenir les allées.

Concernant l'espace quentovic, Monsieur le Maire signale que suite au résultat de l'étude de structure, le bâtiment est très dégradé surtout au niveau des fondations. D'importants travaux devront être réalisés. Il n'y a pas de risque d'effondrement.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des décisions.

Madame MAILLART donne le programme des travaux de voiries :

- Avenue du blanc pavé : rétrécissement de la chaussée
- Rond-point des Belles Dames : réduction du rond-point afin de faciliter le passage des camions
- Rue du moulin, Travailleurs de la mer : passage pour accéder au domicile de Monsieur CARON
- Avenue F.Mitterrand : partie haute du stop au Bosquet
- Rue du Rivage, 2^{ème} partie de la rue d'Hérambault jusqu'à la rue Bicêtre : enfouissement des réseaux par Citéos
- Rue Adolphe Bigot : aménagement du carrefour rue de Camiers, rue Gustave Souquet

Monsieur le Maire précise que 4 études sont actuellement en cours :

- la mise en lumière (donner une ambiance pour dynamiser le centre-ville)
- étude d'urbanisme sur le réaménagement du cœur de ville
- étude mobilité pour organiser les flux sur la ville de manière à repenser les voies et les sens de circulation

- étude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale : comment signaler les bâtiments ou lieux remarquables, comment organiser ce cheminement dans la ville. C'est une demande des commerçants dans le cadre du dispositif « redynamisons le centre-ville-le centre bourg », subventionnable à 50 % par la Région.

Le procès-verbal est adopté par 30 voix pour.

Monsieur LAMOUR souligne, concernant les décisions qui viennent d'être énumérées, que le délai de recours de deux mois est dépassé. Il serait bien dorénavant que les décisions soient présentées avant que le délai de recours ne soit écoulé.

Monsieur le Maire signale que les décisions sont présentées habituellement au conseil suivant. Cette fois, il y a eu les vacances. Toutes les décisions du Maire sont ajoutées pour information. Ces décisions ont fait l'objet de discussions dans les différentes commissions.

3) Direction Juridique – Service Urbanisme

- Délibération n° 1 : Transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais.
- Délibération n° 2 : Avis sur cession d'un logement locatif par la SA d'HLM Flandre Opale Habitat.
- Délibération n° 3 : Périmètre de ravalement obligatoire des façades et campagne d'incitation au ravalement des façades.
- Délibération n° 4 : Déclassement du domaine public et cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située « Cité Bel-Air ».
- Délibération n° 5 : Déclassement du domaine public et cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située Impasse du Général Tilly

4) Direction Juridique – Services Techniques

Délibération n° 6 : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

- Délibération n° 7 : Désaffectation et déclassement de matériel de restauration et de festivités.
- Délibération n° 8 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés.
- Délibération n° 9 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés.

5) Direction des Ressources Humaines

- Délibération n° 10 : Modification des règles de mise en œuvre du Compte Épargne-Temps à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Délibération n° 11 : Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer.
- Délibération n° 12 : Création de 3 postes d'Adjoint Technique Territorial au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer.
- Délibération n° 13 : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.
- Délibération n° 14 : Accueil des personnes réalisant des Travaux d'Intérêt Général (TIG).
- Délibération n° 15 : Versement d'une indemnité à la Ville de Wimereux suite au recrutement d'un agent par voie de mutation.

6) Service Finances-Subventions

- Délibération n° 16 : Implantation d'un pumtrack – Demande de financement auprès du Conseil Régional des Hauts de France.
- Délibération n° 17 : Aide à l'achat d'arbres et arbustes locaux via l'opération « Plantons le décor » 2021.
- Délibération n° 17 bis : Participation à l'appel à projets « MobBiodiv' » de l'Office Français pour la biodiversité

7) Service Office du Tourisme

- Délibération n° 18 : Nouvelle billetterie de Maréis.
- Délibération n° 19 : Site de e-commerce pour la boutique de Maréis.
- Délibération n° 20 : Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2021

8) Service Jeunesse

- Délibération n° 21 : Candidature au dispositif « les cités éducatives ».
- Délibération n° 22 : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Pas de Calais.

9) Service des Finances

- Délibération n° 23 : Garantie d'emprunt CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour HABITAT HAUT-DE-FRANCE destinée à la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique sur 62 logements locatifs Résidence Les Sirène – Allées des Fauvettes et Avenue François Mitterrand à Etaples-sur-mer – Budget Principal.
- Délibération n° 24 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 Janvier 2022.
- Délibération n° 25 : Décision modificative N°1 - Budget Autonome Office Municipal Du Tourisme.
- Délibération n° 26 : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association « Solidarité Enfants du Liban ».

DECISION DU MAIRE N°2021-06-02

**Marché n° 2019-014 « Fournitures de bureau et de papeteries
pour les besoins de la Commune d'Etaples-sur-mer en groupement de commandes
avec le CCAS d'Etaples-sur-mer – Lot : Enveloppes blanches et kraft »**

Décision de résiliation

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n° 2019-05-01 en date du 15 mai 2019 attribuant les quatre lots de la consultation relative à l'acquisition de fournitures de bureau et de papeteries pour les besoins de la Commune d'Etaples-sur-mer et du CCAS d'Etaples-sur-mer (en groupement de commandes),

Considérant que le lot « enveloppes blanches et kraft » a été attribué à la Compagnie Européenne de Papeteries (CEPAP), CS 40007, Site de Gutenberg à ST ESTEPHE (16440) pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché soit le 15 mai 2019. Le marché était reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

Considérant que l'attributaire a transmis à la Ville d'Etaples-sur-mer une proposition de tarifs affichant une hausse de 9 % alors que les pièces contractuelles prévoient une augmentation annuelle maximum de 3 %,

Décide :

Article 1 :

De procéder à la résiliation du marché n° 2019-014 au motif que l'attributaire n'a pas respecté la clause de variation des prix.

.../...

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

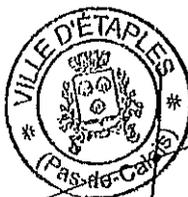
Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 16 juin 2021

Le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

DECISION DE RESILIATION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

COMMUNE D'ETAPLES-SUR-MER
Représentée par son Maire en exercice Monsieur Philippe FAIT
Place du Général de Gaulle – BP 119
62630 ETAPLES-SUR-MER

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIES – CEPAP
CS 40007 – Site Gutenberg
16440 ROULLET ST ESTEPHE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché n° 2019-014 : FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE D'ETAPLES-SUR-MER ET DU CCAS D'ETAPLES-SUR-MER (en groupement de commandes) – Lot « Enveloppes blanches et kraft »

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15 mai 2019

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa date de notification – Reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

D - Clauses contractuelles mises en œuvre

(Préciser les clauses contractuelles du marché public ou de l'accord-cadre, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la résiliation.)

Article 9 du CCP n° 19.006 : Prix du marché – Article 9.2 : Modalités de variation des prix

« La clause limitative dite butoir s'applique : l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la référence d'ajustement (rabais déduit) sera limitée à une augmentation de 3 % maximum l'an... Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de rejeter les nouveaux tarifs dès lors qu'ils dépasseront 3 % d'augmentation par rapport aux tarifs figurant sur l'offre N - 1 ».

« Le titulaire de l'accord-cadre s'engage à faire parvenir à l'administration contractante, par lettre recommandée avec accusé de réception, son nouveau tarif (ou barème) avec un préavis de 1 mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement »

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Compléter la rubrique correspondante aux motifs justifiant la décision de résiliation du marché public ou de l'accord-cadre.)

E1 - Décision de résiliation pour événements extérieurs au marché public ou à l'accord-cadre.

Conformément à la mise en demeure envoyée le, et réceptionnée le, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du, pour les motifs suivants :

Sans objet

E2 - Décision de résiliation pour événements liés au marché public ou à l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter de la date de réception de la présente décision par le Titulaire de l'accord-cadre (l'accusé réception du recommandé faisant foi), pour les motifs suivants :

Proposition de tarifs affichant une hausse de 9 %. Tarifs applicables à compter du 15 juin transmis par courrier daté du 11 mai 2021 et envoyé via un recommandé. Date d'affranchissement : 19 mai 2021 donc reçu par le Pouvoir Adjudicateur moins d'un mois avant l'application.

E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire.

Conformément à la mise en demeure envoyée le, et réceptionnée le, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du, pour les fautes suivantes :

Sans objet

E4 - Décision de résiliation pour motif d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du, pour les motifs d'intérêt général suivants :

Sans objet

F - Modalités de la résiliation

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du

Sans objet

■ Il vous est demandé, avant le, de :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public ou à l'accord-cadre :

Sans objet

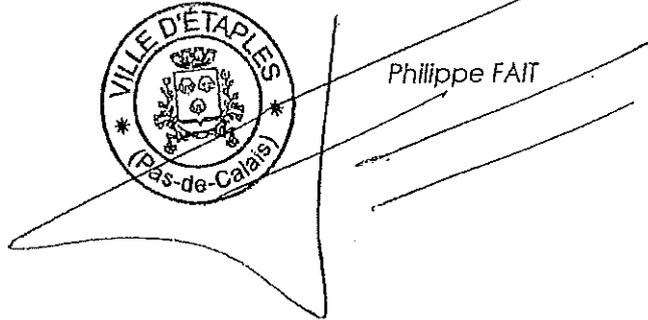
- exécuter les mesures conservatoires décrites ci-dessous :

- vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le, en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (*uniquement pour les marchés de travaux.*)

G- Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

A : Etaples-sur-mer, le 16 juin 2021

Signature
Le Maire, Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

Résumé de l'acte

062-216203182-20210616-DEC2021-06-02-AU

Numéro de l'acte : DEC2021-06-02
Date de décision : mercredi 16 juin 2021
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n° 2021-06-02. Marché n° 2019-014"Fournitures de bureau et de papeteries pour les besoins de la commune d'Etaples-sur-mer en groupement de commandes avec le CCAS d'Etaples-sur-mer - Lot : Enveloppes blanches et kraft"
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 22/06/2021
Numéro AR : 062-216203182-20210616-DEC2021-06-02-AU
Document principal : 99_AU-DECDISION DU MAIRE N°2021-06-02.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DECISION DU MAIRE N°2021-06-02.pdf

Historique :

22/06/21 14:35	En cours de création	
22/06/21 14:39	En préparation	Magalie AMONIER
22/06/21 14:40	Reçu	Magalie AMONIER
22/06/21 14:40	En cours de transmission	
22/06/21 14:40	Transmis en Préfecture	
22/06/21 14:45	Accusé de réception reçu	
22/06/21 14:56	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

DECISION DU MAIRE N°2021-06-03

Marché à procédure adaptée

**« Solution de gestion du temps de travail »
Accord-cadre mono-attributaire de fournitures courantes et services**

Marché 2021-005

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant que la Commune d'Etaples-sur-mer ne dispose actuellement d'aucune solution digitale pour gérer les plannings et les absences, collecter et contrôler les heures de ses agents,

Considérant que, compte-tenu du montant maximum de commandes annuelles estimé à 45 000 Euros HT par an et de la durée envisagée de l'accord-cadre de 12 mois reconductibles 3 fois pour des périodes de 12 mois, la procédure adaptée s'imposait,

Considérant les mesures de publicité ci-après :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 2 avril 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-44638 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 02/04/2021 au 27/04/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint le 14 avril 2021 dans les Journaux d'Annonces Locales du Groupe Nord Littoral suivants : Zone : Hebdomadaire le Touquet – Montreuil – Berck et La Semaine dans le Boulonnais.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Etaples/mer le 2 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelarfois.e-marchespublics.com/> le 2 avril 2021.
- Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 27 avril 2021 à 11 heures,

.../...

- D'attribuer l'accord cadre n° 2021-005 « Solution de gestion » (solution de base : location du matériel) au candidat dont l'offre est la mieux disante au regard des critères exposés dans le règlement de consultation à savoir **TALLYOS France, 11 rue des Remparts Saint Thiébault, 57000 METZ** suivant les conditions ci-après :

Montant maximum de commandes annuelles : 45 000 Euros HT. Ce montant sera identique pour chaque année de reconduction.

Prix du marché : les prix appliqués sont ceux figurant dans la proposition financière du candidat (solution de base : location du matériel).

Durée : l'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois. Si la Commune d'Etaples-sur-mer ne souhaite pas reconduire le marché, elle en informera l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction de l'accord-cadre.

L'accord-cadre s'exécutera au moyen de bons de commandes qui seront déclenchés au fur et à mesure des besoins. Les conditions d'exécution de ces bons de commande sont précisées dans le CCAP.

- De déclarer irrégulières les offres des candidats HORIZONTAL SOFTWARE, INCOTEC et CREDER pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 23 juin 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



Résumé de l'acte
062-216203182-20210623-dec2021-06-03-AI

Numéro de l'acte : dec2021-06-03
Date de décision : mercredi 23 juin 2021
Nature de l'acte : AI
Objet : Décision du Maire n° 2021-06-03. Marché à procédure adaptée "Solution de gestion du temps de travail". Accord-cadre mono-attributaire de fournitures courantes et services
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 28/06/2021
Numéro AR : 062-216203182-20210623-dec2021-06-03-AI
Document principal : 99_AI-DECISION N°2021-06-03.pdf

Pièces jointes :

99_AI-CONSULTATION.pdf
99_AI-ANNEXE N°1 DEMANDE INFORMATION.pdf

Historique :

28/06/21 09:17	En cours de création	
28/06/21 09:21	En préparation	Magalie AMONIER
28/06/21 09:21	Reçu	Magalie AMONIER
28/06/21 09:22	En cours de transmission	
28/06/21 09:22	Transmis en Préfecture	
28/06/21 09:26	Accusé de réception reçu	
28/06/21 09:30	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

Consultation n° C21.002

Solution de gestion du temps de travail

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Les prestations faisant l'objet de la consultation constituent un ensemble indissociable qui ne permet pas l'allotissement.

DUREE DE L'ACCORD-CADRE :

L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

FORME DE LA PROCEDURE

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

PROCEDURE :

Date d'envoi de l'AAPC	02 Avril 2021
Date limite de réception des offres	27 Avril 2021 à 11 heures
Date d'ouverture des plis	27 Avril 2021 à 17 heures

Récapitulatif des offres reçues

N° du candidat	Coordonnées	Pièces transmises par le candidat
1	<p>HORIZONTAL SOFTWARE 1 Allée de Certèze 38610 GIERES <u>Siège social</u> : 2 rue Hégel, ZAC Euratechnologie 59160 LOMME</p>	<p>Le candidat a fourni toutes les pièces de candidature sollicitées.</p> <p><u>Proposition en mode SAAS (location) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre : 23 780.00 Euros HT - Formation : 6 435.00 Euros HT - Abonnement SAAS : 7 000 Euros HT/an pour 250 agents (ce qui donne un coût d'abonnement par agent et par an de 28 Euros HT). <p><u>Proposition variante (achat) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre : 26 380.00 Euros HT - Analyse et installation technique : 1 850.00 Euros HT - Formation : 6 435.00 Euros HT - Abonnement licence : 8 500.00 Euros HT/an (ce qui donne un coût d'abonnement par agent et par an de 34 Euros HT)
2	<p>INCOTEC Parc d'innovation 7 Boulevard Gonthier d'Ardenach CS 40136 67404 ILLKIRCH</p>	<p>Le candidat a fourni toutes les pièces de candidature sollicitées.</p> <p><u>Proposition en mode SAAS (location) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel en mode SAAS : 16 338,83 Euros HT/an - Modules interface : 2700.00 Euros HT - Prestation de mise en œuvre : 26 896,50 Euros HT - Formation : 5 805.00 Euros HT <p><u>Proposition variante (achat) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel : 32 764,50 Euros HT - Modules interfaces : 6 255,00 Euros HT - Module application smartphone : 2 727.00 Euros HT - Maintenance : 2 306,70 Euros HT/an - Formation : 5 805.00 Euros HT
3	<p>CREDER 1 avenue Neil Armstrong CS 900004 33692 MERIGNAC Cédex</p>	<p>Le candidat a fourni toutes les pièces de candidatures sollicitées.</p> <p><u>Proposition location :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 450 Euros hors taxes incluant 2 360 Euros HT de formation et l'hébergement/infogérance offert la 1ère année. - Développement spécifique indiqué au prix de 590 Euros hors taxes par jour mais non quantifié (mention « quantité à définir »). - Coût annuel année N+1 : 22 500.00 Euros HT avec toujours le développement spécifique à 590 Euros HT par jour mais dont la quantité n'est pas spécifiée. <p><u>Achat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 64 450.00 Euros HT dont 2 360 Euros HT de formation. - Coût annuel N°1 : 2 500,00 Euros HT avec le développement spécifique à 590 Euros HT / jour mais dont la quantité n'est pas définie (mention « quantité à définir »).

4	KONEKTO SRL Chemin du Plagniau 1 à 1301 BIERGES en Belgique	<p>Le candidat a fourni toutes les pièces de candidature sollicitées.</p> <p><u>Proposition location :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 licences : 30 000 Euros HT/an - Licence supplémentaire : 120 Euros HT/an - Location 250 outils de collecte : 15 000 Euros HT/an - Total : 45 000 Euros HT/an <p><u>Proposition achat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 licences : 30 000 Euros HT/an - Licence supplémentaire : 120 Euros HT/an - Achat 250 outils de collecte : 45 000 Euros HT/an - Total : 75 000 Euros HT la première année puis 30 000 Euros HT les années suivantes.
5	TALLYOS France 11 Remparts Saint-Thiébaulf 57000 METZ	<p>Le candidat a fourni toutes les pièces de candidatures sollicitées.</p> <p><u>Proposition location :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en route : 750 Euros HT - Formation : 2 400.00 Euros HT - Location 250 boîtiers : 27 300 Euros HT/an - Licence d'utilisation et assistance technique comprises. - Total : 30 450.00 Euros HT la 1^{ère} année puis 27 300.00 Euros HT les années suivantes - Coût d'un boîtier supplémentaire : 59.00 Euros HT - Garantie des boîtiers : 4 ans <p><u>Proposition achat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en route : 750.00 Euros HT - Formation : 2 400.00 Euros HT - Achat 250 boîtiers : 12 537,50 Euros HT - Licence d'utilisation : 23 205.00 Euros HT - Assistance technique comprise - Total : 38 892,50 Euros HT la 1^{ère} année puis 23 205,00 Euros HT les années suivantes. - Coût d'un boîtier supplémentaire : 59.00 Euros HT - Garantie des boîtiers : 2 ans

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que tous possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Questions posées par les candidats pendant la période de publicité

Questions/réponses :

Concernant les outils de pointage (pages 6 et 7 du CCTP), le vocabulaire utilisé est, à notre avis, très générique (certes, pour ouvrir toutes les possibilités) et ne nous permet pas vraiment de nous rendre compte de ce que vous attendez.

- Le dispositif de pointage doit pouvoir se glisser dans la poche de n'importe quel travailleur ? On parle d'un smartphone ? d'une montre ? d'autre chose ?
On ne parle pas d'un smartphone mais bien d'un boîtier indépendant que nous pourrions mettre à disposition de chaque agent.

- Le CCTP dit : « Le dispositif de pointage ne doit pas dépendre d'infrastructures extérieures (antenne, point relais, beacon, etc..) ». Malgré tout, à un moment donné, il faudra bien que ce dispositif « discute » avec le système central. Est-ce prévu de supporter uniquement le WIFI ? Le réseau 3G/4G ? Mais, à ce moment-là, ça dépend d'une infrastructure externe (d'un opérateur téléphonique, par exemple). Ou aucune technologie sans fils ? Le dispositif de pointage vient « se brancher » sur le système central avec un câble, en fin de journée, fin de semaine ? **Le dispositif ne doit pas comporter d'abonnement pour chaque boîtier (trop coûteux). Les données ne doivent pas spécialement être collectées en temps réel mais plutôt lors de la connexion du boîtier à un PC en déclenchant l'application. Le rythme de connexion à l'application pourra varier mais on peut convenir au minimum d'une fois par semaine hors congés.**

- Au niveau de la géolocalisation : est-il nécessaire d'enregistrer la géolocalisation du travailleur aux moments où il interagit avec son dispositif de pointage (début de journée, début de pause, fin de pause, fin de journée, etc..) ou est-ce nécessaire qu'à tout moment, pendant la journée de travail du travailleur, un responsable puisse « demander la géolocalisation » d'un travailleur particulier, même si celui-ci n'interagit pas spécifiquement avec son dispositif à ce moment-là ? Si tel est le cas, nous ne pourrions pas nous passer d'une connexion WIFI et/ou 3G/4G (ce qui rentre en conflit avec le paragraphe sur l'indépendance à une infrastructure externe). **Il n'y a pas de demande de géolocalisation en temps réel.**

- A notre question sur le matériel attendu pour le dispositif de pointage, vous avez répondu que vous ne parliez pas d'un smartphone mais d'un boîtier indépendant. Est-ce malgré tout un souci si ce boîtier indépendant ressemble, comme deux gouttes d'eau à un smartphone ? Certes, sans carte SIM, sans demande d'accès au WIFI, rien de tout ça. Juste, utiliser le fait que ce dispositif correspond aux attentes : une batterie, une interface, une puce GPS. Nous pensons être dans le bon étant donné qu'en page 9 du CCTP, nous lisons qu'une des missions de la commune est l'attribution des outils de pointage (carte, boîtier, téléphone, etc...). **Les variantes libres n'étant pas autorisées, il convient de respecter les prescriptions techniques indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.**

- Dans le contenu attendu de notre mémoire technique, vous demandez les modalités et le contenu de la reprise de données. Certes, nous avons bien vu qu'il fallait prendre en charge la création des différents comptes utilisateurs suivant les niveaux d'administration souhaités. Dans ce cadre-là, nous pouvons imaginer que nous devons utiliser des données présentes chez vous. Au-delà de cet aspect de création de compte, y'a-t-il d'autres données à reprendre dans la nouvelle solution ? Des pointages d'heures effectués manuellement ou dans une autre application pour l'instant ? **Au-delà des comptes à créer par agent, l'une des données essentielles à intégrer sera l'emploi du temps de chaque agent.**

- Pour l'authentification des utilisateurs sur la plateforme, disposez-vous d'un système centralisé de gestion des utilisateurs et des mots de passe (type LDAP, Active Directory, ou OpenIDConnect), ou devons-nous prévoir une gestion de mot de passe indépendante pour l'application ? **Nous avons un Active Directory mais uniquement sur certains sites tels que la Mairie ou le CTM, donc cette gestion doit être indépendante.**

- Dans le contenu attendu de notre mémoire technique, vous demandez (point 6) un projet de contrat. Il s'agit d'un contrat qui régit donc les rôles et responsabilités de chacun (vous et nous) dans l'exécution du marché, est-ce correct ?

Oui

- Dans vos critères d'attribution, vous définissez une formule pour le critère de prix. Quel prix prendrez-vous en compte pour ce calcul :
 - * le prix à la location, le prix à l'achat, ou un prix calculé à partir de ces prix ?
 - * le prix pour un an ou le prix sur 4 ans en tenant compte des reconductions éventuelles ?Comment prendrez-vous en compte le prix par outil supplémentaire ? lui donnerez-vous une cotation séparée sur 5 points comme indiqué dans le tableau page 11 du règlement de consultation ou est-ce que vous allez l'ajouter au montant de mise en place pour défendre un prix pour chaque candidat et le coter directement sur 35 points comme indiqué dans la formule mentionnée sur la même page ? De plus, le critère d'attribution de la valeur technique est coté sur 65. En page 11 du règlement de consultation, vous indiquez que ce critère est décomposé en sous-critères. Quels sont ces sous-critères et leur pondération ?
Pour préciser la méthode de notation, le règlement de consultation et le document « contenu sollicité du mémoire technique » ont été modifiés de manière à préciser la méthode d'analyse des offres.

Le règlement de consultation et le document « contenu sollicité du mémoire technique ont été modifiés prenant en compte la demande de précision relative à la méthode de notation.

Offre(s) éliminée(s)

Les offres des candidats suivants sont irrégulières dans la mesure où elles sont incomplètes et ne répondent pas à la totalité des besoins exprimés dans le Dossier de Consultation des Entreprises :

- **HORIZONTAL SOFTWARE**

Le mémoire technique indique en page 22 que « la mobilité (smartphone et tablette) et la géolocalisation sont offertes et inclus dans l'offre ». Page 25 du même document, le candidat indique que « le pointage sera réalisé sur le smartphone de l'agent ou sur son poste informatique ». Le candidat n'indique pas dans son offre le coût d'un appareil supplémentaire en cas d'ajout d'agent. Aucune description de l'outil de collecte dans le dossier d'offre. L'offre est incomplète au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique et elle ne respecte pas les exigences formulées dans le dossier de consultation des entreprises notamment le point III du CCTP « Missions et qualité de service attendues par la Ville d'Étaples – Outils de collecte de données (pointage) ».

Conformément à l'article R2152-6 du Code de la Commande Publique, l'offre est irrégulière et ne sera pas analysée.

- **INCOTEC**

Le candidat propose une application mais pas les outils de collecte. L'offre est incomplète au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique et elle ne respecte pas les exigences formulées dans le dossier de consultation des entreprises notamment le point III du CCTP « Missions et qualité de service attendues par la Ville d'Étaples – Outils de collecte de données (pointage) ».

Conformément à l'article R2152-6 du Code de la Commande Publique, l'offre est irrégulière et ne sera pas analysée.

- **CREDER**

Le candidat indique dans son mémoire technique qu'il propose un système qui s'appuie sur les outils déjà disponibles pour les personnels de la collectivité : smartphone, tablette, ordi.
L'offre ne répond donc pas aux besoins exprimés dans le dossier de consultation des entreprises à savoir que la Ville sollicite la fourniture d'outil de collecte.

De plus, la proposition financière du candidat est incomplète dans la mesure où la proposition financière indique des coûts sans spécifier la quantité (développement spécifique).

L'offre est incomplète au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique

Conformément à l'article R2152-6 du Code de la Commande Publique, l'offre est irrégulière et ne sera pas analysée.

Critères de jugement des offres

N°	Description	Pondération
1	Prix de la solution	35
	1.1 Montant de la mise en place complète de la solution (formation incluse, sur la base de 250 outils de collecte)	30
	1.2 Coût d'un outil de collecte supplémentaire	5
2	Valeur technique (sur la base des éléments sollicités dans le mémoire technique)	65
Pondération totale des critères d'attribution:		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Les critères sont notés selon les règles indiquées ci-dessous :

1/ Prix des prestations 35% :

Note sur 35 points =

1.1 Montant de la mise en place complète de la solution (base d'analyse : le prix de la solution, reconductions incluses) /30 points

Prix le plus bas x 30 (résultat n°1)

Prix du candidat

1.2 Coût d'un outil de collecte supplémentaire (établi à partir d'un nombre défini d'outils de collecte avant le lancement de la consultation et non fourni au candidat – Le document précisant ce nombre est joint en annexe au présent rapport) / 5 points

Prix le plus bas x 5 (résultat n°2)

Prix du candidat

Note / 35 points = résultat 1 + résultat 2

2/ - Valeur technique : 65 %

Ce critère est décomposé en plusieurs sous-critères indiqués dans le mémoire technique et notés de la manière suivante :

0 point : pas de réponse
1 point : insuffisant
2 points : moyen
3 points : bon
4 points : très bon
5 points : excellent

Le nombre de points obtenu est ensuite pondéré par le poids du sous-critère.

Ex :

Critère sur 10 points : note obtenue sur 5 multipliée par 2

Critère sur 20 points : note obtenue sur 5 multipliée par 4

Précisions sur les offres sollicitées pendant l'analyse

Voir en annexe 1

Analyse des offres et récapitulatif de la notation

Voir le détail dans le tableau d'analyse en annexe 2.

Pour l'achat

	Note KONEKTO	Note TALLYOS
ANALYSE DU CRITERE : VALEUR TECHNIQUE (65 POINTS)	56,14	57,43
ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS)	21,37	35
TOTAL	77,51	92,43

Pour la location

	Note KONEKTO	Note TALLYOS
ANALYSE DU CRITERE : VALEUR TECHNIQUE (65 POINTS)	56,14	57,43
ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS)	23,65	35
TOTAL	79,79	92,43

ATTRIBUTION DU MARCHE

Au regard du rapport d'analyse et de ses annexes, **l'accord-cadre n° 2021-005 « Solution de gestion »** (solution de base : location du matériel) va être attribué au candidat dont l'offre est la mieux disante au regard des critères exposés dans le règlement de consultation à savoir **TALLYOS France, 11 rue des Remparts Saint Thiébault, 57000 METZ** suivant les conditions ci-après :

Montant maximum de commandes annuelles : 45 000 Euros HT. Ce montant sera identique pour chaque année de reconduction.

Prix du marché : les prix appliqués sont ceux figurant dans la proposition financière du candidat (solution de base : location du matériel).

Durée : l'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois. Si la Commune d'Étaples-sur-mer ne souhaite pas reconduire le marché, elle en informera l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction de l'accord-cadre.

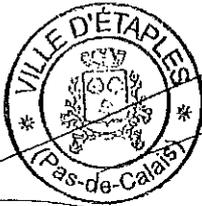
La Commune d'Étaples-sur-mer a décidé de retenir la solution de base à savoir la location du matériel plutôt que l'achat.

Les offres des candidats HORIZONTAL SOFTWARE, INCOTEC et CREDER sont déclarées irrégulières pour les raisons exposées ci-avant dans le présent rapport.

Vu et accepté le 23 juin 2021

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM**

Philippe FAIT



TALLYOS

Metz, le 22 Juin 2021

Objet : Votre demande d'informations du 21 Juin 2021

Mesdames Messieurs,

Nous faisons suite à votre demande du 21 Juin 2021 et nous vous confirmons que les pièces du dossier de consultation feront foi en cas de divergences avec nos conditions générales de vente.

Par ailleurs, vous trouverez ci-après nos conditions particulières qui viendront modifier les différents articles concernés :

CONDITIONS PARTICULIERES :

1 – Propriété du matériel (modification de l'article 6 des CGV) :

La commune n'a aucune obligation d'assurance avec notre société en bénéficiaire de dédommagement.

2 - Sécurité des données (modification de l'article 10 des CGV) :

Les données collectées seront conservées sur la plateforme pendant toute la durée du contrat. La récupération et le stockage de ces données est à la charge de Tallyos France SAS.

3 - Dysfonctionnement et remplacement du matériel (modification de l'article 12 des CGV)

- Le matériel défectueux fera l'objet d'une prise en charge sur site effectuée par le personnel de maintenance de la société Tallyos à ses frais.
- Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant d'une exécution parfaite et complète des prestations, à quelque titre que ce soit.
- En cas de remplacement du matériel, Tallyos France SAS s'engage à mettre à disposition un matériel identique à celui précédemment utilisé. Sur demande du client et en cas de la disponibilité d'une version plus récente présentant des fonctionnalités et des modalités d'utilisations similaires (ou supérieures), Tallyos France SAS pourra fournir une version plus récente.

4 – Maintenance :

- La maintenance de la plateforme est incluse dans la licence et est effectuée en ligne par les équipes techniques de Tallyos France SAS.
- Les boîtiers de collecte ne nécessitent aucune maintenance particulière. En cas de dysfonctionnement, les boîtiers défectueux seront remplacés dans un délai de 72 heures.

5 – Durée (modification de l'article 16 des CGV)

Le contrat est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois. Le délai de résiliation est de 3 mois avant la date anniversaire du marché (date de signature).

6 - Conditions financières (modifications de l'article 17 des CGV)

- Prix : Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché dans la limite de 48 mois.
- Règlement : Les conditions de règlement sont celles indiquées dans le CCAP.

7 – Responsabilité et engagement de Tallyos

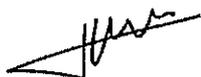
Tallyos France SAS assure une disponibilité de la plateforme à hauteur de 99,7 % / an.

Au-delà, un crédit de 5% du coût mensuel de la licence par tranche de 24h entamées d'indisponibilité sera reversé à la commune, dans la limite de 100% dudit coût mensuel. Pour les points non soulevés dans le DCE, Tallyos France SAS se réfère au CCAG fournitures courantes et services.

Restant à votre disposition pour tous compléments d'informations,

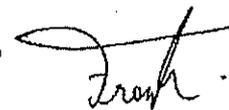
Bien cordialement,

François Warmé
Directeur Régional



Christopher FRANK
Président

TALLYOS France SAS
Centre d'Affaires Synergie Lorraine
11 rempart Saint-Thiebault
57000 METZ
Capital de 43.800€
RCS Metz TI 812 502 201



TALLYOS FRANCE SAS au capital de 43.800,00 € - Inscription RCS Metz TI 812 502 201
Siège social : 11 Rempart Saint-Thiebault – Centre d’Affaires Synergie Lorraine – 57000 METZ
Agence commerciale : 1 rue de la Vologne – Village by CA – 54520 LAXOU

Sous-critères	KONEKTO SRL		TALLYOS France	
	Points attribués	Commentaires	Points attribués	Commentaires
1) Le prestataire reformule sa propre vision du projet et de son contexte (45 points)	27	Le prestataire reformule bien sa vision du projet cependant tout est à coconstruire. Solution à créer sur mesure ne nous permettant pas, à l'analyse, d'avoir une vision globale de la solution finale ni de son fonctionnement	40	Solution proposée existante permettant d'avoir une vision sur son fonctionnement. De plus, la solution est adaptable en fonction des besoins.
2) Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser, conformément aux missions détaillées dans le CCTP, en détaillant plus spécifiquement				
Le fonctionnement général et les caractéristiques détaillées de l'outil : présentation de la démarche projet, des références sur le périmètre, de l'intégration de cette solution... (20 points)	8	Démarche projet précisée cependant pas de référence sur le périmètre. La solution étant à créer, difficile d'avoir une vision de son intégration à la lecture du mémoire technique.	20	Excellent
Les modalités et le contenu de la reprise des données de la Commune d'Étapes-sur-mer par le candidat. (20 points)	20	Excellent	20	Excellent
Les modalités et les phases de déroulement du projet incluant la reprise des données de la Commune d'Étapes-sur-mer, la formation, la livraison des outils. Le candidat fournira également dans son mémoire, un planning de déploiement détaillé de la solution. (40 points)	40	Bon plan détaillé, phase de déploiement très précise	32	Détaillé mais manque de précision au niveau du déploiement de la solution et sur les modalités de mise en route
Les modalités d'assistance après la livraison du produit et les modalités d'accompagnement à la mise en œuvre et en cas de dysfonctionnement pendant toute la durée du marché. (40 points)	40	Bon accompagnement - disponible 24h/h et 7jrs/7	40	intervention et retour de boîtier rapide
3) Le candidat fournit un descriptif des outils de collecte indiquant notamment la durée d'autonomie, le temps de recharge, la durée de vie et la robustesse de l'équipement, la durée et les modalités de garantie (pour l'offre relative à l'achat des outils de collecte). (80 points)	48	Le matériel proposé est un téléphone. Compte-tenu des différentes missions, risque d'un manque de robustesse notamment pour les agents exerçant sur les chantiers	64	Boîtier dédié, robuste, ergonomique et pas de zone morte
4) Le prestataire présente les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la direction de clientèle et un responsable de projet unique clairement identifié)				
Nom et rôle de chaque intervenant et moyens de contact, (20 points)	20	Très détaillé et précis	20	Très détaillé et précis

Responsabilités de chaque intervenant. (20 points)	20	Très détaillé et précis	20	Très détaillé et précis
5) Délai d'intervention proposé par le candidat. En cas de panne urgente de la totalité de la solution, (20 points)				
En cas de panne d'un outil de collecte. (20 points)	20	Délai de 4h	20	Délai de 4h
En cas de remplacement d'un outil de collecte défectueux. (20 points)	20	Délai de 4h	20	Délai de 4h
En cas de besoin d'assistance émanant de la direction des ressources humaines (il est impératif que le délai proposé ne dépasse pas 4 heures). (20 points)	20	Pas de délai sous réserve d'avoir du stock	16	Délai standard 5 jours ouvrables
6) Le prestataire proposera dans son mémoire technique un projet de contrat qui pourra faire l'objet de modification(s) d'un commun accord entre les deux parties avant la signature du marché. (10 points)	10	Délai de 4h	20	Délai de 4h
7) Le prestataire présente la procédure à suivre et les délais pour...				
Le remplacement d'un matériel défectueux. (20 points)	20	Excellent	20	Excellent
La livraison d'outil(s) de collecte supplémentaire(s). (20 points)	20	0 à 1 semaine	16	5 jours ouvrables
8) Le candidat détaille les caractéristiques de la maintenance de la solution. (40 points)	40	Très détaillé et précis	24	Détaillé mais manque certaines précisions.
TOTAL SUR 455 points	393		402	
TOTAL SUR 65 points	56,14		57,43	

ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS) - Achat du matériel

	Nombre de points / 30	Montant proposé par KONEKTO	Nombre de points / 30	Montant proposé par TALLYOS
Montant de la mise en place complète de la solution (formation incluse, sur la base de 250 outils de collecte et incluant la maintenance sur 4 ans)	19,73	165 000 € sur 4 ans	30	108 507,50 € HT sur 4 ans

	Nombre de points / 5	Montant proposé par KONEKTO	Nombre de points / 5	Montant proposé par TALLYOS
Coût d'un outil de collecte supplémentaire (base : 56 outils de collecte supplémentaires)	1,64	10 080 € HT pour 56 outils	5	3 304 € HT pour 56 outils

ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS) - Location du matériel

	Nombre de points / 30	Montant proposé par KONEKTO	Nombre de points /30	Montant proposé par TALLYOS
Montant de la mise en place complète de la solution (formation incluse, sur la base de 250 outils de collecte et incluant la maintenance sur 4 ans)	18,73	180 000 € HT pour 4 ans	30	112 350 € pour 4 ans
	Nombre de points / 5	Montant proposé par KONEKTO	Nombre de points /5	Montant proposé par TALLYOS
Coût d'un outil de collecte supplémentaire (base : 56 outils de collecte supplémentaires)	4,92	3 360 € HT pour 56 outils	5	3 304 € HT pour 56 outils

RESULTAT - ACHAT DU MATERIEL

	Note KONEKTO	Note TALLYOS
ANALYSE DU CRITERE : VALEUR TECHNIQUE (65 POINTS)	56,14	57,43
ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS)	21,37	35
TOTAL	77,51	92,43

RESULTAT - LOCATION DU MATERIEL

	Note KONEKTO	Note TALLYOS
ANALYSE DU CRITERE : VALEUR TECHNIQUE (65 POINTS)	56,14	57,43
ANALYSE DU CRITERE : PRIX (35 POINTS)	23,65	35
TOTAL	79,79	92,43

DECISION DU MAIRE N° 2021-06-04

Marché à procédure adaptée

**« Travaux de voirie – Programme 2021 »
Marché de Travaux**

Marché 2021-006

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant que la Commune d'Etaples-sur-mer souhaite entamer des travaux de voirie sur son territoire,

Considérant que, compte-tenu du budget alloué à l'opération n'atteignant pas le seuil des procédures formalisées, la procédure adaptée s'imposait,

Considérant les mesures de publicité ci-après :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 28 avril 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-57046 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 28/04/2021 au 31/05/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint le 12 mai 2021 dans les Journaux d'Annonces Locales du Groupe Nord Littoral suivants : « La Semaine dans le Boulonnais » et « Les Echos du Touquet »
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Etaples/mer le 28 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 28 avril 2021.
- Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 31 mai à 11 heures,

Considérant que le dossier a été téléchargé 20 fois,

.../...

Considérant qu'une seule offre a été reçue :

EUROVIA
Zone Industrielle
62630 ETAPLES-sur-mer

Considérant qu'après analyse, il apparaît que celle-ci répond en tous points aux besoins exprimés dans le dossier de consultation des entreprises,

Considérant le rapport d'analyse de l'offre joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

- D'attribuer le marché n° 2021-006 « Travaux de voirie – Programme 2021 » à Eurovia, Zone Industrielle – Boulevard du Valgot – 62630 ETAPLES-SUR-MER suivant les conditions ci-après :

Prix du marché : les travaux faisant l'objet du marché sont réglés par application des prix forfaitaires et unitaires dont le libellé est donné dans les bordereaux de prix.

Montant du détail estimatif : 696 139.35 Euros Hors Taxes correspondant à :

- La tranche ferme incluant la PSE 1 et la PSE 2 et les variantes obligatoires 1, 2 et 3,
- La tranche optionnelle 1 incluant la PSE 3 et la PSE 4,
- La tranche optionnelle 2 incluant la variante obligatoire 4.

Délai d'exécution : 33 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Ce délai n'intègre pas la période de préparation de chantier fixée respectivement à 3 semaines pour les tranches optionnelles 1 et 2 et 3 semaines par partie composant la tranche ferme qui en compte 8.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

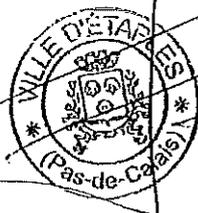
Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 23 juin 2021

Le Maire,
Conseller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



Département du Pas De Calais

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Rapport d'analyse des Offres

Fait à Montreuil sur Mer

Le 8 juin 2021

Pour VIALE Aménagement, Mme CARLU

SOMMAIRE

I.	PROCEDURES ET CANDIDATURES	3
A.	Objet de la consultation	3
B.	Déroulement de la Procédure	3
C.	Nombre de Plis reçus	3
D.	Liste des candidats ayant remis un dossier	3
E.	Appréciation des garanties techniques, professionnelles et financières	3
F.	Présentation des Offres	4
II.	VERIFICATION DES OFFRES	5
A.	Offres incomplètes	5
B.	Erreur de report entre les pièces / Vérification de la correspondance des prix unitaires entre le B.P.U. et le D.E. / Erreur de calcul :	5
C.	Modifications apportées aux pièces du marché / respect du CCTP	5
D.	Certificat de Visite du Chantier	5
E.	Montant des offres après vérification	5
III.	ANALYSE DES OFFRES	6
A.	Comparaison à l'enveloppe prévisionnelle	6
B.	Rappel des Critères du Règlement de Consultation	7
C.	Analyse suivant le critère prix	8
D.	Analyse suivant le critère valeur technique	8
E.	Analyse suivant le critère délai	8
F.	Bilan de l'analyse	8
G.	Conclusion	8
IV.	ANNONCE PARUE SUR MARCHES PUBLICS.....	9
V.	PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES ET LISTE DES RETRAITS SUR LE SITE MARCHES PUBLICS.....	11
VI.	TABLEAU COMPARATIF OFFRE ET ESTIMATION.....	15

I. PROCEDURES ET CANDIDATURES

A. OBJET DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION :

Ville d'Étaples sur Mer - Travaux de Voirie - Programme 2021

PROCEDURE UTILISEE :

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée telle que définie à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

B. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Organisme de publication de l'AAPC :

BOAMP

Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence :

le 28/04/2021

Publication dans les Journaux :

. Les Echos du Touquet

le 12/05/2021

. La Semaine dans le Boulonnais

le 12/05/2021

Mode de retrait des dossiers :

Mis en ligne sur www.lavenirdejarthois.e-marchespublics.com

le 12/05/2021

Date limite de réception des plis :

le 31/05/2021 à 11h00

Date d'ouverture des plis :

le 1/06/2021 à 9h00

16 entreprises (dont 4 anonymes) ont retiré un dossier sur la plateforme de téléchargement.

C. NOMBRE DE PLIS RECUS

1 soumissionnaire a présenté ses offres avant la date limite de réception des candidatures.

Aucun pli n'a été reçu après la date limite de réception.

D. LISTE DES CANDIDATS AYANT REMIS UN DOSSIER

Le soumissionnaire suivant a présenté une offre :

- EUROVIA

E. APPRÉCIATION DES GARANTIES TECHNIQUES, PROFESSIONNELLES ET FINANCIÈRES

La candidature présente toutes les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour répondre à la présente consultation.

F. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les montants indiqués ci-après sont des montants H.T., lu dans l'acte d'engagement.

Candidat	Base	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total de l'Offre en € HT
EUROVIA	555 057,25	61 721,25	79 360,85	696 139,35

II. VÉRIFICATION DES OFFRES

A. OFFRES INCOMPLÈTES

Néant.

B. ERREUR DE REPORT ENTRE LES PIÈCES / VÉRIFICATION DE LA CORRESPONDANCE DES PRIX UNITAIRES ENTRE LE B.P.U. ET LE D.E. / ERREUR DE CALCUL :

Néant.

C. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PIÈCES DU MARCHÉ / RESPECT DU CCTP

Les conditions techniques du CCTP sont respectées.

D. CERTIFICAT DE VISITE DU CHANTIER

L'entreprise a présenté un certificat de visite conformément au Règlement de Consultation.

E. MONTANT DES OFFRES APRÈS VÉRIFICATION

Vous trouverez ci-après le récapitulatif après vérification et correction.

Candidat	Base	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total de l'offre en CCTP
EUROVIA	555 057,25	61 721,25	79 360,85	696 139,35

III. ANALYSE DES OFFRES

A. COMPARAISON À L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE

L'estimation des travaux était de : **Total : 933 692.20 €HT**

L'offre de l'entreprise EUROVIA est inférieure au montant prévisionnel de **-25.44%**.

Récapitulatif Sur Plans Révision 4		EUROVIA	
Désignation	TOTAL	TOTAL	Variation
Tranche Ferme			
Partie N°1 - Avenue du Blanc Vieux	1 016,00 €	15 000,00 €	7,42%
Marché de Base	621,00 €	12 800,00 €	20,63%
PSE1/Partie N°1 - Croix St Bernard	400,00 €	2 200,00 €	55,00%
Partie N°2 - Place de Franceville	91 951,00 €	32 900,00 €	35,79%
Marché de Base	50 000,00 €	16 500,00 €	33,00%
Partie N°3 - Rue Antoine Bégin	203 107,00 €	101 877,00 €	50,15%
Marché de Base	100 000,00 €	50 000,00 €	50,00%
VO1/Partie N°3 - Rectification du Nivellement Bâton par un Pavage	203 107,00 €	10 000,00 €	4,92%
Partie N°4 - Rue de l'Église	80 300,00 €	32 800,00 €	40,85%
Marché de Base	57 100,00 €	23 000,00 €	40,28%
VO2/Partie N°4 - Rectification du Nivellement Bâton par un Pavage	80 300,00 €	3 200,00 €	3,99%
Partie N°5 - Avenue François Hébert	101 511,00 €	200 000,00 €	197,02%
Marché de Base	100 000,00 €	200 000,00 €	200,00%
PSE2/Partie N°5 - Rectification du Nivellement Bâton par un Pavage	10 100,00 €	10 000,00 €	99,01%
VO3/Partie N°5 - Rectification du Nivellement Bâton par un Pavage	10 100,00 €	10 000,00 €	99,01%
Partie N°6 - Rue des Travaux de la Rue	18 027,00 €	13 470,00 €	74,75%
Partie N°7 - Duvigneul de la Rue	41 000,00 €	20 000,00 €	48,78%
Total H.T.	702 187,00 €	500 057,20 €	71,20%
T.V.A. 20,00%	150 439,50 €	111 011,45 €	73,80%
Total T.T.C.	852 626,50 €	611 068,65 €	71,67%
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny			
Marché de Base	10 000,00 €	50 475,00 €	504,75%
PSE3/TO N°1 - Mise en États des Pavés de la Rue Alfred de Vigny	820,00 €	2 240,00 €	273,17%
PSE4/TO N°1 - Réfection en ardoise de la Rue Alfred de Vigny	11 200,00 €	9 000,00 €	80,36%
Total H.T.	57 400,00 €	61 721,25 €	107,53%
T.V.A. 20,00%	11 480,00 €	12 344,25 €	107,53%
Total T.T.C.	68 880,00 €	74 065,50 €	107,53%
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Barreaux			
Marché de Base	80 000,00 €	78 724,45 €	98,41%
VO4/TO N°2 - Rectification du Nivellement Bâton par un Pavage	146,00 €	2 636,40 €	1805,75%
Total H.T.	84 000,00 €	79 360,85 €	94,48%
T.V.A. 20,00%	16 800,00 €	15 872,17 €	94,48%
Total T.T.C.	100 800,00 €	95 233,02 €	94,48%
Récapitulatif Général			
Tranche Ferme	702 187,00 €	500 057,20 €	71,20%
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny	57 400,00 €	61 721,25 €	107,53%
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Barreaux	84 000,00 €	79 360,85 €	94,48%
Total H.T.	843 587,00 €	641 139,30 €	76,00%
T.V.A. 20,00%	188 738,44 €	180 214,75 €	95,48%
Total T.T.C.	1 032 325,44 €	821 354,05 €	79,60%

B. RAPPEL DES CRITÈRES DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Le règlement de consultation précisait la hiérarchie suivante pour le classement des offres :

Prix des prestations – (60 points) :

Les notes attribuées sont de :

$$\frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}} \times 60$$

Valeur Technique – (30 points) :

Pour chacun des critères de sélection, nous attribuons, au vu du dossier remis par chaque entreprise, une note sur 30 (30 étant la meilleure note).

Ce critère est décomposé en plusieurs sous-critères notés de la manière suivante :

- 0 point : pas de réponse
- 3 points : insuffisant
- 6 points : moyen
- 9 points : bon
- 12 points : très bon
- 15 points : excellent

1	- Organisation et qualité de chantier	15,00	points
2	- Mesures prises par le candidat en matière de développement durable et mesures prises pour éviter les nuisances par rapport aux riverains	15,00	points

Pour Rappel Le mémoire ne devra pas dépasser 60 pages compris entêtes, annexes, planning et diverses fiches produits. En cas de dépassement de cet objectif une pénalité de 5 points sera appliquée.

Délai d'exécution – (10 points) :

Le candidat fournira avec sa réponse un planning.

Le délai proposé dans l'acte d'engagement devra être concordant avec celui présenté dans ce planning ; en cas de discordance entre les documents, le délai maximum figurant dans l'acte d'engagement sera pris en compte.

Les PSE devront également être intégrées à ce planning si le candidat estime que leurs exécutions modifient le délai.

<p>Délai proposé</p> $\frac{\text{Délai le plus court}}{\text{Délai proposé par le candidat}} \times 10$	(10 points)
--	-------------

C. ANALYSE SUIVANT LE CRITÈRE PRIX

Le prix de référence moins disant pour cette offre est celui d'EUROVIA

Candidat Offres	Montant de l'offre (M€)	Écart (plus/moins) par rapport au moins-disant	Pondération	Total Après Pondération
EUROVIA	696 139,35	10,00		60,00

D. ANALYSE SUIVANT LE CRITÈRE VALEUR TECHNIQUE

Candidat Critères	1	2	Pénalités	Valeur technique	Pondération	Pondération	Total Valeur technique
EUROVIA	9	12	0	21	7		21,00

E. ANALYSE SUIVANT LE CRITÈRE DELAI

Candidat Offres	Délai proposé par le candidat	Délai plus/moins	Pénalités attribuées	Pondération	Total Global
EUROVIA	33	33	10		10,00

F. BILAN DE L'ANALYSE

Le tableau de jugement des offres établi à partir des critères détaillés dans le Règlement de Consultation fait apparaître les notes suivantes :

Candidat	Notation Critère prix	Notation Critère valeur technique	Notation Critère délai	Notation TOTAL
EUROVIA	60,00	21,00	10,00	91,00

G. CONCLUSION

Au vu de l'analyse réalisée sur la base des critères détaillés dans le Règlement de Consultation, l'entreprise **EUROVIA** est retenue.

IV. ANNONCE PARUE SUR MARCHES PUBLICS

du Touquet.
Les Échos
Mardi 11 mai 1987



46 | LES ANNONCES

MARDI 11 MAI 1987

MESSE
A 10 heures, dimanche 17 mai, à l'église St-Jacques.
A cette occasion, les notaires parviennent à faire passer à l'Etat une somme de 10 millions de francs, ce qui est une véritable réussite. Les notaires ont obtenu de l'Etat une somme de 10 millions de francs, ce qui est une véritable réussite. Les notaires ont obtenu de l'Etat une somme de 10 millions de francs, ce qui est une véritable réussite.

Mariage Robert PRUVOST
Le mariage de M. Robert PRUVOST et Mlle Marie-Françoise LEBLANC aura lieu le dimanche 17 mai 1987 à 10 heures à l'église St-Jacques. Les témoins sont M. et Mme Robert PRUVOST et M. et Mme Marie-Françoise LEBLANC.

Monsieur Guy CRIGNON
Monsieur Guy CRIGNON, 10 rue de la République, 92100 Nanterre, a l'honneur de vous annoncer le mariage de sa fille Mlle Marie-Françoise CRIGNON et de M. Robert PRUVOST, le dimanche 17 mai 1987 à 10 heures à l'église St-Jacques.

ANNONCES LEGALES

MATRIAGE DE M. et Mme ROBERT PRUVOST
Le mariage de M. Robert PRUVOST et Mlle Marie-Françoise LEBLANC aura lieu le dimanche 17 mai 1987 à 10 heures à l'église St-Jacques. Les témoins sont M. et Mme Robert PRUVOST et M. et Mme Marie-Françoise LEBLANC.

COMMUNE D'ETAPLES-SUR-MER
AVIS PUBLICS A L'ENVOI EN ENCHERE
La commune d'Etapes-sur-Mer a l'honneur de vous annoncer que les travaux de construction d'un bâtiment communal seront réalisés par adjudication le dimanche 17 mai 1987 à 10 heures à la mairie.

ASSOCIATION SOCIALE
L'Association Sociale de la Commune d'Etapes-sur-Mer a l'honneur de vous annoncer que les travaux de construction d'un bâtiment communal seront réalisés par adjudication le dimanche 17 mai 1987 à 10 heures à la mairie.

dans le Boulonnais

La Semaine

Horaires de publication

Informations

ETS DEVILLIERS
Une entreprise à votre service depuis 1878

**CHAUFFAGE - ENTRETIEN
DÉPANNAGE - SANITAIRE**

5, allée de l'Indie 62100 BOULOGNE/MER
03 21 83 22 10

46 | LES ANNONCES

12 MAI 2021

PHILLET D'AVIS AU PUBLIC
Publication de l'avis au public en vertu de l'article 1717 du Code de Commerce.

Le gérant de la société a l'honneur de vous adresser ci-joint le bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Le bilan est disponible à la Direction des Services Fiscaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, 10 rue de la République, 80000 Compiègne.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

TERRE MOINE
Située à 10 km de Compiègne, cette terre de 1000 m² est idéale pour construire une maison ou un appartement.

Elle est située dans un quartier calme et verdoyant, à proximité des écoles et des commerces.

Le terrain est plat et bien exposé, ce qui en fait un excellent choix pour la construction.

Le terrain est également bien desservi par les transports en commun.

Le terrain est également bien desservi par les transports en commun.

Légale express
Votre annonce légale en quelques clics - quel que soit votre lieu de résidence.

LES +

- BYUS EN LIGNE
- ANONCIATION RESPONSABLE
- ANONCIATION FACILE
- FRANCO

www.annonceslegales.com

03 20 80 20 92
01 57 60 40 40

CHaises
Chaises en bois, chaises en métal, chaises en plastique. Choisissez votre chaise préférée.

03 21 83 22 10

Tables
Tables en bois, tables en métal, tables en plastique. Choisissez votre table préférée.

03 21 83 22 10

PHILLET D'AVIS AU PUBLIC
Publication de l'avis au public en vertu de l'article 1717 du Code de Commerce.

Le gérant de la société a l'honneur de vous adresser ci-joint le bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Le bilan est disponible à la Direction des Services Fiscaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, 10 rue de la République, 80000 Compiègne.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

ACHATS DIVERS
Achats divers de biens immobiliers.

03 21 83 22 10

ASSURANCES
Assurances diverses.

03 21 83 22 10

Tables
Tables en bois, tables en métal, tables en plastique. Choisissez votre table préférée.

03 21 83 22 10

Chaises
Chaises en bois, chaises en métal, chaises en plastique. Choisissez votre chaise préférée.

03 21 83 22 10

Tables
Tables en bois, tables en métal, tables en plastique. Choisissez votre table préférée.

03 21 83 22 10

Chaises
Chaises en bois, chaises en métal, chaises en plastique. Choisissez votre chaise préférée.

03 21 83 22 10

COMMUNE DE LA CONCORDE
Avis au public en vertu de l'article 1717 du Code de Commerce.

Le gérant de la commune a l'honneur de vous adresser ci-joint le bilan de la commune pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Le bilan est disponible à la Direction des Services Fiscaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, 10 rue de la République, 80000 Compiègne.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

Le bilan est également disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, www.dfdp80.com.

ASSURANCES
Assurances diverses.

03 21 83 22 10

La Semaine
Publicité pour la semaine.

03 21 83 22 10

V. PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES OEUVRES
ET LISTE DES RETRAITS SUR LE SITE
MARCHES PUBLICS



DESTINATION MARITIME • BAIE DE CANGHE

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DES PLIS

DU 1^{er} Juin 2021 à 9 heures

Consultation n° C21.006

Travaux de voirie - Programme 2021

PUBLIcITÉ :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 28 avril 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-57046 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 28/04/2021 au 31/05/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint N° L2 M01 2021 dans les journaux d'annonces locales du Groupe Nord littoral suivants : « La Semaine dans le Boulonnais » et « Les Echos du Touquet ».
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Étapes/mer le 28 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.plantopla.s-marchespublics.com/> le 28 avril 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le 31 mai 2021 à 11 heures

Récapitulatif des offres reçues

N° du candidat	Coordonnées	Proposition financière
1	EUROVIA Zone Industrielle - Boulevard du Volgot 62630 ETAPLES/MER	Voir le détail des prix et des délais dans l'acte d'engagement joint au présent PV.

A Étapes/mer, le 1^{er} Juin 2021

Le Service Marchés Publics de la Commune d'Étapes/mer - Linda BOUTILLIER



RÉGIMÉ DES RÉSEAUX

Objet : Réseaux et Travaux de voirie - programmes 2021

Données publications :
Bataillon de la voirie
Date d'envoi : 21/03/2021 à 15h 10
Votre référence : CR 12018
D'IMP : 1202021

Date de publication : 21/03/2021 à 08h46

Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la VIALE AMÉNAGEMENT est formellement interdite.

Contact	Société	Coordonnées	Type de réa	E-mail	Libé	Intention de réponse	Prochaines visites (dernière)
MANAGEMENT EDUCATION	EDUCATION MANAGEMENT	23 Rue de Commissariat Paturel 69006 - LYON Tel: 0472225511 Fax: 0472225511	Electronique	equipe@management-edu.com	Places vacantes	NC	28/04/2021 à 10h07 (25/03/2021 à 10h07)
Davyl Lambertier	L.D CONSTRUCTIONS	15 rue Thiers 69100 - Villeurbanne Tel: 0472999911	Electronique	lambertier@ldc.com.fr	Dossier complet tel: charge	NC	28/04/2021 à 20h38 (25/03/2021 à 10h38)
Gérard Lambert	CABINET ERIC BERNARD	IMBLEMENT 2C PARC TECHNOLOGIQUE DU GAN 31400 - Toulouse Tel: 0751756377	Electronique	gerard.lambert@icb2.com	Places vacantes	NC	29/04/2021 à 07h53 (01/03/2021 à 02h19)
Louise Clément	Voies Eau - CGE	66 Rue Chanzy 62100 - Doullens Sur Mer Tel: 0321178961	Electronique	de.developpement@voieseau.com	Dossier complet tel: charge	NC	29/04/2021 à 09h01 (25/03/2021 à 09h07)
Chaw DI	VINIAW	rue des 75001 - Paris Tel: 0164789856	Electronique	diaw@vinia.com	Places vacantes	NC	29/04/2021 à 10h47 (20/03/2021 à 10h47)
Sophie Serber	Serber	rue Jean Bart BP 57400 31674 - Labège Tel: 0562377940	Electronique	serber@serber.com	Dossier complet tel: charge	NC	29/04/2021 à 11h02 (29/03/2021 à 11h05)
Fredéric BERTHILLOT	BIPA	Parc d'Activités Les Deux Vallées 80100 ADREVILLE Tel: 0322191900 Fax: 0322294073	Electronique	fred.berthillot@bipa.fr	Dossier complet tel: charge	NC	29/04/2021 à 11h33 (29/03/2021 à 11h33)
Tchoukue Sopha	Klekon SARI	12 rue Paul Cézanne 92270 - Reveny Tel: 0149164620 Fax: 0149164621	Electronique	de@klekon.com	Dossier complet tel: charge	NC	29/04/2021 à 20h56 (23/03/2021 à 20h56)
Veronica Dossier	COLAS FRANCIS	122 rue Richard Vallant 62200 - Ombres Tel: 0626372112 Fax: 0321328384	Electronique	colasfrancis@colas.com	Dossier complet tel: charge	NC	30/04/2021 à 08h16 (30/03/2021 à 08h17)
Davyl DE VISCHER	EUROVIA PAS DE CALAIS	730 rue Louis Bregnot 62100 - CALAIS Tel: 0331978458 Fax: 033148369	Electronique	calais@eurovia.com	Dossier complet tel: charge	NC	30/04/2021 à 08h34 (31/03/2021 à 07h29)
SYLVIE BRETTIN	RAMERY	1 AVENUE DE L'EUROPE 62250 - LEUJONNIEN BERNES Tel: 0321328382	Electronique	bet@ramery.com	Dossier complet tel: charge	NC	30/04/2021 à 10h02 (30/03/2021 à 10h02)

Jean François DUCCROCCO	DUCCROCCO TP	8 ROUTE DE DRUONVILLE 62380 - NUILLES LES-BELLES Tel: 0321396179 Fax: 0321395113	Electronique	jeanfrancoisduccrocco@tp.fr	Dossier complet (électronique)	Mé. 2000 1999	30/04/2021 3.10806 (30/04/2021 à 10h06)
ROBERT CHIRON	SARL CHIRON D	Zone Harold Port 8174 - 49276 - CRA YANICK Tel: 0983995567 Fax: 0983955567	Electronique	chiron@chiron.fr	Dossier complet (électronique)	Mé. 1999 1999	03/05/2021 3.10822 (03/05/2021 à 10h22)
Philippe ARNEUCQUES	LIFFAGE ROUTE NORD-EST	109 avenue de General de Gaulle 62948 - Gaspelles Cede Tel: 0321463710 Fax: 0321263724	Electronique	liffage@liffage.com	Dossier complet (électronique)	Mé. 1999 1999	03/05/2021 3.15361 (03/05/2021 à 15h31)
CHLOE BAY	SAS LEROY TP	VILLE DE LA PLACE 62450 - ESCORBUILLES Tel: 0321327157 Fax: 0321327190	Electronique	chloe@leroytp.fr	Dossier complet (électronique)	Mé. 2000 1999	07/05/2021 3.16827 (07/05/2021 à 18h27)
Adrien SINGER	Sas Singer	18 Place de l'Europe 62730 - Ouzon Tel: 0321016956 Fax: 0321105586	Electronique	adrien.singer@singer.fr	Dossier complet (électronique)	Mé. 2000	19/05/2021 3.14627 (19/05/2021 à 14h39)

VI. TABLEAU COMPARATIF OFFRE et
ESTIMATION

Récapitulatif Sur Plans Révision 4		EUROVIA	
Désignation	TOTAL	TOTAL	Variation
Tranche Ferme			
Partie N°1 - Avenue du Blanc Pavé	14 016,00 €	16 056,60 €	7,42%
Marché de Base	9 216,00 €	12 043,00 €	30,36%
PSE1 / Partie N°1 - Coussin Barifnois	4 800,00 €	2 213,60 €	-63,88%
Partie N°2 - Route de Fromesson	31 851,10 €	27 287,65 €	-14,65%
Partie N°3 - Allée des Belles Dames	60 544,00 €	46 830,30 €	-24,30%
Partie N°4 - Rue Adolphe Bigot	209 137,10 €	135 871,80 €	-35,03%
Marché de Base	108 844,10 €	125 378,90 €	-33,54%
VO1 / Partie N°4 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	20 493,00 €	10 494,90 €	-48,79%
Partie N°5 - Rue du Rivage	68 308,00 €	82 887,60 €	-6,35%
Marché de Base	75 719,00 €	77 392,70 €	2,21%
VO2 / Partie N°5 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	12 589,00 €	5 294,90 €	-57,84%
Partie N°6 - Avenue François Mitterand	318 014,20 €	209 646,30 €	-34,26%
Marché de Base	305 821,20 €	203 272,90 €	-33,53%
PSE2 / Partie N°6 - Prolongement de Piétonnier	10 189,00 €	4 885,20 €	-52,05%
VO3 / Partie N°6 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	2 004,00 €	1 487,20 €	-48,79%
Partie N°7 - Rue des Travailleurs de la Mer	18 027,50 €	13 479,50 €	-25,23%
Partie N°8 - Curaga du fossé du Valgout	41 300,00 €	25 218,40 €	-38,94%
Total H.T.	782 197,90 €	555 057,25 €	
T.V.A. 20,00%	156 439,58 €	111 011,45 €	-28,04%
Total T.T.C.	938 637,48 €	666 068,70 €	
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny			
Marché de Base	43 245,20 €	50 475,50 €	16,72%
PSE3 / TO N°1 - Mise en Enrobés des Parings alvéoles longitudinaux	2 829,00 €	2 243,95 €	-20,88%
PSE4 / TO N°1 - Réfection en enrobés de la Placette	11 331,00 €	8 001,50 €	-29,58%
Total H.T.	67 405,20 €	61 721,25 €	
T.V.A. 20,00%	11 481,04 €	12 344,25 €	7,52%
Total T.T.C.	88 886,24 €	74 065,50 €	
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Berceaux			
Marché de Base	99 911,10 €	76 724,45 €	-13,74%
VO4 / TO N°2 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	5 148,00 €	2 636,40 €	-48,79%
Total H.T.	94 089,10 €	79 360,85 €	
T.V.A. 20,00%	18 817,82 €	15 872,17 €	-15,65%
Total T.T.C.	112 906,92 €	95 233,02 €	
Récapitulatif Général			
Tranche Ferme	782 197,90 €	555 057,25 €	-28,04%
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny	67 405,20 €	61 721,25 €	7,52%
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Berceaux	94 089,10 €	79 360,85 €	-15,65%
Total H.T.	933 692,20 €	696 139,35 €	
T.V.A. 20,00%	186 738,44 €	139 227,87 €	-25,44%
Total T.T.C.	1 120 430,64 €	835 367,22 €	

Récapitulatif Sur Plans Révision 4		EUROVIA	
Désignation	TOTAL	TOTAL	Variation
Tranche Ferme			
Partie N°1 - Avenue du Blanc Pavé	14 016,00 €	15 056,60 €	7,42%
Marché de Base	9 216,00 €	12 643,00 €	39,36%
PSE1 / Partie N°1 - Coussin Béton	4 800,00 €	2 213,60 €	-53,88%
Partie N°2 - Route de Fromessant	31 051,10 €	27 287,65 €	-14,66%
Partie N°3 - Allée des Belles Dames	80 544,00 €	45 630,30 €	-44,30%
Partie N°4 - Rue Adolphe Bilgot	209 137,10 €	135 671,80 €	-35,03%
Marché de Base	188 644,10 €	126 376,90 €	-33,64%
VO1 / Partie N°4 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	20 493,00 €	10 494,90 €	-48,76%
Partie N°5 - Rue du Rivage	88 308,00 €	82 667,60 €	-6,38%
Marché de Base	75 719,00 €	77 192,70 €	2,21%
VO2 / Partie N°5 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	12 589,00 €	5 294,90 €	-57,94%
Partie N°6 - Avenue François Millarand	318 914,20 €	209 646,30 €	-34,26%
Marché de Base	305 821,20 €	203 272,90 €	-33,63%
PSE2 / Partie N°6 - Prolongement du Piétonnier	10 188,00 €	4 285,20 €	-52,05%
VO3 / Partie N°6 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	2 904,00 €	1 487,20 €	-48,79%
Partie N°7 - Rue des Travailleurs de la Mer	18 027,50 €	13 479,60 €	-25,23%
Partie N°8 - Curage du fossé du Valligot	41 300,00 €	25 216,40 €	-38,94%
Total H.T.	782 197,90 €	555 057,25 €	
T.V.A. 20,00%	156 439,58 €	111 011,45 €	-29,04%
Total T.T.C.	938 637,48 €	666 068,70 €	
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny			
Marché de Base	43 245,20 €	50 475,50 €	16,72%
PSE3 / TO N°1 - Mise en Enrobés des Pavilons alvéolaires longitudinaux	2 428,00 €	2 243,95 €	-20,68%
PSE4 / TO N°1 - Réfection en enrobés de la Placette	11 331,00 €	9 001,80 €	-20,56%
Total H.T.	57 405,20 €	61 721,25 €	
T.V.A. 20,00%	11 481,04 €	12 344,25 €	7,52%
Total T.T.C.	68 886,24 €	74 065,50 €	
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Berceaux			
Marché de Base	80 941,10 €	76 724,46 €	-13,74%
VO4 / TO N°2 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage	5 148,00 €	2 636,40 €	-48,79%
Total H.T.	94 089,10 €	79 360,85 €	
T.V.A. 20,00%	18 817,92 €	15 872,17 €	-15,65%
Total T.T.C.	112 906,92 €	95 233,02 €	
Récapitulatif Général			
Tranche Ferme	782 197,90 €	555 057,25 €	-29,04%
Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny	57 405,20 €	61 721,25 €	7,52%
Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Berceaux	94 089,10 €	79 360,85 €	-16,65%
Total H.T.	933 692,20 €	696 139,35 €	
T.V.A. 20,00%	186 738,44 €	139 227,87 €	-25,44%
Total T.T.C.	1 120 430,64 €	835 367,22 €	

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Partie N°1 - Avenue du Blanc Pavé

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Coût	Coût
DISPOSITIONS GENERALES							
	<p>L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts des tests, essais et études d'exécution. - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux. - L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée replément de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux. - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires. - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner. - Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation. 						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amonée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Alternat de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT	1,00	200,00	200,00	575,00	575,00
a.303	Déviations de circulation PL et VL, y compris routes départementales Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amonée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.500	Panneau information chantier Ce prix rémunère ; La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du ccip, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT		200,00		750,00	
a.600	Constat d'huisserie avant et après travaux	FT		300,00		575,00	
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT		400,00		500,00	
a.703	Plan de recensement de la rue + DOE	FT		400,00		600,00	
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante alpha HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des débris à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	9,00	15,00	135,00	8,80	79,20
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,80	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise au décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée si trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,08 m	ML	24,00	2,00	48,00	6,30	151,20

47

Détail Estimatif

EUROVIA

7.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	33,00	4,00	132,00	7,50	247,60
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	ML		20,00		18,00	
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2	13,00	7,00	91,00	4,10	53,90
10.a	Plochage, décrochage y/c évacuation	M2	26,00	15,00	390,00	5,00	130,00
TERRASSEMENTS							
28.a	Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants						
28.a	Déblais chaussée	M3		7,00		7,20	
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3		7,00		1,90	
28.c	Plus-value pour terrain rocheux Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport	M3		25,00		135,00	
30.a	Déblais trottoir	M3	5,00	30,00	150,00	8,40	42,00
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	14,00	1,00	14,00	0,20	2,80
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2		1,50		1,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	5,00	20,00	100,00	14,95	74,75
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave filler, GNT.)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60	
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20	
89	Démontage et évacuation de gorgouille	U		15,00		10,00	
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U		45,00		63,50	
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10	
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U		200,00		127,00	
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00	
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00		160,40	
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U		650,00		317,30	
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,20	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Culote de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,50	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00		156,10	
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		160,00		128,90	
115	Fourniture et pose œuvre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		860,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	16,00	70,00	1 050,00	25,95	389,25
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00		30,60	
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		39,65	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML	9,00	100,00	900,00	71,45	643,05
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML		105,00		44,30	
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U	11,00	90,00	990,00	27,70	304,70
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,80	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		88,50	
122.c	F et P d'une double l2 pour création lit y compris fondation / Compris pose ancrée	ML	10,00	120,00	1 200,00	84,45	844,50
123	Plus value au prix 121 pour réalisation d'adouci	ML	9,00	20,00	180,00	1,35	12,15
STRUCTURE DE TROTTOIRS							

Détail Estimatif

EUROVIA

	Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couches conformément aux normes en vigueur								
	Matériaux type D31								
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00			38,50		
149.ac	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00			58,50		
	Matériaux non traités								
	Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais								
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00			40,30		
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	3,00	110,00		330,00	43,60	130,80	
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-plâtre								
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00			49,50		
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00			54,00		
	STRUCTURE DE CHAUSSEES								
	Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur								
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle								
	TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais								
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00			39,20		
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00			43,10		
	Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au fiant hydraulique (G.C.C.G) 0/20)								
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		80,00			58,50		
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00			67,50		
	Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Blume 0/14								
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		360,00			243,70		
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00			270,00		
	Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14								
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00			90,00		
	ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE								
	ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rejet,								
	Imprégnation + bicouche à émulsion de bitume en double gravillonnage								
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00			3,50		
	ENROBES								
	ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux								
158	Couche d'accrochage	M2	38,00	1,00		39,00	1,30	50,70	
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 intérieure à 3 Cm	M2		12,00			13,50		
	BBBG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée								
	Mise en œuvre mécanique compris accrochage								
159.d	Epaisseur 0,06 m	M2	26,00	17,00		442,00	15,00	390,00	
	Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir								
	Mise en œuvre manuelle								
160.b	Epaisseur 0,04 m	M2	13,00	28,00		338,00	13,80	179,40	
	Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage								
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00			121,50		
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00			155,60		
	DIVERS								
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT	1,00	680,00		600,00	1 250,00	1 250,00	
	REVÊTEMENT BETON								
	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise								
173		M2		62,50			57,80		
	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune								
174		M2		42,00			25,40		
	PAVES								
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00			37,60		
181	Fourniture et mise en œuvre de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00			42,30		
	ESPACES VERTS								
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	4,00	30,00		120,00	17,25	69,00	
202	Préparation de sol et engazonnement	M2	10,00	7,00		70,00	2,10	21,00	
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00			4,50		
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		55,00			14,40		
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyals	M2		55,00			14,40		

Détail Estimatif						EUROVIA	
206	Fourniture et plantation d'arbre MOBILIERS	U		300,00		445,50	
210	Poteau bois avec bandes réfléchissantes	U	2,00	150,00	300,00	144,00	288,00
211	Borne bois	U		180,00		60,40	
215	Garnitures	ML		75,00		35,10	
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		604,00	
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70	
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85	
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML	22,00	4,50	99,00	1,85	40,70
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2	10,00	4,80	48,00	7,40	74,00
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10	
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Flèche simple	U		35,00		23,10	
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70	
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30	
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390ml - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	R		23 000,00		10 750,00	
TOTAL H.T. Marché de Base						9 216,00	12 843,00
PSE1 / Partie N°1 - Coussin Berlinois							
145	Fourniture et pose de coussin berlinois PEHD rouge	U	2,00	1 500,00	3 000,00	276,70	553,40
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U	6,00	300,00	1 800,00	276,70	1 660,20
TOTAL H.T. PSE1						4 800,00	2 213,60
Récapitulatif				Sous Total HT		14 016,00 €	15 056,60 €
				TVA : 20 %		2 803,20 €	3 011,32 €
				Sous Total TTC		16 819,20 €	18 067,92 €

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Partie N°2 - Route de Fromessent

Détail Estimatif						EUROVIA	
		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total		
DISPOSITIONS GENERALES							
	L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :						
	- Les coûts des tests, essais et études d'exécution.						
	- Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux.						
	- L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée replément de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux.						
	- La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires.						
	- Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfléchir.						
	- Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation.						
a.100	Repérage et Implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après aménage du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Aliment de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT	1,00	200,00	200,00	575,00	575,00
a.303	Déviator de circulation PL et VL , y compris routes départementales Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après aménage du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.500	Panneau Information chantier Ce prix rémunère ; La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du cahier, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT		200,00		750,00	
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT		300,00		575,00	
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recensement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante au/au HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage , nettoyage compris voies avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		160,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML	5,00	10,00	50,00	10,00	50,00
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	8,00	15,00	120,00	8,80	70,40
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML	40,00	9,20	368,00	5,60	224,00
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,06 m	ML	12,00	2,00	24,00	8,30	75,60

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA		
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Total	
7.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	110,00	4,00	440,00	7,50	825,00	
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00		
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00		18,00		
9.a	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais							
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		3,20		
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	137,00	7,00	959,00	4,10	561,70	
10.a	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais							
10.a	Plochage, décaouillage y/c évacuation	M2	27,00	15,00	405,00	5,00	135,00	
TERRASSEMENTS								
	<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>							
28.a	Déblais chaussée	M3	20,00	7,00	140,00	7,20	144,00	
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3	20,00	7,00	140,00	1,90	36,00	
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00		135,00		
	<i>Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport</i>							
30.a	Déblais trottoir	M3	15,00	30,00	450,00	9,40	126,00	
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	86,00	1,00	86,00	0,20	17,20	
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2	88,00	1,50	129,00	1,40	120,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	35,00	20,00	700,00	14,95	623,26	
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave lialier, GNT.)	M3		12,00		10,80		
ASSAINISSEMENT								
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60		
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20		
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20		
89	Démontage et évacuation de gorgouille	U		15,00		10,00		
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U		45,00		83,50		
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10		
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U		200,00		127,00		
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00		
90.5	Mise à niveau de bouche d'époui	U		180,00		180,40		
92	Mise à niveau de bouche d'époui y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50		
93	Transformation d'une bouche d'époui en regard de visite	U		450,00		317,30		
94	Création d'un regard avator sur réseau existant	U		600,00		571,10		
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C25D	U		650,00		317,30		
98	Déplacement de bouche d'époui	U		650,00		380,70		
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C25D	U		200,00		317,30		
98	Création de regard de visite D1800 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00		
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40		
101.b	Fourniture et pose de Culoite de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,50		
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00		156,10		
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00		
RESEAUX DIVERS								
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML	7,00	49,00	343,00	51,60	361,20	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML	11,00	6,00	66,00	7,70	84,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U	1,00	150,00	150,00	128,90	128,90	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML	11,00	12,00	132,00	1,50	49,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT	1,00	850,00	850,00	209,70	209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U	1,00	250,00	250,00	348,40	349,40	
VOIRIE - TROTTOIR - BORDURATIONS								
BORDURATIONS								
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	40,00	70,00	2 800,00	25,95	1 038,00	
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML	5,00	50,00	250,00	42,10	210,50	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00		30,60		
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		39,65		
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML	21,00	100,00	2 100,00	71,45	1 500,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	67,00	105,00	7 035,00	44,30	2 968,10	
122	Fourniture et pose de dalle podolactée 0,4 x 0,6	U	13,00	90,00	1 170,00	27,70	360,10	
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,60		
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,50		
122.c	F et P d'une double I2 pour création îlot y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,45		
123	Plus-value au prix 121 pour réalisation d'adouci	ML	13,00	20,00	260,00	1,35	17,55	

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Qté	Prix Unit.	Total	Prix Unit.	Total
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3	13,00	49,00	637,00	38,60	500,50
149.c	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00		68,50	
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00		40,30	
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	4,00	110,00	440,00	43,80	174,40
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00		49,50	
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00		64,00	
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle							
TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3	13,00	40,00	520,00	39,20	509,60
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3	3,00	85,00	195,00	43,10	129,30
Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (G.I.G.C. Gc) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		80,00		58,50	
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00		87,50	
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		380,00		243,70	
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00		270,00	
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00		90,00	
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rajot.</i>							
Impregnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00		3,50	
ENROBES							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier La personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	205,00	1,00	205,00	1,30	266,50
158.b	Fourniture et mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 intérieurs à 3 CM	M2		12,00		13,60	
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage	M2	137,00	17,00	2 329,00	16,00	2 065,00
Epaisseur 0,08 m							
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
160.b	Mise en œuvre manuelle	M2	69,00	26,00	1 794,00	13,80	952,20
Epaisseur 0,04 m							
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00		121,50	
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00		155,80	
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT	1,00	500,00	500,00	1 250,00	1 250,00
REVÊTEMENT BETON							
173	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise	M2		62,50		57,60	
174	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2		42,00		25,40	
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		78,00		37,80	
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte Jaune y compris lit de pose	M2		75,00		42,30	
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	3,00	30,00	90,00	17,25	51,75
202	Préparation de sol et engazonnement	M2	28,00	7,00	196,00	2,10	68,80
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00		4,50	

53

Détail Estimatif

EUROVIA

N°	Description	Unité	Qté	P.U.	Total	EUROVIA		
						Montant	Montant	
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		65,00		14,40		
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyats	M2		55,00		14,40		
206	Fourniture et plantation d'arbre	U		300,00		445,80		
MOBILIERS								
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U	7,00	150,00	1 050,00	144,00	1 008,00	
211	Borne bois	U		180,00		68,40		
215	Ganivelles	ML		75,00		35,10		
212	Banc	U		1 400,00		432,00		
213	Poubelles	U		900,00		504,00		
SIGNALISATION VERTICALE								
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U	5,00	300,00	1 500,00	276,70	1 383,50	
SIGNALISATION HORIZONTALE								
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85		
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML	138,00	4,50	621,00	1,85	255,30	
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML	11,00	4,50	49,50	1,85	20,35	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85		
250.f	Passage piétons	M2	12,00	4,80	57,60	7,40	80,80	
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10		
263	Bande Cadez le passage	ML		8,00		5,10		
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10		
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85		
266	Fleche simple	U		35,00		23,10		
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70		
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30		
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390ml - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	ft		23 000,00		10 750,00		
Récapitulatif					Sous Total HT	31 951,10 €	27 287,65 €	
					TVA : 20 %	6 390,22 €	5 453,53 €	
					Sous Total TTC	38 341,32 €	32 721,18 €	

Détail Estimatif						EUROVIA	
DISPOSITIONS GENERALES							
	L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes : - Les coûts des tests, essais et études d'exécution. - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux. - L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée repliement de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux. - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires. - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner. - Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation.						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	160,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Alembic de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		675,00	
a.303	Déviations de circulation PL et VL, y compris routes départementales <i>Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel</i>	FT		200,00		1 000,00	
a.500	Panneau information chantier <i>Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du ccip, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage</i>	FT		200,00		750,00	
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		260,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalable	FT		600,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT		400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carollages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	183,00	15,00	2 745,00	9,00	1 610,40
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,80	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge : Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges Sciage de revêtement en enrobés						
7.a	Profondeur < 0,06 m	ML	5,00	2,00	10,00	6,30	31,50

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Quantité	Description	Unité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
17.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	12,00	4,00	48,00	7,50	90,00
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00		18,00	
	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	836,00	7,00	5 852,00	4,10	3 427,60
	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
10.a	Plochage, décaottage y/c évacuation	M2	198,00	15,00	2 970,00	5,00	990,00
TERRASSEMENTS							
	<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>						
28.a	Déblais chaussée	M3	117,00	7,00	819,00	7,20	842,40
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3	69,00	7,00	413,00	1,90	112,10
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00		135,00	
	Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport						
30.a	Déblais trottoir	M3	5,00	30,00	150,00	8,40	42,00
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	159,00	1,00	159,00	0,20	31,80
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2	145,00	1,50	217,50	1,40	203,00
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	122,00	20,00	2 440,00	14,95	1 823,90
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave filler, GNT.)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ductile apparente	ML	14,00	180,00	2 520,00	189,60	2 374,40
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U	5,00	75,00	375,00	36,20	181,00
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U	2,00	76,00	150,00	36,20	72,40
89	Démontage et évacuation de gorgouille	U		16,00		10,00	
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U		45,00		63,50	
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10	
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	5,00	200,00	1 000,00	127,00	635,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00	
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U	2,00	180,00	360,00	160,40	320,80
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avefioir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U		650,00		317,30	
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		65,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Colotte de Branchements 200/180/200	U		46,00		83,60	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00		166,10	
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		150,00		128,90	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	20,00	70,00	1 400,00	25,95	519,00
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML	49,00	51,00	2 499,00	30,60	1 499,40
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML	16,00	57,00	912,00	39,65	634,40
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML	76,00	100,00	7 600,00	71,45	6 430,20
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	34,00	105,00	3 570,00	44,30	1 506,20
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U		90,00		27,70	
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,60	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,60	
122.c	F et P d'une double l2 pour création trot y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,46	
123	Plus-value au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML		20,00		1,35	

Détail Estimatif						EUROVIA	
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend la fourniture , le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
149.aa	Matériaux type D31	M3		49,00			36,50
149.ac	Mise en œuvre mécanique	M3		89,00			58,50
<i>Matériaux non traités</i>							
<i>Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais</i>							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00			40,30
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3		110,00			43,60
<i>Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre</i>							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00			49,50
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00			54,00
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et e compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
<i>Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle</i>							
<i>TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais</i>							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3	65,00	40,00	2 600,00		39,20
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00			43,10
<i>Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (G1.GC.Gc) 0/20)</i>							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00			58,50
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00			67,50
<i>Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14</i>							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3	6,00	350,00	2 160,00		243,70
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00			270,00
<i>Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14</i>							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00			90,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application , le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre , le cylindrage et le balayage du réjet,</i>							
<i>Imprégnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage</i>							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00			3,50
ENROBES							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier La personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	698,00	1,00	698,00		1,30
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieure à 3 CM	M2		12,00			13,50
<i>BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée</i>							
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage Epaisseur 0,06 m	M2	523,00	17,00	8 891,00		15,00
<i>Béton bitumineux 0/8 noir type Porphyre en trottoir</i>							
160.b	Mise en œuvre manuelle Epaisseur 0,04 m	M2	175,00	25,00	4 560,00		13,80
<i>Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage</i>							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		160,00			121,50
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00			155,80
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FY		600,00			1 250,00
REVÊTEMENT BETON							
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayés de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-faches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise</i>							
173		M2		62,50			67,50
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayés de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-faches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune</i>							
174		M2		42,00			25,40
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00			37,80
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00			42,30
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	5,00	30,00	150,00		17,25
202	Préparation de sol et engazonnement	M2	9,00	7,00	63,00		2,10
203	Reprise d'espace vert (nivèlement + préparation + engazonnement)	M2		10,00			4,50

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Qté	Prix Unit.	Total	Prix Unit.	Total
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2	52,00	55,00	2 860,00	14,40	748,80
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyats	M2		55,00		14,40	
206	Fourniture et plantation d'arbre	U		300,00		445,50	
	MOBILIERS						
210	Potelat bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bois	U		180,00		66,40	
215	Ganivelles	ML		75,00		35,10	
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		504,00	
	SIGNALISATION VERTICALE						
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70	
	SIGNALISATION HORIZONTALE						
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML	25,00	4,50	112,50	1,85	46,25
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2		4,80		7,40	
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10	
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne Jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Fleche simple	U		35,00		23,10	
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70	
270	Résine avec agrégats couteur jaune	M2		40,00		32,30	
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390ml - Etagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	A		23 000,00		10 750,00	
Récapitulatif					Sous Total HT	60 544,00 €	45 830,30 €
					TVA : 20 %	12 108,80 €	8 166,06 €
					Sous Total TTC	72 652,80 €	54 996,36 €

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Partie N°4 - Rue Adolphe Bigot

Détail Estimatif						EUROVIA	
Quantité	Description	Unité	Qté	Prix Unit.	Prix Total	Quantité	Prix Total
DISPOSITIONS GÉNÉRALES							
	<p>L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendre en compte les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts des tests, essais et études d'exécution. - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux. - L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée replanément de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux. - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires. - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2021 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner. - Travaux sous roue barrée y/c mise en place d'une déviation. 						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Aléman de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		575,00	
a.303	Déviator de circulation PL et VL, y compris routes départementales	FT		200,00		1 000,00	
	Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.500	Panneau Information chantier	FT	1,00	200,00	200,00	750,00	750,00
	Ce prix rémunère ; La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du cctp, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par la maître d'ouvrage						
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DÉMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des débris à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	251,00	15,00	3 765,00	8,80	2 208,80
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U	3,00	25,00	75,00	45,80	137,40
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U	3,00	25,00	75,00	45,80	137,40
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML	68,00	15,00	1 020,00	6,70	455,60
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,80	
DÉMOLITIONS DE REVÈTEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,08 m	ML	27,00	2,00	54,00	8,30	170,10

Détail Estimatif

EUROVIA

7.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	40,00	4,00	160,00	7,50	300,00
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00		18,00	
	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	1 096,00	7,00	7 672,00	4,10	4 493,60
	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
10.a	Plochage, décroutage y/c évacuation	M2	410,00	15,00	6 150,00	5,00	2 050,00
TERRASSEMENTS							
	<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>						
28.a	Déblais chaussée	M3	98,00	7,00	672,00	7,20	691,20
28.b	Plus value pour largeur < 2,50 m	M3	98,00	7,00	672,00	1,90	182,40
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00		135,00	
	<i>Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport</i>						
30.a	Déblais trottoir	M3	13,00	30,00	390,00	8,40	109,20
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	231,00	1,00	231,00	0,20	46,20
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2		1,50		1,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	108,00	20,00	2 160,00	14,95	1 614,60
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave latier, GNT,)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ductile apparente	ML	32,00	100,00	6 760,00	169,80	5 427,20
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U	6,00	75,00	450,00	38,20	217,20
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U	6,00	75,00	450,00	38,20	217,20
89	Démontage et évacuation de gorgouille	U	32,00	15,00	480,00	10,00	320,00
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U	7,00	45,00	315,00	63,50	444,50
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U	14,00	140,00	1 960,00	80,10	1 121,40
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	8,00	200,00	1 200,00	127,00	762,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U	3,00	280,00	840,00	227,00	681,00
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00		160,40	
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U	6,00	650,00	3 900,00	317,30	1 903,80
96	Déplacement de bouche d'égout	U	2,00	650,00	1 300,00	380,70	761,40
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U	6,00	650,00	3 250,00	450,60	2 250,00
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Culotte de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,50	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	28,00	90,00	2 340,00	156,10	4 050,60
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	114,00	10,00	1 140,00	60,60	5 700,00
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		48,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		160,00		128,90	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		348,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML		70,00		25,95	
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00		30,60	
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		38,85	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00		71,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	285,00	105,00	29 925,00	44,30	12 625,50
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U	50,00	90,00	4 500,00	27,70	1 385,00
122.a	Fourniture et pose d'une lise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML	99,00	58,00	5 544,00	17,60	1 742,40
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		60,00		68,50	
122.c	F et P d'une double l2 pour création lit y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,45	
123	Plus value au prix 121 pour réalisation d'adouci	ML	109,00	20,00	2 180,00	1,35	147,15

Détail Estimatif

EUROVIA

Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire	Total
STRUCTURE DE TROTTOIRS								
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>								
	Matériaux type D31							
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00			38,50	
149.c	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00			58,50	
	Matériaux non traités							
	Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3	56,00	70,00	4 060,00	40,30		2 397,40
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3		110,00		43,60		
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00		49,50		
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00		54,00		
STRUCTURE DE CHAUSSEES								
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>								
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle							
	TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00		39,20		
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00		43,10		
	Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (G.I.G.C.G.) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00		58,50		
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00		67,50		
	Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3	19,00	360,00	6 840,00	243,70		4 630,30
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00		270,00		
	Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3	64,00	5,00	270,00	90,00		4 860,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE								
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rajet,</i>								
	Imprégnation + bicouche à température de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00		3,50		
ENROBES								
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application. Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support. La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux. Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier. Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>								
	Couche d'accrochage	M2	668,00	1,00	668,00	1,30		668,40
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieurs à 3 CM	M2		12,00		13,50		
	BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage	M2	668,00	17,00	11 366,00	15,00		10 020,00
	Épaisseur 0,06 m							
	Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
160.b	Mise en œuvre manuelle	M2		26,00		13,80		
	Épaisseur 0,04 m							
161.a	Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage	T		150,00		121,50		
161.b	Mise en œuvre mécanique	T		190,00		155,60		
	Mise en œuvre manuelle							
DIVERS								
183	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT	1,00	500,00	500,00	1 250,00		1 250,00
REVÊTEMENT BETON								
	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise	M2		82,50		57,60		
173								
	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	821,00	42,00	26 082,00	26,40		16 773,40
174								
PAVES								
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00		37,80		
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00		42,30		
ESPACES VERTS								
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	110,00	30,00	3 300,00	17,25		1 897,50
202	Préparation de sol à l'engazonnement	M2	244,00	7,00	1 708,00	2,10		512,40
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00		4,50		

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Quantité	Unité	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		55,00		14,40	
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyals	M2		55,00		14,40	
206	Fourniture et plantation d'arbre	U	10,00	300,00	3 000,00	445,50	4 455,00
MOBILIERS							
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bois	U	131,00	180,00	23 580,00	68,40	8 960,40
215	Ganivelles	ML	90,00	75,00	6 750,00	35,10	3 159,00
212	Banc	U	2,00	1 400,00	2 800,00	432,00	864,00
213	Poubelles	U	2,00	900,00	1 800,00	504,00	1 008,00
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U	12,00	300,00	3 600,00	276,70	3 320,40
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85	
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML	57,00	4,50	256,50	1,85	105,45
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2	32,00	4,80	153,60	7,40	236,80
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10	
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Flèche simple	U	7,00	35,00	245,00	23,10	161,70
267	Dent de requin	M2	17,00	35,00	595,00	27,70	470,90
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30	
300	Curage du fossé compris: - Traitement fortifiant sur 390ml - Élagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	fl		23 000,00		10 750,00	
TOTAL H.T. Marché de Base					188 644,10	125 376,90	
VO1 / Partie N°4 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage							
MACONNERIES DIVERSES							
174	Fourniture et mise en oeuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 360 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	-621,00	42,00	-26 082,00	26,40	-15 773,40
PAVAGES							
181	Fourniture et pose de naves béton teinté jaune y compris fil de pose	M2	621,00	75,00	46 575,00	42,30	26 288,30
TOTAL H.T. PSE5					20 493,00	10 494,90	
Récapitulatif				Sous Total HT	209 137,10 €	135 871,80 €	
				TVA : 20 %	41 827,42 €	27 174,36 €	
				Sous Total TTC	250 964,52 €	163 046,16 €	

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Montant	Montant
DISPOSITIONS GENERALES							
	L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :						
	- Les coûts des tests, essais et études d'exécution.						
	- Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux.						
	- L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée repliéement de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux.						
	- La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires.						
	- Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner.						
	- Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation.						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.260	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Alternat de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		575,00	
a.303	Déviation de circulation PL et VL, y compris routes départementales	FT		200,00		1 000,00	
	Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.500	Panneau information chantier	FT	1,00	200,00	200,00	750,00	750,00
	Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les prolongistes de l'opération selon les prescriptions du corp, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage						
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.800	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	177,00	15,00	2 655,00	8,80	1 557,80
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		8,20		6,80	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,08 m	ML	6,00	2,00	12,00	6,30	37,80

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
7.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	17,00	4,00	68,00	7,50	127,50
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00		18,00	
9.a	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	508,00	7,00	3 556,00	4,10	2 082,90
10.a	Piochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2		15,00		5,00	
	Piochage, décaissage y/c évacuation	M2	137,00	15,00	2 055,00		685,00
TERRASSEMENTS							
	<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>						
28.a	Déblais chaussée	M3	9,00	7,00	63,00	7,20	64,80
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3	9,00	7,00	63,00	1,90	17,10
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00		135,00	
	<i>Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport</i>						
30.a	Déblais trottoir	M3		30,00		8,40	
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	17,00	1,00	17,00	0,20	3,40
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2		1,50		1,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	9,00	20,00	180,00	14,95	134,55
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave lailler, GNT.)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60	
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20	
89	Démontage et évacuation de gorgouille	U	12,00	15,00	180,00	10,00	120,00
90.1	Mise à niveau de bouche à cité	U	4,00	45,00	180,00	63,50	254,00
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U	18,00	140,00	2 520,00	80,10	1 441,80
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	2,00	200,00	400,00	127,00	254,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de litège	U	3,00	280,00	840,00	227,00	681,00
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00		160,40	
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U	3,00	450,00	1 350,00	317,30	951,90
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U	1,00	600,00	600,00	571,10	571,10
95	Création d'un regard grille 60x80 y compris grille plate C250	U	1,00	650,00	650,00	317,30	317,30
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U	14,00	200,00	2 800,00	317,30	4 442,20
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U	2,00	650,00	1 300,00	450,00	900,00
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	63,00	85,00	5 355,00	143,40	9 034,20
101.b	Fourniture et pose de Colote de Branchement 200/160/200	U	12,00	45,00	540,00	63,50	762,00
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	83,00	90,00	7 470,00	155,10	12 955,30
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		150,00		128,90	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	14,00	70,00	980,00	25,95	363,30
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML	27,00	51,00	1 377,00	30,60	826,20
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		39,65	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00		71,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML		105,00		44,30	
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U	4,00	90,00	360,00	27,70	110,80
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		65,00		17,60	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML	63,00	90,00	7 470,00	68,50	5 685,50
122.c	F et P d'une double l2 pour création lot y compris fondation / Compris pose ancienne	ML		120,00		84,45	
123	Plus value au prix 121 pour réalisation d'adouci	ML	12,00	20,00	240,00	1,36	16,20

Détail Estimatif

EUROVIA

STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.aa	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00		38,50	
149.ac	Mise en œuvre manuelle	M3		69,00		58,50	
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00		40,30	
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	21,00	110,00	2 310,00	43,60	915,60
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		78,00		48,50	
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00		54,00	
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle							
TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00		39,20	
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00		43,10	
Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (Gl.GC.Go) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00		58,50	
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00		67,50	
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3	22,00	360,00	7 920,00	243,70	5 361,40
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00		270,00	
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3	41,00	5,00	205,00	90,00	3 690,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rejet,</i>							
Imprégnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		6,00		3,50	
ENROBES							
<i>Ces prix rénumèrent la fourniture et application. Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support. La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux. Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier. La personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	508,00	1,00	508,00	1,30	860,40
158.b	Fourniture et mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieure à 3 CM	M2		12,00		13,50	
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussee							
Mise en œuvre mécanique compris accrochage							
159.d	Epaisseur 0,06 m	M2	508,00	17,00	8 636,00	15,00	7 620,00
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
160.b	Mise en œuvre manuelle	M2		26,00		13,80	
Epaisseur 0,04 m							
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00		121,50	
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00		155,60	
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT		500,00		1 250,00	
REVÊTEMENT BETON							
Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finiton Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise							
173		M2		62,50		57,60	
Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finiton Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune							
174		M2	205,00	42,00	8 610,00	25,40	5 207,00
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00		37,80	
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00		42,30	
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	9,00	30,00	270,00	17,25	155,25
202	Préparation de sol et engazonnement	M2	17,00	7,00	119,00	2,10	35,70
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00		4,50	

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type gramlinées	M2		55,00		14,40	
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyals	M2		55,00		14,40	
206	Fourniture et plantation d'arbre	U	2,00	300,00	600,00	445,50	891,00
MOBILIERS							
210	Potelet bols avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bols	U		180,00		68,40	
215	Geniveilles	ML		75,00		35,10	
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		504,00	
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70	
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML	180,00	4,50	810,00	1,85	333,00
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2		4,80		7,40	
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10	
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Fleche simple	U		35,00		23,10	
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70	
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30	
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390ml - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	fr		23 000,00		10 750,00	
TOTAL H.T. Marché de Base					75 719,00	77 392,70	
VO2 / Partie N°5 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage							
MACONNERIES DIVERSES							
174	Fourniture et mise en oeuvre d'un Béton finillon Balayé de type D/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protecteur, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	-205,00	42,00	-8 610,00	25,40	-5 207,00
PAVAGES							
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML	104,00	56,00	5 824,00	17,60	1 830,40
181	Fourniture et mise en oeuvre de pavés béton teinte jaune y compris lit de pose	M2	205,00	75,00	15 375,00	42,30	8 671,50
TOTAL H.T. PSE6					12 589,00	5 254,90	
Récapitulatif				Sous Total HT	88 308,00 €	82 687,60 €	
				TVA : 20 %	17 681,60 €	16 537,52 €	
				Sous Total TTC	105 989,60 €	99 225,12 €	

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Montant	Montant
DISPOSITIONS GENERALES							
	L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendre en compte les dispositions suivantes :						
	- Les coûts des tests, essais et études d'exécution.						
	- Les coûts de fourniture et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux.						
	- L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée replément de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux.						
	- La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires.						
	- Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner.						
	- Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation.						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amène du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Aléman de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT	1,00	200,00	200,00	575,00	575,00
a.303	Déviations de circulation PL et VL, y compris routes départementales	FT		200,00		1 000,00	
	Cas prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le replément en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amène du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.500	Panneau Information chantier Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les prolongations de l'opération selon les prescriptions du ccip, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT	1,00	200,00	200,00	750,00	750,00
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalable	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	600,00	600,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	434,00	15,00	6 510,00	8,80	3 819,20
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivèze	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,80	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,08 m	ML	25,00	2,00	50,00	8,30	157,60

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Qté	Prix	Total	Qté	Prix
7.b	Profondeur > 0,06 m Sciage de dalle béton	ML	572,00	4,00	2 288,00	7,50	4 290,00
8.a	Profondeur < 0,16 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,16 m Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	ML		20,00		18,00	
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m Piochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2	2 914,00	7,00	20 398,00	4,10	11 947,40
10.a	Piochage, déclochage y/c évacuation	M2	2 241,00	15,00	33 615,00	5,00	11 205,00
TERRASSEMENTS							
<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>							
20.a	Déblais chaussée	M3	74,00	7,00	518,00	7,20	532,80
20.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3	74,00	7,00	518,00	1,90	140,60
20.c	Plus-value pour terrain rocheux Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport	M3		25,00		136,00	
30.a	Déblais trottoir	M3	188,00	30,00	5 040,00	8,40	1 411,20
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	705,00	1,00	705,00	0,20	141,00
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2		1,50		1,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	242,00	20,00	4 840,00	14,95	3 617,90
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grava ciment, grava latier, GNT.)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gargouille en fonte ductile apparente	ML	44,00	180,00	7 920,00	169,60	7 462,40
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U	15,00	75,00	1 125,00	36,20	543,00
89	Démontage et évacuation de gargouille	U		15,00		10,00	
90.f	Mise à niveau de bouche à clé	U		45,00		63,50	
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U	9,00	140,00	1 260,00	80,10	720,90
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	2,00	200,00	400,00	127,00	254,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U	6,00	280,00	1 680,00	227,00	1 362,00
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U	5,00	180,00	900,00	160,40	802,00
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U	2,00	450,00	900,00	322,50	645,00
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U	4,00	650,00	2 600,00	317,30	1 269,20
96	Déplacement de bouche d'égout	U	2,00	650,00	1 300,00	380,70	761,40
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Culoite de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,50	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	125,00	90,00	11 250,00	156,10	19 512,50
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00		61,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		150,00		128,80	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,50	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	26,00	70,00	1 820,00	25,95	674,70
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML	197,00	51,00	10 047,00	30,60	6 028,20
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		67,00		39,65	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML	17,00	100,00	1 700,00	71,45	1 214,65
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	145,00	105,00	15 225,00	44,30	6 423,50
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,8	U	74,00	90,00	6 660,00	27,70	2 049,80
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,60	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,50	
122.c	F et P d'une double I2 pour création îlot y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,45	
123	Plus-value au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML	96,00	20,00	1 920,00	1,35	129,60

Détail Estimatif

EUROVIA

STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend la fourniture , le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
	Matériaux type D31						
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00			30,50
149.ac	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00			58,60
	Matériaux non traités						
	Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais						
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00			40,30
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	166,00	110,00	18 260,00		43,80
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre						
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00			48,50
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		118,00			54,00
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
	Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle						
	TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais						
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00			39,20
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00			43,10
	Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au lant hydraulique (Gl.GC.Gc) 0/20)						
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00			58,50
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00			67,50
	Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14						
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3	18,00	380,00	6 480,00		243,70
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00			270,00
	Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14						
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00			90,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application , le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre , le cylindrage et le balayage du refait,</i>							
	Impregnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage						
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00			3,50
ENROBES							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier La personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	4 478,00	1,00	4 478,00		1,30
168.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 au 0/8 intérieure à 3 CM	M2		12,00			13,50
	BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussee						
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage Epaisseur 0,06 m	M2	2 789,00	17,00	47 073,00		15,00
	Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir						
160.b	Mise en œuvre manuelle Epaisseur 0,04 m	M2	1 664,00	26,00	40 664,00		13,80
	Béton bitumineux 0/8 noir type calcaire en reprofilage						
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00			121,50
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00			155,60
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT	1,00	500,00	500,00		1 250,00
REVÊTEMENT BETON							
173	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayés de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise	M2		62,50			57,60
174	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	88,00	42,00	3 696,00		25,40
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engagés y compris lit de pose	M2		79,00			37,80
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00			42,30
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	273,00	30,00	8 190,00		17,25
202	Préparation de sol et engazonnement	M2	908,00	7,00	6 356,00		2,10
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00			4,50

Détail Estimatif

EUROVIA

Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total
204	Préparation de sol et plantations de massif arbusif type graminées	M2		55,00		14,40	
205	Préparation de sol et plantations de massif arbusif sableux type oyals	M2		55,00		14,40	
206	Fourniture et plantation d'arbre	U	3,00	300,00	900,00	445,50	1 336,50
MOBILIERS							
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bois	U		180,00		68,40	
215	Ganivelles	ML	198,00	75,00	14 850,00	35,10	6 949,80
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		504,00	
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U	7,00	300,00	2 100,00	276,70	1 936,90
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85	
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML	318,00	4,50	1 431,00	1,85	586,30
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2	99,00	4,80	475,20	7,40	732,80
262	Bande Stop	ML	13,00	8,00	104,00	8,10	66,30
263	Bande Cedez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Flèche simple	U		35,00		23,10	
267	Dent de requin	M2	11,00	35,00	385,00	27,70	304,70
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2	161,00	40,00	6 040,00	32,30	4 877,30
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390m - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	fl		23 000,00		10 750,00	
TOTAL H.T. Marché de Base					305 821,20	203 272,90	
PSE2 / Partie N°6 - Prolongement du Piétonnier							
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	7,00	15,00	105,00	8,80	61,60
Sciage de revêtement en enrobés							
7.a	Profondeur < 0,06 m (tritoir)	ML	4,00	2,00	8,00	6,30	25,20
7.b	Profondeur > 0,06 m (voile)	ML	8,00	4,00	32,00	7,50	60,00
Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais							
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2				3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	4,00	7,00	28,00	4,10	16,40
Plochage ou démolition de revêtement de surface (tritoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais							
10.a	Plochage, décrochage y/c évacuation	M2	162,00	12,00	1 944,00	5,00	810,00
BORDURATIONS							
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML	7,00	100,00	700,00	71,45	500,15
123	Plus value au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML	7,00	20,00	140,00	1,35	9,45
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U	6,00	90,00	540,00	27,70	166,20
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et la compactage par couche conformément aux normes en vigueur							
148.cc	Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais	M3	17,00	110,00	1 870,00	43,60	741,20
Mise en œuvre manuelle							
ENROBES							
ces prix rénumèrent la fourniture et application. Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support. La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux. Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier. Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux.							
158	Couche d'accrochage (voirie et tritoir enrobé)	M2	164,00	1,50	246,00	1,30	213,20
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage	M2	4,00	17,00	68,00	15,00	60,00
Epaisseur 0,06 m							

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unit.	Total	Quantité	Prix Total
160.b	Béton bitumineux 0/16 noir type Porphyre en trottoir Mise en œuvre manuelle Épaisseur 0,04 m	M2	161,00	28,00	4 508,00	13,80	2 221,80
TOTAL H.T. PSE7					10 189,00	4 885,20	
VO3 / Partie N°0 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage							
174	PAVAGES Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayés de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protecteur, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	88,00	42,00	3 696,00	25,40	2 236,20
181	Fourniture et mise en pose de pavés béton teinte jaune y compris lit de pose	M2	88,00	75,00	6 600,00	42,30	3 722,40
TOTAL H.T. PSE8					2 904,00	1 487,20	
Récapitulatif					Sous Total HT	318 914,20 €	209 645,30 €
					TVA : 20 %	63 782,84 €	41 829,08 €
					Sous Total TTC	382 697,04 €	251 574,36 €

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Unité	Total
DISPOSITIONS GENERALES							
	<p>L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts des tests, essais et études d'exécution, - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux, - L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée repletem de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux, - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires, - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner, - Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation. 						
a.100	Repérage et Implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après aménage du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Aliment de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		575,00	
a.303	Déviations de circulation PL et VL, y compris routes départementales Ces prix comprenant notamment : l'aménage, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repletem en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après aménage du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT		200,00		1 000,00	
a.500	Panneau Information chantier Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du cclp, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT		200,00		750,00	
a.600	Constat d'huissier avant et après travaux	FT		300,00		575,00	
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT	1,00	500,00	500,00	250,00	250,00
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT		400,00		500,00	
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML		15,00		8,80	
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivets	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,60	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,06 m	ML		2,00		6,30	

Détail Estimatif

EUROVIA

7.b	Profondeur > 0,08 m	ML		4,00			7,50
	Solage de dalle béton						
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00			9,00
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00			18,00
	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		6,50			3,20
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2		7,00			4,10
	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
10.a	Plochage, déroulage y/c évacuation	M2		15,00			5,00
TERRASSEMENTS							
	Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la pale-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants						
28.a	Déblais chaussée	M3		7,00			7,20
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3		7,00			1,90
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00			135,00
	Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport						
30.a	Déblais trottoir	M3	38,00	30,00	1 140,00		8,40
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	125,00	1,00	125,00		0,20
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2	125,00	1,50	187,50		1,40
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	38,00	20,00	760,00		14,95
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grava ciment, grava latier, GNT.)	M3		12,00			10,80
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gorgouille en fonte ducille apparente	ML		180,00			169,60
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00			36,20
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00			36,20
89	Démonlage et évacuation de gorgouille	U		15,00			10,00
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U		45,00			63,60
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00			80,10
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U		200,00			127,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		200,00			227,00
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00			160,40
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00			322,60
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00			317,30
94	Création d'un regard avecoir sur réseau existant	U		600,00			571,10
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U		650,00			317,30
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00			380,70
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00			317,30
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00			450,00
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00			143,40
101.b	Fourniture et pose de Culoite de Branchements 200/160/200	U		45,00			63,50
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00			156,10
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00			50,00
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et ramblage de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00			51,60
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		8,00			7,70
113	Piquage sur ouvrage existant	U		150,00			128,90
115	Fourniture et pose culvre nu 2,5mm²	ML		12,00			4,50
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00			209,70
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00			349,40
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	78,00	70,00	5 460,00		25,95
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		50,00			42,10
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00			30,80
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00			39,85
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00			71,45
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	6,00	105,00	630,00		44,30
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U		90,00			27,70
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00			17,60
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00			68,50
122.c	F et P d'une double l2 pour création lot y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00			84,45
123	Plus-value au prix 121 pour réalisation d'adouci	ML	6,00	20,00	120,00		1,36

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, la répartition, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00		38,50	
149.c	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00		58,50	
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00		40,30	
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	38,00	110,00	4 180,00	43,60	1 656,80
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00		49,50	
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00		54,00	
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, la répartition, le réglage et le compactage par couches conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle							
TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00		39,20	
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00		43,10	
Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (G.L.C.C.G.c) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		80,00		58,60	
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00		67,50	
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		360,00		243,70	
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00		270,00	
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00		90,00	
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, la répartition des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rejet,</i>							
Imprégnation + bicouche à émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00		3,50	
ENROBES							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application. Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support. La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux. Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier. Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	125,00	1,00	125,00	1,30	162,50
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieure à 3 CM	M2		12,00		13,60	
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
Mise en œuvre mécanique compris accrochage							
159.d	Epaisseur 0,06 m	M2		17,00		15,00	
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
Mise en œuvre manuelle							
160.b	Epaisseur 0,04 m	M2	125,00	26,00	3 250,00	13,80	1 725,00
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00		121,50	
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00		159,60	
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT		600,00		1 250,00	
REVÊTEMENT BETON							
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise</i>							
173		M2		62,50		57,80	
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune</i>							
174		M2		42,00		25,40	
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00		37,80	
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00		42,30	
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3		30,00		17,25	
202	Préparation de sol et engazonnement	M2		7,00		2,10	
203	Reprise d'espace vert (nivèlement + préparation + engazonnement)	M2		10,00		4,50	

Détail Estimatif

EUROVIA

Réf.	Description	Unité	Qté	P.U.	EUROVIA	
					P.C.	Montant
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		55,00		14,40
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyats	M2		55,00		14,40
206	Fourniture et plantation d'arbre	U		300,00		445,50
	MOBILIERS					
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00
211	Borne bois	U		180,00		68,40
215	Ganiveiles	ML		75,00		35,10
212	Banc	U		1 400,00		432,00
213	Poubelles	U		900,00		504,00
	SIGNALISATION VERTICALE					
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70
	SIGNALISATION HORIZONTALE					
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML		4,50		1,85
260.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85
250.f	Passage piétons	M2		4,80		7,40
262	Bande Stop	ML		6,80		5,10
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85
266	Fiche simple	U		35,00		23,10
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30
300	Curege du fossé compris: - Trallement forfaitaire sur 390ml - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	fl		23 000,00		10 750,00
Récapitulatif				Sous Total HT	18 027,50 €	13 479,60 €
				TVA : 20 %	3 605,50 €	2 695,92 €
				Sous Total TTC	21 633,00 €	16 175,52 €

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Partie N°8 - Curage du fossé du Valigot

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Code	Prix total
DISPOSITIONS GENERALES							
	<p>L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts des tests, essais et études d'exécution. - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux. - L'amanée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée repleinement de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux. - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires. - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner. - Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation. 						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT		150,00			1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT		400,00			2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00		1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00		1 000,00
a.302	Alternat de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00			575,00
a.303	Déviations de circulation PL et VL, y compris routes départementales Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT		200,00			1 000,00
a.500	Panneau Information chantier Ce prix rémunère : Le fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du coup, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT		200,00			750,00
a.600	Consul d'huissier avant et après travaux	FT		300,00			575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT	1,00	600,00	600,00		250,00
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalable	FT		500,00			3 150,00
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00		500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00		500,00
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00			2 250,00
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00			2 250,00
a.900	Plan de rebail pour présence d'Amiante	FT		1 500,00			13 500,00
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisnantes	FT		500,00			710,00
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00			150,00
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00			10,00
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML		15,00			8,80
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00			45,80
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00			45,80
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00			6,70
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20			5,60
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
	Sciage de revêtement en enrobés						
7.a	Profondeur < 0,06 m	ML		2,00			6,30

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
7.b	Profondeur > 0,06 m	ML		4,00		7,50	
8.a	Solage de dalle béton	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur < 0,15 m	ML		20,00		18,00	
9.a	Profondeur > 0,15 m						
9.a	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2		5,50		3,20	
9.b	Rabotage < 0,06 m	M2		7,00		4,10	
9.b	Rabotage > 0,06 m						
10.a	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
10.a	Plochage, décroûtage y/c évacuation	M2		15,00		5,00	
TERRASSEMENTS							
28.a	Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants	M3		7,00		7,20	
28.b	Déblais chaussée	M3		7,00		1,90	
28.c	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3		25,00		135,00	
30.a	Plus-value pour terrain rocheux						
30.a	Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport	M3		30,00		8,40	
31.a	Déblais trottoir	M2		1,00		0,20	
31.a	Réglage et compactage de forme	M2		1,50		1,40	
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M3		20,00		14,95	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3		12,00		10,80	
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave lailler, GNT.)						
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gargouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60	
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20	
89	Démontage et évacuation de gargouille	U		15,00		10,00	
90.1	Mise à niveau de bouche à ciel	U		45,00		63,50	
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10	
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U		200,00		127,00	
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00	
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00		160,40	
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U		650,00		317,30	
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Culotte de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,50	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00		165,10	
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchées pour 1 réseau	ML		49,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø83 rouge	ML		8,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		160,00		128,90	
115	Fourniture et pose culvre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,60	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		860,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au SPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML		70,00		25,95	
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		60,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00		30,80	
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		39,65	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00		71,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML		105,00		44,30	
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,8	U		90,00		27,70	
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,80	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,50	
122.c	F et P d'une double I2 pour création îlot y compris fondation / Compris posa ancrée	ML		120,00		84,45	
123	Plus value au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML		20,00		1,35	

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.aa	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00			38,50
149.ac	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00			58,50
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00			40,30
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3		110,00			43,80
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00			49,50
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00			54,00
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couches conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00			39,20
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3	109,00	65,00	7 085,00		43,10
Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au fiant hydraulique (Gl.Gc.Gc) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00			58,50
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00			67,50
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		360,00			243,70
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00			270,00
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3		5,00			90,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du rejet,</i>							
Imprégnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2	1 883,00	5,00	9 315,00		3,50
ENROBES							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application. Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support. La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux. Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier. Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
160	Couche d'accrochage	M2		1,00			1,30
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieure à 3 CM	M2		12,00			13,50
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
Mise en œuvre mécanique compris accrochage							
159.d	Epaisseur 0,06 m	M2		17,00			15,00
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
Mise en œuvre manuelle							
160.b	Epaisseur 0,04 m	M2		26,00			13,80
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00			121,50
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00			155,60
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT		600,00			1 250,00
REVÊTEMENT BETON							
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise</i>							
173		M2		62,50			57,60
<i>Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayés de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune</i>							
174		M2		42,00			25,40
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00			37,80
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00			42,30
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3		30,00			17,25
202	Préparation de sol et engazonnement	M2		7,00			2,10
203	Reprise d'espace vert (nivellament + préparation + engazonnement)	M2		10,00			4,50

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		55,00		14,40	
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyals	M2		55,00		14,40	
208	Fourniture et plantation d'arbres	U		300,00		445,50	
MOBILIERS							
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bois	U		180,00		68,40	
215	Ganivelles	ML		75,00		35,10	
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		504,00	
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70	
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85	
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85	
250.f	Passage piétons	M2		4,80		7,40	
262	Bande Stop	ML		8,00		5,10	
263	Bande Cédez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10	
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85	
266	Fleche simple	U		35,00		23,10	
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70	
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30	
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfaitaire sur 390ml - Etageage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	ft	1,00	23 000,00	23 000,00	10 750,00	10 750,00
Récapitulatif					Sous Total HT	41 300,00 €	25 218,40 €
					TVA : 20 %	8 260,00 €	5 043,68 €
					Sous Total TTC	49 560,00 €	30 262,08 €

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Tranche Optionnelle N°1 - Rue Alfred de Vigny

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Unité	Montant	Unité	Montant
DISPOSITIONS GENERALES							
	<p>L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts des tests, essais et études d'exécution. - Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux. - L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée repliéement de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux. - La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires. - Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner. - Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation. 						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Alternat de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		575,00	
a.303	Déviaton de circulation PL et VL, y compris routes départementales Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT		200,00		1 000,00	
a.500	Panneau information chantier Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du ccip, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT	1,00	200,00	200,00	750,00	750,00
a.600	Constat d'huisserie avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT		400,00		500,00	
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT		400,00		500,00	
a.800	Déflexions, Carottages, Contrôles et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante et/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage, nettoyage compris voiries avoisinantes	FT		500,00		710,00	
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML		15,00		8,80	
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		46,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivette	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		6,60	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en décharge, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussée et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,05 m	ML		2,00		6,30	

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unit.	Total	P.U.	Total
7.b	Profondeur > 0,06 m	ML	63,00	4,00	252,00	7,50	472,50
	Sciage de dalle béton					9,00	
8.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		18,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00			
	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais					3,20	
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		5,50		4,10	5 723,60
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	1 396,00	7,00	9 772,00		
	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais					5,00	160,00
10.a	Plochage, décroûtage y/c évacuation	M2	32,00	15,00	480,00		
TERRASSEMENTS							
	<i>Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants</i>						
28.a	Déblais chaussée	M3		7,00		7,20	
28.b	Plus valeur pour largeur < 2,50 m	M3		7,00		1,90	
28.c	Plus-valeur pour terrain rocheux	M3		25,00		136,00	
	<i>Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport</i>						
30.a	Déblais trottoir	M3		30,00		8,40	
31.a	Réglage et compactage de forme	M2		1,00		0,20	
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2		1,50		1,40	
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3		20,00		14,95	
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grave ciment, grave filler, GNT.)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gargouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60	
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20	
89	Démontage et évacuation de gargouille	U		15,00		10,00	
90.1	Mise à niveau de bouche à ciel	U	21,00	45,00	945,00	63,50	1 333,50
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10	
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	17,00	200,00	3 400,00	127,00	2 159,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00	
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U		180,00		160,40	
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformillon d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avaloir sur réseau existant	U		600,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x60 y compris grille plate C250	U		650,00		317,30	
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø180 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Colotte de Branchements 200/160/200	U		45,00		63,60	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		90,00		156,10	
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchée pour 1 réseau	ML		49,00		61,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Piquage sur ouvrage existant	U		150,00		128,90	
116	Fourniture et pose cuivre nu 2,6mm²	ML		12,00		4,50	
118	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		860,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML		70,00		26,95	
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		60,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML		51,00		30,60	
121.e	Fourniture et pose de caniveau CC1 y compris fondation	ML		57,00		39,65	
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00		71,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML		105,00		44,30	
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U		90,00		27,70	
122.a	Fourniture et pose d'une frise pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,60	
122.b	Fourniture et pose d'un caniveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,50	
122.c	F et P d'une double t2 pour création trot et y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,45	
123	Plus valeur au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML		20,00		1,35	

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Prix	Total
STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couches conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.aa	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00		38,50	
149.ac	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00		58,50	
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3		70,00		40,30	
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3		110,00		43,80	
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00		49,50	
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00		64,00	
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux. Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3		40,00		39,20	
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00		43,10	
Matériaux treillis pour couche de fondation ou de base (grave traitée au flant hydraulique (G1.GC.Gc) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		60,00		58,50	
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00		67,60	
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		360,00		243,70	
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00		270,00	
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3	112,00	5,00	560,00	90,00	10 080,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application, le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre, le cylindrage et le balayage du réjet,</i>							
Imprégnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00		3,50	
ENROBES							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
Couche d'accrochage							
158		M2	1 427,00	1,00	1 427,00	1,30	1 855,10
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapis mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/6 inférieure à 3 CM	M2		12,00		13,50	
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
Mise en œuvre mécanique compris accrochage							
159.d	Epaisseur 0,06 m	M2	1 396,00	17,00	23 732,00	15,00	20 940,00
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
Mise en œuvre manuelle							
160.b	Epaisseur 0,04 m	M2	32,00	26,00	832,00	13,80	441,60
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		150,00		121,50	
161.b	Mise en œuvre manuelle	T		190,00		155,60	
DIVERS							
163	Rebataje de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT		500,00		1 250,00	
REVÊTEMENT BETON							
Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise							
173		M2		62,50		57,60	
Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune							
174		M2		42,00		25,40	
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00		37,80	
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00		42,30	
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3		30,00		17,25	
202	Préparation de sol et engazonnement	M2		7,00		2,10	
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00		4,50	

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA		
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire	
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2		55,00		14,40		
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyals	M2		55,00		14,40		
208	Fourniture et plantation d'arbre	U		300,00		445,50		
MOSILIERS								
210	Polet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00		
211	Borne bois	U		160,00		68,40		
215	Ganvelles	ML		75,00		35,10		
212	Banc	U		1 400,00		432,00		
213	Poubelles	U		900,00		504,00		
SIGNALISATION VERTICALE								
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U		300,00		276,70		
SIGNALISATION HORIZONTALE								
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML		4,50		1,85		
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML		4,50		1,85		
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85		
250.e	Zebra	M2		15,00		7,85		
250.f	Passage piétons	M2	14,00	4,80	67,20	7,40	103,80	
262	Bande Stop	ML	8,00	8,00	64,00	6,10	40,80	
263	Bande Cadez le passage	ML	8,00	8,00	64,00	6,10	40,80	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U		100,00		46,10		
265	Ligne jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML		7,00		1,85		
266	Flèche simple	U		36,00		23,10		
267	Dent de raquin	M2		35,00		27,70		
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2		40,00		32,30		
300	Curage du fossé compris: - Traitement forçalloire sur 390m - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	ft		23 000,00		10 760,00		
TOTAL H.T. Marché de Base					43 245,20	50 475,50		
PSE3 / TO N°1 - Mise en Enrobés des Parkings alvéoles longitudinaux								
9.b	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2	109,00	7,00	763,00	4,10	446,90	
158	Rabotage > 0,06 m	M2	109,00	1,50	163,50	1,30	141,70	
Couche d'accrochage								
159.d	BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée	M2	109,00	17,00	1 853,00	15,00	1 635,00	
250.a	Epaisseur 0,06 m	ML	11,00	4,50	49,50	1,85	20,35	
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML						
TOTAL H.T. PSE3					2 829,00	2 243,95		
PSE4 / TO N°1 - Réfection en enrobés de la Placette								
9.b	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais	M2	438,00	7,00	3 066,00	4,10	1 795,80	
158	Rabotage > 0,06 m	M2	438,00	1,50	657,00	1,30	569,40	
Couche d'accrochage (voirie)								
159.d	BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée	M2	438,00	17,00	7 446,00	15,00	6 570,00	
250.a	Epaisseur 0,06 m	ML	36,00	4,50	162,00	1,85	66,60	
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML						
TOTAL H.T. PSE4					11 331,00	9 001,80		
Récapitulatif					Sous Total HT	67 405,20 €	61 721,25 €	
					TVA : 20 %	11 481,04 €	12 344,25 €	
					Sous Total TTC	68 886,24 €	74 065,50 €	

Ville d'Étaples sur Mer

Travaux de Voirie - Programme 2021

Tranche Optionnelle N°2 - Rue des Berceaux

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Quantité	Prix Unitaire
DISPOSITIONS GENERALES							
	L'ensemble des prix de ce bordereau est à compléter et prendra en compte les dispositions suivantes :						
	- Les coûts des tests, essais et études d'exécution.						
	- Les coûts de fournitures et de mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux.						
	- L'amenée des engins, du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux d'une opération bien déterminée replement de tout le matériel en fin de chantier et remise en état des lieux.						
	- La co-activité avec les éventuels travaux concessionnaires.						
	- Une réalisation des travaux en plusieurs interventions réparties tout au long de l'année 2019 et sachant qu'une même rue peut contenir plusieurs zones distinctes à réfectionner.						
	- Travaux sous route barrée y/c mise en place d'une déviation.						
a.100	Repérage et implantation des ouvrages	FT	1,00	150,00	150,00	1 800,00	1 800,00
a.200	Installation de chantier y/c bungalows de l'entreprise, salle de réunion du MOE, sanitaires, clôtures Héras	FT	1,00	400,00	400,00	2 000,00	2 000,00
a.250	Transferts des différents engins de chantier Signalisation temporaire au droit des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	1 000,00	1 000,00
	Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel						
a.301	Signalisation au droit des travaux	FT	1,00	200,00	200,00	1 000,00	1 000,00
a.302	Alternat de circulation réglementaire 2 à 4 feux	FT		200,00		575,00	
a.303	Déviaton de circulation PL et VL , y compris routes départementales Ces prix comprennent notamment : l'amenée, la mise en place, la maintenance (l'exploitation, la surveillance et le remplacement, s'il y a lieu, de jour comme de nuit), et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire. Dans le cas d'un paiement au forfait, le prix sera réglé en deux fractions : 70 % après amenée du matériel et mise en place 30 % après repli du matériel	FT		200,00		1 000,00	
a.500	Panneau Information chantier Ce prix rémunère : La fourniture et la pose d'un panneau de chantier présentant les protagonistes de l'opération selon les prescriptions du ccip, dimensions : 2 m 50* 1 m 50 au minimum et selon la maquette qui sera fournie par le maître d'ouvrage	FT	1,00	200,00	200,00	750,00	750,00
a.800	Constat d'huissier avant et après travaux	FT	1,00	300,00	300,00	575,00	575,00
a.700	Levé topographique de la rue avant travaux	FT		500,00		250,00	
a.701	Détection à l'aide d'un géoradar des réseaux existants, Marquages et Sondages préalables	FT		500,00		3 150,00	
a.702	Plan d'exécution des travaux	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.703	Plan de recouvrement de la rue + DOE	FT	1,00	400,00	400,00	500,00	500,00
a.800	Déflexions, Carollages, Contrôle et essais par un laboratoire agréé	FT		1 200,00		2 250,00	
a.850	Réalisation d'un diagnostic y/c compris analyses et compte rendu, par un laboratoire agréé, pour présence d'amiante ou/ou HAP	FT		1 200,00		2 250,00	
a.900	Plan de retrait pour présence d'Amiante	FT		1 500,00		13 500,00	
a.1000	Balayage , nettoyage compris voiries avoisinantes	FT	1,00	500,00	500,00	710,00	710,00
DEMOLITIONS D'OUVRAGES							
1	Démolition de diverses maçonneries en pierres, béton, ou briques compris évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise	M3		50,00		150,00	
2.a	Dépose de bordure y/c fondation	ML		10,00		10,00	
2.b	Dépose d'ensemble bordure + caniveau y/c fondation	ML	114,00	15,00	1 710,00	8,80	1 003,20
3.a	Dépose soignée de borne ou potelet	U		25,00		45,80	
3.b	Dépose soignée de panneau de signalisation	U		25,00		45,80	
4.a	Dépose soignée de ganivelle	ML		15,00		6,70	
5.a	Débroussaillage zone d'espaces verts	ML		9,20		5,80	
DEMOLITIONS DE REVETEMENTS							
	Ces prix rémunèrent la démolition, le chargement, le transport, la mise en déchargé, y compris droits et frais de décharge :						
	Démolition de structure de chaussées et trottoir compris évacuation aux décharges						
7.a	Sciage de revêtement en enrobés Profondeur < 0,06 m	ML	39,00	2,00	78,00	6,30	245,70

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Qté	Unité	Qté	Unité	Qté
7.b	Profondeur > 0,06 m	ML	46,00	4,00	184,00	7,50	345,00
	Sciage de dalle béton						
9.a	Profondeur < 0,15 m	ML		15,00		9,00	
8.b	Profondeur > 0,15 m	ML		20,00		18,00	
	Rabotage ou démolition de revêtement de surface (voirie) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
9.a	Rabotage < 0,06 m	M2		6,50		3,20	
9.b	Rabotage > 0,06 m	M2	1 152,00	7,00	8 064,00	4,10	4 723,20
	Plochage ou démolition de revêtement de surface (trottoir) en enrobé, à l'engin mécanique y compris évacuation des déblais						
10.a	Plochage, décrochage y/c évacuation	M2	140,00	15,00	2 100,00	5,00	700,00
TERRASSEMENTS							
	Extraction de déblais à l'engin mécanique, en pleine masse, y compris le chargement, le réglage de la plate-forme et des talus, la protection de la plate-forme et des talus contre les saux de ruissellements y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages correspondants						
28.a	Déblais chaussée	M3	50,00	7,00	350,00	7,20	360,00
28.b	Plus-value pour largeur < 2,50 m	M3	12,00	7,00	84,00	1,90	22,80
28.c	Plus-value pour terrain rocheux	M3		25,00		135,00	
	Terrassements par engins mécaniques sur faible épaisseur (<25 cm) y compris chargement sur matériel de transport						
30.a	Déblais trottoir	M3	99,00	30,00	2 970,00	8,40	831,60
31.a	Réglage et compactage de forme	M2	323,00	1,00	323,00	0,20	64,60
34.c	Fourniture et pose de Géotextile Classe 7	M2	350,00	1,50	525,00	1,40	490,00
39	Transport et déchargement de matériaux divers en décharge	M3	149,00	20,00	2 980,00	14,95	2 227,65
40	Transport et déchargement au CTM de matériaux traitement approprié à la nature de matériaux "blancs" (béton, grève ciment, grève laitier, GNT, ...)	M3		12,00		10,80	
ASSAINISSEMENT							
87	Fourniture et pose de gargouille en fonte ductile apparente	ML		180,00		169,60	
88.a	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type A	U		75,00		36,20	
88.b	Fourniture et pose de sabot et about en fonte type T	U		75,00		36,20	
89	Démontage et évacuation de gargouille	U		15,00		10,00	
90.1	Mise à niveau de bouche à clé	U	2,00	45,00	90,00	63,60	127,00
90.2	Mise à niveau tampon de boîte de branchement	U		140,00		80,10	
90.3	Mise à niveau tampon de regard de visite	U	4,00	200,00	800,00	127,00	508,00
90.4	Mise à niveau tampon de chambre de tirage	U		280,00		227,00	
90.5	Mise à niveau de bouche d'égout	U	2,00	180,00	360,00	180,40	320,80
92	Mise à niveau de bouche d'égout y compris remplacement de fonte	U		450,00		322,50	
93	Transformation d'une bouche d'égout en regard de visite	U		450,00		317,30	
94	Création d'un regard avajoir sur réseau existant	U		800,00		571,10	
95	Création d'un regard grille 60x80 y compris grille plate C250	U	3,00	650,00	1 950,00	317,30	951,90
96	Déplacement de bouche d'égout	U		650,00		380,70	
97	Création de boîte de Branchement 40x40 y compris couverture Fonte C250	U		200,00		317,30	
98	Création de regard de visite D1000 y compris couverture Fonte D400	U		650,00		450,00	
101.a	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		85,00		143,40	
101.b	Fourniture et pose de Culotte de Branchements 200/160/200	U		45,00		83,60	
101.c	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML	11,00	90,00	990,00	155,10	1 717,10
101.d	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø400 CR8 y compris ouverture et fermeture de tranchée	ML		10,00		50,00	
RESEAUX DIVERS							
110.a	Ouverture et remblaiement de tranchées pour 1 réseau	ML		49,00		51,60	
111.b	Fourniture et pose fourreau TPC Ø63 rouge	ML		6,00		7,70	
113	Plaquage sur ouvrage existant	U		150,00		128,90	
115	Fourniture et pose cuivre nu 2,5mm²	ML		12,00		4,60	
116	Câble d'alimentation réseau éclairage	FT		850,00		209,70	
118.a	Fourniture et pose d'une borne lumineuse suivant descriptif repris au BPU	U		250,00		349,40	
VOIRIE -TROTTOIR-BORDURATIONS							
BORDURATIONS							
121.b	Fourniture et pose de bordure P1 y compris fondation	ML	27,00	70,00	1 890,00	25,95	700,65
121.c	Fourniture et pose de bordure A2 y compris fondation	ML		60,00		42,10	
121.d	Fourniture et pose de bordure T2 y compris fondation	ML	17,00	51,00	867,00	30,60	520,20
121.e	Fourniture et pose de cahiveau CC1 y compris fondation	ML	56,00	67,00	3 135,00	39,65	2 180,75
121.f	Fourniture et pose d'ensemble A2CS1 y compris fondation	ML		100,00		71,45	
121.g	Fourniture et pose d'ensemble T2CS1 y compris fondation	ML	67,00	105,00	5 985,00	44,30	2 525,10
122	Fourniture et pose de dalle podotactile 0,4 x 0,6	U	11,00	90,00	990,00	27,70	304,70
122.a	Fourniture et pose d'une fissa pavés largeur 10cm y compris fondation	ML		56,00		17,60	
122.b	Fourniture et pose d'un cahiveau pavés "3 pavés" en pierre naturelle y compris fondation	ML		90,00		68,50	
122.c	F et P d'une double l2 pour création lot y compris fondation / Compris pose ancrée	ML		120,00		84,45	
123	Plus-value au prix 121 pour réalisation d'adouc	ML	8,00	20,00	160,00	1,35	10,80

95

Détail Estimatif

EUROVIA

STRUCTURE DE TROTTOIRS							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend la fourniture , le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couches conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux type D31							
149.a	Mise en œuvre mécanique	M3		49,00			38,50
149.c	Mise en œuvre manuelle	M3		89,00			58,50
Matériaux non traités							
Matériaux GNT A 0/20 ou 0/31,5 Calcaire des carrières du Boulonnais							
148.ca	Mise en œuvre mécanique	M3	32,00	70,00	2 240,00		40,30
148.cc	Mise en œuvre manuelle	M3	3,00	110,00	330,00		43,60
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type mélange terre-pierre							
150.a	Mise en œuvre mécanique	M3		79,00			48,50
150.c	Mise en œuvre manuelle	M3		119,00			54,00
STRUCTURE DE CHAUSSEES							
<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux . Ce prix comprend : la fourniture, le transport, le répandage, le réglage et le compactage par couche conformément aux normes en vigueur</i>							
Matériaux non traités pour couche de fondation ou de base type grave naturelle TYPE A 0/31,5 des carrières du Boulonnais							
151.a	Mise en œuvre mécanique	M3	20,00	40,00	800,00		39,20
151.c	Mise en œuvre manuelle	M3		65,00			43,10
Matériaux traités pour couche de fondation ou de base (grave traitée au liant hydraulique (Gl.GC.Gc) 0/20)							
152.a	Mise en œuvre mécanique	M3		80,00			58,50
152.c	Mise en œuvre manuelle	M3		85,00			67,50
Matériaux bitumineux pour couche de fondation ou de base de type Grave Bitume 0/14							
153.a	Mise en œuvre mécanique	M3		360,00			243,70
153.c	Mise en œuvre manuelle	M3		410,00			270,00
Matériaux bitumineux pour couche de base de type EME 0/14							
154.a	Mise en œuvre mécanique	M3	77,00	5,00	385,00		90,00
ENDUITS SUPERFICIELS EN CHAUSSEE							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application , le nettoyage préalable, le répandage des émulsions et des gravillons Porphyre , le cylindrage et le balayage du rejet.</i>							
Imprégnation + bicouche à l'émulsion de bitume en double gravillonnage							
157.a	Enduit bicouche gravillons porphyre gris compris balayages	M2		5,00			3,50
ENROBES							
<i>ces prix rénumèrent la fourniture et application Ce prix comprend : Le nettoyage préalable du support La fourniture et mise en œuvre de mélange bitumineux Le cylindrage soigné et le nettoyage du chantier Le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux</i>							
158	Couche d'accrochage	M2	978,00	1,00	979,00		1,30
158.b	Fourniture et Mise en œuvre mécanique d'un Tapls mince type BBTM BBTM 0/6 ou 0/8 inférieure à 3 CM	M2		12,00			13,50
BBSG 0/10 noir type Porphyre (10 % agrégats recyclés) en chaussée							
159.d	Mise en œuvre mécanique compris accrochage Epaisseur 0,06 m	M2	958,00	17,00	16 286,00		16,00
Béton bitumineux 0/6 noir type Porphyre en trottoir							
160.b	Mise en œuvre manuelle Epaisseur 0,04 m	M2	21,00	26,00	546,00		13,80
Béton bitumineux 0/6 noir type calcaire en reprofilage							
161.a	Mise en œuvre mécanique	T		160,00			121,50
161.b	Mise en œuvre manuelle	T	8,00	190,00	1 520,00		155,60
DIVERS							
163	Rabotage de marquage thermoplastique de signalisation horizontale	FT	1,00	500,00	500,00		1 250,00
REVÊTEMENT BETON							
173	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 25 cm en voirie et couleur grise	M2	195,00	62,50	12 187,60		67,60
174	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finillon Balayée de type 0/16 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-taches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	156,00	42,00	6 552,00		25,40
PAVES							
180	Paves béton 20x20 à joints engazonnés y compris lit de pose	M2		79,00			37,80
181	Fourniture et mise et pose de paves béton 20x20 teinte jaune y compris lit de pose	M2		75,00			42,30
ESPACES VERTS							
201	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	M3	11,00	30,00	330,00		17,25
202	Préparation de sol et engazonnement	M2		7,00			2,10
203	Reprise d'espace vert (nivellement + préparation + engazonnement)	M2		10,00			4,50

Détail Estimatif

EUROVIA

Détail Estimatif						EUROVIA	
Code	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total
204	Préparation de sol et plantations de massif arbustif type graminées	M2	26,00	66,00	1 430,00	14,40	374,40
205	Préparation de sol et plantations de massif arbustif sableux type oyats	M2		55,00		14,40	
208	Fourniture et plantation d'arbre	U		300,00		445,50	
MOBILIERS							
210	Potelet bois avec bandes réfléchissantes	U		150,00		144,00	
211	Borne bois	U		180,00		68,40	
215	Ganivelles	ML		76,00		35,10	
212	Banc	U		1 400,00		432,00	
213	Poubelles	U		900,00		504,00	
SIGNALISATION VERTICALE							
249	Panneau normalisé gamme normale avec RAL	U	4,00	300,00	1 200,00	276,70	1 106,80
SIGNALISATION HORIZONTALE							
250.a	Ligne continue blanche largeur 10cm	ML	145,00	4,50	652,50	1,85	268,25
250.b	Ligne continue blanche largeur 15cm	ML	87,00	4,50	391,50	1,85	160,95
250.d	Ligne discontinue largeur 15cm	ML		4,50		1,85	
250.e	Zebra	M2	8,00	15,00	120,00	7,85	62,80
250.f	Passage piétons	M2	17,00	4,80	81,60	7,40	125,80
262	Bande Stop	ML	9,00	8,00	72,00	5,10	45,90
263	Bande Cedez le passage	ML		8,00		5,10	
264	Emplacement PMR (fond bleu + logo blanc)	U	1,00	100,00	100,00	46,10	46,10
265	Ligne Jaune largeur 10cm pour emplacement bus	ML	79,00	7,00	553,00	1,85	146,15
266	Flèche simple	U	2,00	35,00	70,00	23,10	46,20
267	Dent de requin	M2		35,00		27,70	
270	Résine avec agrégats couleur jaune	M2	52,00	40,00	2 080,00	32,30	1 679,60
300	Curage du fossé compris: - Traitement forfellaire sur 390ml - Elagage et débroussaillage - Terrassement et évacuation - Recalibrage et rétablissement du profil en long	ft		23 000,00		10 750,00	
TOTAL H.T. Marché de Base					88 941,10	76 724,45	
VO4 / TO N°2 - Remplacement du Revêtement Béton par un Pavage							
MACONNERIES DIVERSES							
174	Fourniture et mise en œuvre d'un Béton finition Balayée de type D/18 dosé à 350 kg de ciment par m3 + fibres + treillis soudé + polyane + coffrages éventuels (compris protector, joints de retrait et de dilatation, et traitement anti-laches) >> sur une épaisseur de 12 cm en trottoir et couleur jaune	M2	-156,00	42,00	-6 552,00	26,40	-3 962,40
PAVAGES							
181	Fourniture et mise et pose de pavés béton teinte jaune y compris il de pose	M2	156,00	75,00	11 700,00	42,30	6 598,80
TOTAL H.T. PSE2					5 148,00	2 636,40	
Récapitulatif					Sous Total HT	94 089,10 €	79 360,85 €
					TVA : 20 %	18 817,82 €	16 872,17 €
					Sous Total TTC	112 906,92 €	96 233,02 €



CONCLUSION AU RAPPORT D'ANALYSE

Compte-tenu des possibilités budgétaires de la Commune d'Etaples-sur-mer, il est décidé d'attribuer le marché n° 2021-006 « Travaux de voirie.– Programme 2021 » à EUROVIA – Zone industrielle – Boulevard du Valigot – 62630 ETAPLES/MER pour un montant de 696 139,35 Euros HT correspondant à :

- La tranche ferme avec
 - La PSE1,
 - La PSE2,
 - Les variantes obligatoires 1, 2 et 3.

- La tranche optionnelle 1 avec :
 - La PSE 3
 - La PSE 4

- La tranche optionnelle 2 avec :
 - La variante obligatoire 4

La durée d'exécution proposée par EUROVIA est de 33 semaines hors période de préparation de chantier. La tranche ferme est divisée en 8 sous-parties qui feront l'objet, chacune, d'une période de préparation de 3 semaines en sus du délai d'exécution repris ci-dessus. Chaque tranche optionnelle fera également l'objet d'une période de préparation de 3 semaines.

Vu et accepté le 24 juin 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



Résumé de l'acte

062-216203182-20210623-dec-2021-06-04-CC

Numéro de l'acte : dec-2021-06-04
Date de décision : mercredi 23 juin 2021
Nature de l'acte : CC
Objet : Décision du Maire n° 2021-06-04 Marché à procédure adaptée "Travaux de voirie - programme 2021" Marché de travaux
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 28/06/2021
Numéro AR : 062-216203182-20210623-dec-2021-06-04-CC
Document principal : 11_AE-1 Décision du Maire n° 2021-06-04 attribution.pdf

Pièces jointes :

11_AC-Avis d'appel à concurrence.pdf
 11_AC-Lettre de notification.pdf
 11_AE-OS N°1.pdf
 11_AE-Pièce marché ae-etaples.pdf
 11_BP-Pièce marché bpu-etaples.pdf
 11_AP-Pièce marché ccap.pdf
 11_TP-Pièce marché cctp.pdf
 10_MT-Pièce marché de-etaples.pdf
 10_MT-Pièce marché mt-etaples-travaux-de-voirie-2021.pdf
 11_RP-Pièces de candidature.pdf
 11_PV-PV OUVERTURE DES PLIS.pdf
 11_RA-Rapport d'analyse.pdf
 11_JU-rapport de verification des signatures.pdf
 10_RD-registre des dépôts.pdf
 10_RC-Réglement de consultation.pdf

Historique :

28/06/21 10:27	En cours de création	
28/06/21 10:36	En préparation	Magalie AMONIER
28/06/21 10:37	Reçu	Magalie AMONIER

28/06/21 10:38	En cours de transmission
28/06/21 10:39	Transmis en Préfecture
28/06/21 10:42	Accusé de réception reçu
28/06/21 11:19	Accusé de réception reçu Magalie AMONIER

DECISION DU MAIRE N° 2021-06-05

Appel d'offres ouvert

**« Accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre
Pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Etaples-sur-mer »
*Marché de Prestations Intellectuelles***

Marché 2021-007

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant que la Commune d'Etaples-sur-mer élabore, depuis quelques années, une stratégie de développement visant à rattacher la Ville aux flux principaux avec pour objectif, à terme, de valoriser l'identité maritime de la Ville, de valoriser le centre-ville et révéler son histoire riche, de favoriser le développement touristique,

Considérant que la Commune souhaite engager la requalification des espaces publics de son secteur Centre-Ville et de son front de Canche en valorisant, en optimisant et en sécurisant les espaces,

Considérant que, pour ce faire, la Ville d'Etaples-sur-mer souhaite s'adjoindre les services et compétences d'un maître d'œuvre,

Considérant que les aménagements prévus s'étaleront de manière pluriannuelle (sur 4 ans) et que la dépense liée à la maîtrise d'œuvre est estimée à 120 000 Euros HT par an,

Vu la délibération n° 32 du Conseil Municipal de la Ville d'Etaples-sur-mer en date du 12 avril 2021 autorisant le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Etaples-sur-mer et donnant délégation à Monsieur le Maire d'Etaples-sur-mer pour lancer et mener à terme la procédure de consultation dans sa totalité incluant la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents qui en découleront et de tous les documents s'y rapportant,

.../...

Considérant les mesures de publicité ci-après :

Date d'envoi de l'AAPC	16 avril 2021
Date limite de réception des offres	21 mai 2021 à 10 heures
Date d'ouverture des plis	31 mai 2021 à 14 heures 15

Considérant que l'avis d'appel à concurrence a été transmis pour publication au BOAMP et au JOUE le 16 avril 2021 et a été publié au BOAMP et au JOUE n° 21-51065 mis en ligne sur le site du BOAMP du 18/04/2021 au 22/05/2021. Référence JOUE n° 2021/S 077-197322 du 21/04/2021. La durée de publicité a été de 36 jours.

- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Étaples/mer le 16 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 16 avril 2021.
- Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 21 mai 2021 à 10 heures et que la durée de publicité a été de 36 jours,

Considérant que la concurrence a joué correctement dans la mesure où les offres suivantes ont été reçues :

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Mode de transmission du pli ¹	Nom du candidat	Observations
1	18/05/21 à 12 h 07	Electronique	SARL CANOPEE 31 rue de la Fonderie 59200 TOURCOING	Cotraitant : VERDI NORD PAS DE CALAIS 80 rue de Marcq – CS 90049 59441 WASQUEHAL Cédex
2	20/05/21 à 11 h 39	Electronique	OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE 12 Place Saint Hubert 59000 LILLE	
3	20/05/21 à 18 h 24	Electronique	BE TECHNIROUTE 28 Avenue des Canadiens 76120 LE GRAND QUEVILLY	Cotraitant : ARBRE A CADABRA Ferme du Nisbourg 76890 BERTRIMONT
4	21/05/21 à 8 h 39	Electronique	INGEO SARL 1 rue Cassini BP 60117 BLENDÉCQUES 62502 SAINT OMER CEDEX	

5	21/05/21 à 8 h 50	Electronique	SAS PROJEX Rue du Cap de Bonne Espérance BAT A6 Zone Eurocap 62231 COQUELLES	
6	21/05/21 à 9 h 13	Electronique	SAS LAND TERRITOIRES ET PAYSAGES 94 rue de Douai 59000 LILLE	<u>Groupement conjoint avec :</u> QUALIVIA IINGENIERIE 72 rue Gutenberg 59800 LILLE
7	21/05/21 à 9 h 30	Electronique	SELAS LATITUDES 124 Boulevard Vauban 80100 ABBEVILLE	
8	21/05/21 à 9 h 42	Electronique	SARL B2ISE 235 rue du Long Pot 59000 LILLE	<u>Groupement conjoint avec :</u> CABINET TESSON SARL Parc de Dorignies 100 rue Jean Perrin 59500 DOUAI

Considérant le rapport d'analyse des offres joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 2021-007 : « Accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Étaples-sur-mer » à SELAS LATITUDES – 124 Boulevard Vauban – 80100 LILLE suivant les conditions ci-après :

- % de rémunérations et honoraires indiqués dans le bordereau de prix unitaires.
- Les conditions de conclusion et d'attribution des marchés subséquents sont précisées à l'article 5 du CCAP.
- Le montant maximum de commandes annuelles est fixé à 120 000 Euros HT par an. Il sera identique pour chaque reconduction.
- L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

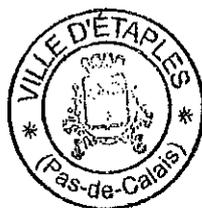
.../...

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 6 juillet 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

DECISION DU MAIRE N° 2021-07-01

FONDS DE CONCOURS CA2BM

DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCAL

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2021

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 17 avril 2018 du Conseil d'Agglomération de la CA2BM approuvant :

- la création du dispositif d'aide à l'investissement local dédié aux Communes Membres de la Communauté d'Agglomération, sous forme de fonds de concours,

- l'attribution du fonds de concours annuel pour la Ville d'ETAPLES SUR MER à hauteur de 222 091,79 €uros pendant 3 ans, soit 666 275,37 €uros ;

Vu le montant du fonds de concours déjà versé pour la somme de 403 851,12 €uros ;

Vu le solde de 262 424,25 €uros restant à solliciter ;

Considérant le programme 2021 de travaux de voirie s'élevant à la somme de 696 319,35 €uros HT suite au marché conclu selon la procédure MAPA avec l'entreprise EUROVIA par décision du Maire n° 2021.06.04

Considérant le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
TRAVAUX DE VOIRIE.....	696 139,35 €	Fonds de concours CA2BM.....	262 424,25 €
		DETR 2021.....	101 790,68 €
		Fonds propres.....	331 924,42 €
TOTAL DEPENSES.....	696 139,35 €	TOTAL RECETTES.....	696 139,35 €

Décide :

Article 1 :

1°) de valider le plan de financement de l'opération tel que repris ci-dessus ;

2°) de solliciter auprès de la CA2BM l'aide à l'investissement local à hauteur de 262 424,25 Euros

Article 2 :

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MONTREUIL SUR MER pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à ETAPLES SUR MER, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

DECISION DU MAIRE N° 2021-07-02

MAPA

« Etude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique
et commerciale de la Ville d'Étaples-sur-mer »

Marché 2021-008

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire
suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement
intérieur de la Commande Publique,

Considérant le manque de cohérence et de complétude de la signalétique urbaine des
équipements publics de la Ville d'Étaples-sur-mer, des commerces et des activités plus généralement,

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer a souhaité lancer une mise en concurrence en vue de la
réalisation d'une étude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale de tout
son territoire,

Considérant que le budget alloué à l'opération était inférieur à 40 000 Euros HT mais que, compte-
tenu de la spécificité de la mission, la procédure adaptée a été retenue,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint le 21 avril 2021 dans les Journaux
d'Annonces Locales du Groupe Nord Littoral suivants : Zone : Hebdomas le Touquet – Montreuil –
Berck, La Semaine dans le Boulonnais et l'Avenir de l'Artois.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Étaples/mer le 13 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises et de l'AAPC sur le profil d'acheteur à
l'adresse suivante : <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 13 avril 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

.../...

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 4 mai 2021 à 11 heures,

Considérant que la concurrence a joué correctement dans la mesure où les candidats suivants ont déposé une offre :

Numéro d'ordre d'arrivée	Mode de transmission du pli	Nom du candidat
1	Dépôt électronique	KADRI SIGNAL 11 rue du Moulin 44880 SAUTRON
2	Dépôt électronique	DDSR (Dominique Defrain Signalisation Routière) 11 rue Beaufegard 25480 PIREY
3	Dépôt électronique	ZAGASS DESIGN 2 rue Guérin 94220 CHARENTON-LE-PONT
4	Dépôt électronique	AXONE ENVIRONNEMENT 18 rue Alexandre Desrousseaux 59000 LILLE

Au regard du rapport d'analyse en pièce jointe,

Décide :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 2021-008 : « Etude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale de la Ville d'Étaples-sur-mer » à AXONE ENVIRONNEMENT – 18 rue Alexandre Desrousseaux – 59000 LILLE suivant les conditions ci-après :

- Prix des prestations : 26 030,00 Euros HT (le détail est précisé dans le rapport d'analyse des offres en pièce jointe à la présente décision,
- Durée : 43 semaines,
- Nombre de réunions : 7
- La notification du marché vaudra ordre de service de démarrer la mission.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

.../...

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

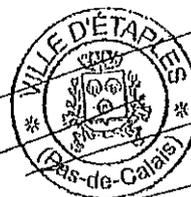
Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 6 juillet 2021

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**

Philippe FAIT



Consultation n° C21.004

« Etude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale de la Ville d'Etaples-sur-mer »

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Les prestations, objet de la consultation, constituent un élément indissociable qui ne permet pas au Pouvoir Adjudicateur de les décomposer en lot.

MONTANT DES PRESTATIONS :

L'estimation est inférieure à 40 000 Euros HT

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. La notification du marché vaudra ordre de service de démarrer la mission.

FORME DE LA PROCEDURE

La procédure de passation est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

PUBLICITE :

- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint le 21 avril 2021 dans les Journaux d'Annonces Locales du Groupe Nord Littoral suivants : Zone : Hebdomas le Touquet – Montreuil – Berck, La Semaine dans le Boulonnais et l'Avenir de l'Artois.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Etaples/mer le 13 avril 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises et de l'AAPC sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 13 avril 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 4 mai 2021 à 11 heures

RECAPITULATIF DES OFFRES REÇUES

N° du candidat	Coordonnées	Montant de l'offre
1	KADRI SIGNAL 11 rue du Moulin 44880 SAUTRON	<p><u>Diagnostic /Etat des lieux</u> : 7 800.00 Euros HT – 2 mois – 2 réunions. <u>Schéma directeur/charte de la signalétique</u> : 4 720.00 Euros HT – 1,5 mois – 4 réunions. <u>Rédaction DCE et accompagnement jusqu'à la pose de la signalétique</u> : 19 880.00 Euros HT – 8 mois – 5 réunions hors piquetage et réception de la signalétique. Coût total : 32 400.00 Euros HT Délai : 11,5 mois et 11 réunions</p> <p>Les pièces de candidatures sont complètes.</p>
2	DDSR (Dominique Defrain Signalisation Routière) 11 rue Beauregard 25480 PIREY	<p><u>Diagnostic /Etat des lieux</u> : 3 450.00 Euros HT – 3 semaines – 1 réunion. <u>Schéma directeur/charte de la signalétique</u> : 18 975.00 Euros HT – 7 semaines – 2 réunions. <u>Rédaction DCE et accompagnement jusqu'à la pose de la signalétique</u> : 14 950.00 Euros HT – 15 semaines – 4 réunions. Coût total : 37 375.00 Euros HT Délai : 25 semaines et 7 réunions</p> <p>Réunion supplémentaire : 575 Euros par intervenant. Les pièces de candidature sont complètes.</p>
3	ZAGASS DESIGN 2 rue Guérin 94220 CHARENTON-LE-PONT	<p><u>Diagnostic /Etat des lieux</u> : 7 000.00 Euros HT – 1 mois – 2 réunions + visites sur site non accompagnées. <u>Schéma directeur/charte de la signalétique</u> : 20 000.00 Euros HT – 4 mois – 5 réunions. <u>Rédaction DCE et accompagnement jusqu'à la pose de la signalétique</u> : 9 000.00 Euros HT – 5 mois – 6 réunions. Coût total : 36 000.00 Euros HT Délai : 10 mois et 13 réunions</p> <p>Les pièces de candidature sont complètes.</p>
4	AXONE ENVIRONNEMENT 18 rue Alexandre Desrousseaux 59000 LILLE	<p><u>Diagnostic /Etat des lieux</u> : 5 760.00 Euros HT – 6 semaines – 2 réunions. <u>Schéma directeur/charte de la signalétique</u> : 15 230.00 Euros HT – 13 semaines – 2 réunions. <u>Rédaction DCE et accompagnement jusqu'à la pose de la signalétique</u> : 5 040.00 Euros HT – 24 semaines – 3 réunions. Coût total : 26 030.00 Euros HT Délai : 43 semaines et 7 réunions</p> <p>Les pièces de candidature sont complètes.</p>

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que tous possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Demande de précisions auprès des candidats dans le cadre de l'analyse

Sans objet.

Offre(s) éliminée(s)

Sans objet

Critères de jugement des offres

Critères	Pondération
1 - Prix (sur la base de la proposition financière détaillée du candidat)	40.0 %
2 - Valeur technique	60.0 %
2.1 Méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution de la mission,	20 %
2.2 Moyens humains et matériel mis à disposition par le candidat pour l'exécution des prestations),	20 %
2.3 Le planning prévisionnel faisant apparaître les délais de réalisation de chaque mission et le nombre de réunions proposés par le candidat pour chaque étape.	20 %

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Les critères sont notés selon les règles indiquées ci- dessous :

1/ Prix des prestations 40% :

Note sur 40 points = $\frac{\text{Prix le plus bas} \times 40}{\text{Prix du candidat}}$

2/ - Valeur technique : 60 %

Ce critère est décomposé en plusieurs sous-critères indiqués dans le mémoire technique et notés de la manière suivante :

0 point : pas de réponse
1 point : insuffisant
2 points : moyen
3 points : bon
4 points : très bon
5 points : excellent

Le nombre de points obtenu est ensuite pondéré par le poids du sous-critère.

Ex :

Critère sur 10 points : note obtenue sur 5 multipliée par 2

Critère sur 20 points : note obtenue sur 5 multipliée par 4

Analyse des offres et récapitulatif de la notation

Voir les tableaux d'analyse en annexe. Il est à noter que la note maximum a été attribuée à tous les candidats pour les 2 premiers sous-critères de la valeur technique car tous ont proposé une bonne méthodologie et ils ont également prévu les moyens nécessaires (humains et matériels) pour l'exécution des prestations.

Récapitulatif de la notation :

	KADRI SIGNAL	DDSR	ZAGASS DESIGN	AXONE ENVIRONNEMENT
Prix / 40 points	32.14	27.86	28.92	40
Valeur technique / 60 points	56	60	56	56
TOTAL / 100 points	88.14	87.86	84.92	96
Classement	2ème	3ème	4ème	1er

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au regard du rapport d'analyse et de son annexe, le marché va être attribué de la manière suivante :

Marché n° 2021-008 : « Etude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale de la Ville d'Étaples-sur-mer » à **AXONE ENVIRONNEMENT – 18 rue Alexandre Desrousseaux – 59 000 LILLE** suivant les conditions ci-après :

Prix des prestations : 26 030.00 Euros Hors Taxes / Durée totale : 43 semaines / Nombre de réunions : 7

- Diagnostic / Etat des Lieux : 5 760.00 Euros HT
Durée : 6 semaines
Nombre de réunions : 2 réunions

 - Schéma directeur / charte de la signalétique : 15 230.00 Euros HT
Durée : 13 semaines
Nombre de réunions : 2 réunions

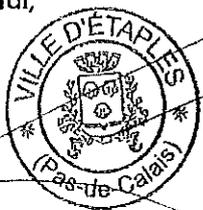
 - Rédaction DCE et accompagnement jusqu'à la pose de la signalétique : 5 040.00 Euros HT
Durée : 24 semaines
Nombre de réunions : 3 réunions.
-

La notification du marché vaudra ordre de service de démarrer la mission.

Vu et accepté le 06 juillet 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Philippe FAIT



ANALYSE DES OFFRES

CRITERE PRIX / 40 points

CRITERE PRIX / 40 points	KADRI SIGNAL		DDSR		ZAGASS DESIGN		AXONE ENVIRONNEMENT	
	Montant proposé	Nbre de points	Montant proposé	Nbre de points	Montant proposé	Nbre de points	Montant proposé	Nbre de points
	32 400,00 Euros HT	32,14	37 375,00 Euros HT	27,86	36 000,00 Euros HT	28,92	26 030,00 Euros HT	40

CRITERE VALEUR TECHNIQUE / 60 POINTS

méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution de la mission /20 points	KADRI SIGNAL		DDSR		ZAGASS DESIGN		AXONE ENVIRONNEMENT	
	Nbre de points	Commentaire	Nbre de points	Commentaire	Nbre de points	Commentaire	Nbre de points	Commentaire
Moyens humains et matériels mis à disposition par le candidat pour l'exécution de la mission / 20 points	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
Planning prévisionnel et nombre de réunions / 20 points	16	46 semaines et 11 réunions	20	25 semaines et 7 réunions	16	40 semaines et 7 réunions	16	43 semaines et 7 réunions
TOTAL / 60 points	56		60		56		56	

- 0 point pas de réponse
- 1 point insuffisant
- 2 points moyen
- 3 points bon
- 4 points très bon
- 5 points excellent

Le nombre de points est ensuite multiplié par le poids du sous-critère

Résumé de l'acte

062-216203182-20210706-DEC2021-07-02-AU

Numéro de l'acte : DEC2021-07-02
Date de décision : mardi 6 juillet 2021
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2021-07-02 - MAPA - "Etude sur la signalétique directionnelle urbaine, touristique et commerciale de la ville d'Étaples-sur-mer".
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 07/07/2021
Numéro AR : 062-216203182-20210706-DEC2021-07-02-AU
Document principal : 99_AU-DECISION 2021-07-02.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DECISION 2021-07-02.pdf

Historique :

07/07/21 15:19	En cours de création	
07/07/21 15:21	En préparation	Magalie AMONIER
07/07/21 15:22	Reçu	Magalie AMONIER
07/07/21 15:22	En cours de transmission	
07/07/21 15:22	Transmis en Préfecture	
07/07/21 15:26	Accusé de réception reçu	
07/07/21 15:39	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

DECISION DU MAIRE N° 2021-09-01

MAPA

« Entretien du réseau d'eaux pluviales sur le territoire de la Commune d'Etaples-sur-mer »

Marché 2021-009

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant que la Ville d'Etaples-sur-mer a souhaité lancer une mise en concurrence pour l'entretien de son réseau d'eaux pluviales,

Considérant que le budget alloué à ces prestations est fixé à 60 000 Euros HT par an, que le marché est passé pour une durée de 12 mois et qu'il est renouvelable 2 fois pour des durées de 12 mois,

Considérant que la procédure adaptée a été retenue,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 22 juillet 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-102564 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 22/07/2021 au 30/08/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint le 28 juillet 2021 dans les Journaux d'Annonces Locales du Groupe Nord Littoral suivants : « La Semaine dans le Boulonnais » et « Les Echos du Touquet » et dans « Les Echos de la Lys » le 29 juillet 2021.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Etaples/mer le 22 juillet 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 22 juillet 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

.../...

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 30 août 2021 à 11 heures,

Considérant qu'une seule offre a été reçue et que celle-ci répond en tous points aux éléments sollicités dans le dossier de consultation des entreprises,

Décide :

Article 1 :

D'attribuer le marché (accord-cadre) n° 2021-009 : « Entretien du réseau d'eaux pluviales » à VEOLIA EAU – CGE Région Hauts-de-France, Territoire Littoral Audomarrois – 86 Boulevard Chanzy – 62200 BOULOGNE/MER suivant les conditions ci-après :

- Montant de la DPGF (prestations qui seront commandées annuellement) : 54 402.62 Euros HT,
- Montant maximum annuel de commandes : 60 000 Euros HT
- Des prestations complémentaires pourront être commandées sur la base des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires « Prestations complémentaires ».
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 2 fois pour des périodes de 12 mois.
- Le marché s'exécutera au moyen de bons de commande qui seront déclenchés au fur et à mesure des besoins.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

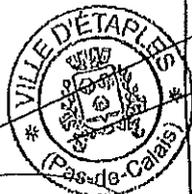
Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 3 septembre 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



DECISION DU MAIRE N° 2021-09-02

MAPA

« Mise à niveau du giratoire du Pont Rose et réalisation de fosses d'arbres
Quartier de Rosamel »

Marché 2021-010

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant que la Ville d'Etaples-sur-mer a souhaité lancer une mise en concurrence pour des travaux de mise à niveau du giratoire du Pont Rose et la réalisation de fosses d'arbres dans le Quartier de Rosamel,

Considérant que le budget alloué à ces travaux était fixé à moins de 90 000 Euros et que la procédure adaptée était la plus adéquate,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 04 août 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-108080 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 04/08/2021 au 13/09/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint dans « La Semaine dans le Boulonnais », « Les Echos du Touquet », « L'Avenir de l'Artois » du 11 août 2021 et « L'Echos de la Lys » le 12 août 2021.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Etaples/mer le 04 août 2021.
- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 04 août 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

.../...

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 13 septembre 2021 à 11 heures,

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

N° du candidat	Coordonnées	Proposition financière
1	SEVE 179 rue Jean-Baptiste Godin 59820 GRAVELINES	Les pièces d'offres et de candidature sont complètes. <u>Montant du DQE</u> : 60 000 Euros HT <u>Délai</u> : 4 semaines
2	EUROVIA Zone Industrielle Boulevard du Vallgot 62630 ETAPLES-sur-MER	Les pièces d'offre et de candidature sont complètes. <u>Montant du DQE</u> : 83 269.00 Euros HT <u>Délai</u> : 2 semaines

Considérant le rapport d'analyse des offres joint en annexe à la présente,

Décide :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 2021-010 : « Mise à niveau du giratoire du Pont Rose et réalisation de fosses d'arbres Quartier de Rosamel » à SEVE, 179 rue Jean-Baptiste Godin - 59820 GRAVELINES suivant les conditions ci-après :

Montant du Détail Quantitatif Estimatif : 60 000 Euros HT

Délai d'exécution : Période de préparation de chantier d'une durée d'un mois et 4 semaines de travaux.

Un ordre de service prescrivant de démarrer la période de préparation à compter du 1^{er} octobre 2021 va être délivré à l'attributaire. Un ordre de service prescrivant de démarrer les travaux sera transmis ultérieurement à l'attributaire.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

.../...

Article 3 :

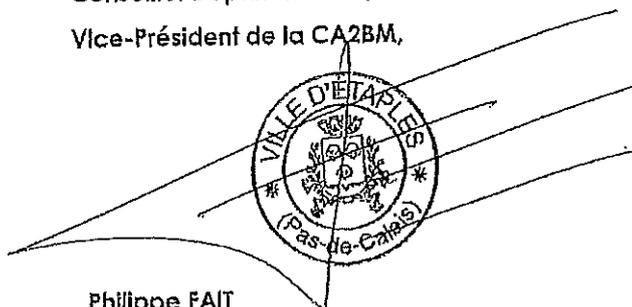
Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 17 septembre 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

Résumé de l'acte
062-216203182-20210917-dec2021-09-02-AU

Numéro de l'acte : dec2021-09-02
Date de décision : vendredi 17 septembre 2021
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2021-09-02 MAPA "Mise à niveau du giratoire du Pont Rose et réalisation de fosses d'arbres Quartier du Rosamel"
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 21/09/2021
Numéro AR : 062-216203182-20210917-dec2021-09-02-AU
Document principal : 99_AU-20210921085205365.pdf

Pièces jointes :

99_AU-20210921085215922.pdf

Historique :

21/09/21 08:47	En cours de création	
21/09/21 08:50	En préparation	Magalie AMONIER
21/09/21 08:50	Reçu	Magalie AMONIER
21/09/21 08:50	En cours de transmission	
21/09/21 08:51	Transmis en Préfecture	
21/09/21 09:11	Accusé de réception reçu	
21/09/21 11:42	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

Consultation n° C21.011

Mise à niveau du giratoire du Pont Rose et réalisation de fosses d'arbres Quartier de Rosamel

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Les prestations, objet de la consultation, constituent un élément indissociable qui ne permet pas au Pouvoir Adjudicateur de les décomposer en lot.

MONTANT DES PRESTATIONS :

L'estimation est inférieure à 90 000 Euros HT

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative du candidat qui l'indiquera dans l'acte d'engagement. Par dérogation à l'article 28-1 du CCAG Travaux, le marché comporte une période de préparation de 1 mois non incluse dans le délai d'exécution proposé par le candidat.

FORME DE LA PROCEDURE

La procédure de passation est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.
Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

PUBLICITE :

- Transmission de l'Avis d'Appel à concurrence au BOAMP le 04 août 2021. Avis publié au BOAMP n° 21-108080 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 04/08/2021 au 13/09/2021.
- Publication d'un Avis d'Appel à Concurrence restreint dans « La Semaine dans le Boulonnais », « Les Echos du Touquet », « L'Avenir de l'Artois » du 11 août 2021 et « L'Echos de la Lys » le 12 août 2021.
- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence sur le site de la Ville d'Étapes/mer le 04 août 2021.

- Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> le 04 août 2021.
Supports supplémentaires de parution de l'AAPC sur emarchespublics.com et France Marchés.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 13 septembre 2021 à 11 heures

RECAPITULATIF DES OFFRES REÇUES

N° du candidat	Coordonnées	Proposition financière
1	SEVE 179 rue Jean-Baptiste Godin 59820 GRAVELINES	Les pièces d'offres et de candidature sont complètes. <u>Montant du DQE</u> : 60 000 Euros HT <u>Délai</u> : 4 semaines
2	EUROVIA Zone Industrielle Boulevard du Valigot 62630 ETAPLES-sur-MER	Les pièces d'offre et de candidature sont complètes. <u>Montant du DQE</u> : 83 269.00 Euros HT <u>Délai</u> : 2 semaines

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que tous possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Demande de précisions auprès des candidats dans le cadre de l'analyse

Sans objet.

Offre(s) éliminée(s)

Sans objet

Critères de jugement des offres

N°	Description	Pondération
1	Prix	50
2	Valeur technique (analysée sur la base du mémoire technique)	50
2.1	Délai d'exécution proposé par le candidat	30
2.2	Méthode d'organisation du(des) chantier(s)	20
Pondération totale des critères d'attribution		100

Analyse des offres et récapitulatif de la notation

Voir le tableau d'analyse en annexe.

Récapitulatif de la notation :

	SEVE	EUROVIA
Prix / 50 points	50	36.02
Délai d'exécution proposé par le candidat / 30 points	20	30
Méthode d'organisation du chantier / 20 points	20	20
TOTAL / 100 points	90	86.02
Classement	1er	2ème

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au regard du rapport d'analyse et de son annexe, le marché va être attribué de la manière suivante :

Marché n° 2021-010 : « Mise à niveau du giratoire du Pont Rose et réalisation de fosses d'arbres Quartier de Rosamel » à SEVE, 179 rue Jean-Baptiste Godin - 59820 GRAVELINES suivant les conditions ci-après :

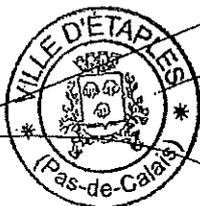
Montant du Détail Quantitatif Estimatif : 60 000 Euros HT

Délai d'exécution : Période de préparation de chantier d'une durée d'un mois et 4 semaines de travaux.

Un ordre de service prescrivant de démarrer la période de préparation à compter du 1^{er} octobre 2021 va être délivré à l'attributaire. Un ordre de service prescrivant de démarrer les travaux sera transmis ultérieurement à l'attributaire.

Vu et accepté le 17 septembre 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

SEVE		EUROVIA	
Observations	Nbre de points	Observations	Nbre de points
1- PRIX (en Euros HT) / 50 points	50,00	83 269,00	36,02
2.1 Délai d'exécution proposé par le candidat / 30 points	20,00	2 semaines	30,00
2.2 Méthode d'organisation du chantier / 20 points	20,00	Excellent, les deux candidats ont bien détaillé toutes les étapes et l'organisation du chantier et ont pris en compte les aléas liés à la circulation.	20,00
TOTAL DES POINTS / 100 POINTS	90,00		86,02

SYSTÈME DE NOTATION

1/ Prix des prestations : 50% : Note sur 50 points = Prix le plus bas x 50
Prix du candidat

2.1 / Délai d'exécution

- 0 point : + de 6 semaines
- 5 points : Délai entre 5 et 6 semaines
- 10 points : Délai entre 3 et 4 semaines
- 15 points : Délai entre 1 et 2 semaines

La note attribuée pour ce critère est ensuite multipliée par 2 pour obtenir une note sur 30.

2.2 / Méthode d'organisation du chantier

- 0 point : pas de réponse
 - 1 point : insuffisant
 - 2 points : moyen
 - 3 points : bon
 - 4 points : très bon
 - 5 points : excellent
- La note attribuée pour ce critère est ensuite multipliée par 4 pour obtenir une note sur 20.

	
Délibération n° 1	Conseil Municipal du Lundi 27 Septembre 2021
Service Urbanisme - Direction juridique	Domaine de compétence : 3.2 - Aliénations
Objet : Transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les dispositions de l'article L 213-3 alinéa 3 du code de l'éducation disposant : « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires ».

VU la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 7 Septembre 2021 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais du transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais, en référence des dispositions de l'article L 213-3 alinéa 3 du code de l'éducation, en connaissance de la récente restructuration du collège avec notamment la construction d'un nouveau bâtiment ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le transfert de propriété, à titre gratuit, du collège « Jean Jaurès », au profit du Département du Pas-de-Calais, comprenant :

d'une part, le terrain affecté au collège, d'une surface totale de 2ha 73a 54ca, à savoir les parcelles cadastrées à ETAPLES :

- AE 549 pour 1ha 77a 68ca (issue de la division de la parcelle AE 72)
- AE 552 pour 5a 18ca (issue de la division de la parcelle AE 75)
- AE 553 pour 37a 16ca (issue de la division de la parcelle AE 82)
- AE 555 pour 6a 13ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 302)

- AE 556 pour 12a 63ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 303)
- AE 557 pour 3a 52ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 304)
- AE 558 pour 5a 92ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 305)
- AE 560 pour 2a 01ca (issue de la division de la parcelle AE 537)
- AE 562 pour 23a 31ca (issue de la division de la parcelle AE 539)

d'autre part sur les bâtiments, conservés lors de la restructuration, à savoir les externats, l'externat et l'atelier de la SEGPA Hygiène et Alimentation Services, la demi-pension, les logements, le foyer et le gymnase (ce dernier ayant fait l'objet de la mise à disposition du Département en 1986 avec le collège), conformément au plan annexé.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif au transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.



Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 04/05/2021
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : Géo solutions SAS

SF2102319728

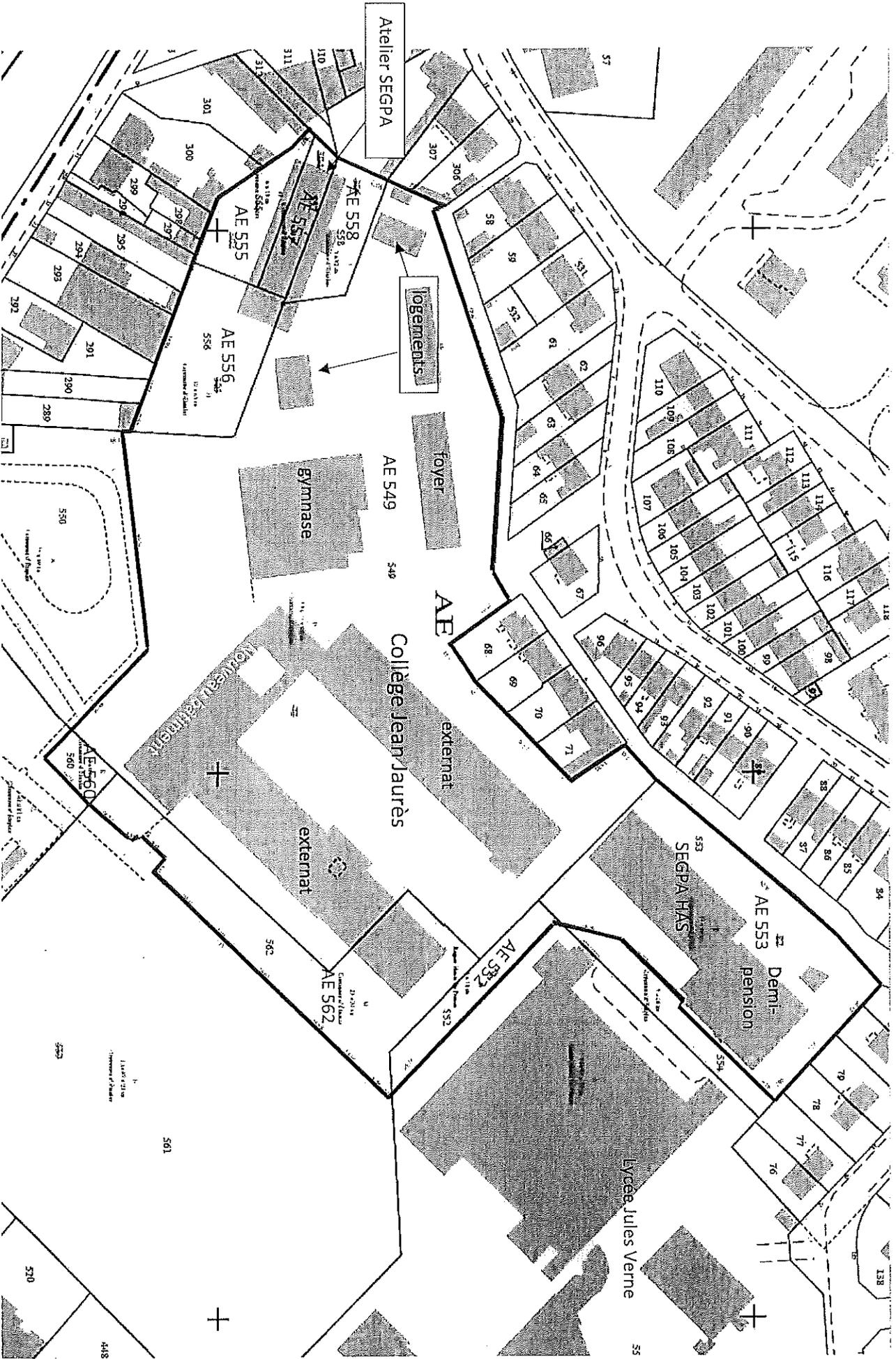
DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 062				Commune : 318			ETAPLES			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AE	0072			AV DU MONT LEVIN	2ha12a45ca		318 0000846	AE	0549	1ha77a68ca
							318 0000846	AE	0550	0ha35a59ca
AE	0075			AV DU MONT LEVIN	2ha00a55ca		318 0000846	AE	0551	1ha95a37ca
							318 0000846	AE	0552	0ha05a18ca
AE	0082			LE MONT LEVIN SUD	0ha42a07ca		318 0000846	AE	0553	0ha37a16ca
							318 0000846	AE	0554	0ha05a08ca
AE	0302			LA ROUTE DE BOULOGNE	0ha06a10ca		318 0000846	AE	0555	0ha06a13ca
AE	0303			LA ROUTE DE BOULOGNE	0ha12a57ca		318 0000846	AE	0556	0ha12a63ca
AE	0304			LA ROUTE DE BOULOGNE	0ha03a51ca		318 0000846	AE	0557	0ha03a52ca
AE	0305			LA ROUTE DE BOULOGNE	0ha05a89ca		318 0000846	AE	0558	0ha05a92ca
AE	0537			LE MONT LEVIN SUD	0ha50a82ca		318 0000846	AE	0559	0ha48a81ca
							318 0000846	AE	0560	0ha02a01ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

SF2102319728

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 062				Commune : 318 ETAPLES						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AE	0539			45B RTE DE BOULOGNE	1ha70a43ca		318 0000846	AE	0561	1ha47a23ca
							318 0000846	AE	0562	0ha23a31ca

① ETAPLES – transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean Jaures » par la Commune d'ETAPLES



	
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 8.5- Politique de la ville – Habitat - Logement
Objet : Avis sur cession d'un logement locatif par la SA d'HLM Flandre Opale Habitat	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession, par la SA d'HLM « Flandre Opale Habitat », d'un logement locatif, sis 17 avenue de Rombly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément aux dispositions légales opposables, doit être consulté afin d'émettre un avis sur la cession d'un logement locatif, en tant, d'une part, que commune d'implantation du logement, et d'autre part, en tant que collectivité publique ayant accordé un financement ou sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement ;

Considérant la demande écrite de la SA d'HLM Flandre Opale Habitat, en date du 03 août 2021, sollicitant, conformément aux dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'un logement locatif social sis 17 avenue de Rombly ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable en réponse à la demande de la SA d'HLM « Flandre Opale Habitat », en date du 03 août 2021 ; sollicitant, conformément aux dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'un logement locatif social sis 17 avenue de Rombly.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.



EN

Direction départementale
des territoires et de la mer

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU LE
11 AOUT 2021
MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

Service Habitat Renouvellement Urbain
Unité Territorialisation des Politiques de l'Habitat

Affaire suivie par : Sébastien DUQUENNE
Tél : 03 21 22 98 04
ddtm-enquete-habitat@pas-de-calais.gouv.fr

A TRAITER
Arras, le 03 AOUT 2021
<i>Y. Harrois</i>
<i>A. Chayolle</i>
POUR INFO
<i>J. L. Dupuis</i>

Monsieur le Maire,

La SA d'HLM Flandre Opale Habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé à Etaples, 17 avenue de Rombly. Conformément aux articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant, d'une part que commune d'implantation du logement, et d'autre part, en tant que collectivité publique ayant accordé un financement ou sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement.

La délibération du conseil municipal de votre commune sur cette demande doit être transmise dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier. À défaut de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Afin de réduire les délais d'instruction, je vous remercie de me transmettre une copie de la délibération du conseil municipal en même temps que l'envoi en Préfecture pour le contrôle de légalité. Vous voudrez bien transmettre également une copie de cette délibération à l'organisme concerné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer,
le Chef du Service Habitat Renouvellement Urbain

Nadine Baumlín
Nadine BAUMLIN

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
62630 ETAPLES

	
Délibération n° 3	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 8.5- Politique de la ville – Habitat - Logement
Objet : Périmètre de ravalement obligatoire des façades et campagne d'incitation au ravalement des façades	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le périmètre de ravalement obligatoire des façades et la campagne d'incitation au ravalement des façades

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les dispositions des articles L 421-1 et suivants, et R 421-1 et suivants ;
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les dispositions des articles L 132-1 et suivants, faisant obligation aux propriétaires d'immeubles de maintenir les façades en constant état de propreté et de faire procéder au ravalement de celles dont l'état de propreté n'est pas satisfaisant ;
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les dispositions de l'article L 152-11 ;
VU le Code de l'Environnement ; notamment les dispositions des articles L 581-1 et suivants relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ;
VU le Code de la Santé Publique ;
VU le Règlement Sanitaire du Département du Pas-de-Calais ;
VU les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etaples-sur-Mer ;
VU la délibération du Conseil municipal d'Etaples-sur-Mer du 19 janvier 2017 sollicitant l'inscription de la ville d'Etaples-sur-Mer sur la liste des communes autorisées à imposer le ravalement des façades ;
VU l'arrêté préfectoral du 23 février 2017 inscrivant la ville d'Etaples-sur-Mer sur la liste des communes autorisées à imposer le ravalement des façades ;
VU la délibération du Conseil municipal d'Etaples-sur-Mer du 18 décembre 2017 portant campagne d'incitation au ravalement des façades et instaurant un périmètre de ravalement obligatoire des façades d'immeubles situés en centre-ville ; notamment en « Site Patrimonial Remarquable » ;

CONSIDERANT la politique de valorisation du « cadre de vie », notamment du patrimoine bâti, initiée par la Ville d'Etaples-sur-Mer ;

CONSIDERANT que la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti suppose la nécessaire association des propriétaires privés à l'effort engagé par la Collectivité ;

CONSIDERANT que les façades des immeubles situés en centre-ville, et dans les quartiers d'habitations périphériques participent à la requalification de l'espace public et doivent, ainsi, demeurer en bon état et être entretenues régulièrement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale « Équiper durablement la Ville d'Etaples-

sur-Mer », en date des 07 et 17 septembre 2021, décidant de :

- Modifier le périmètre de ravalement obligatoire des façades, bénéficiant ainsi de la campagne d'incitation au ravalement des façades, en le limitant à l'ensemble du périmètre de la « basse-ville » (intégrant le « Site Patrimonial Remarquable »), délimité entre le réseau ferré et le fleuve « Canche », selon le plan annexé à la présente ;
- Fixer le montant de la subvention à 30% du montant des travaux exécutés par entreprise et 15% du montant des fournitures lorsque les travaux sont réalisés par le propriétaire ; déduction faite de toutes autres subventions ; le montant de la subvention demeurant plafonné à 500,00 euros. .
- Ne verser la subvention qu'aux seuls propriétaires occupant leur logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Modifier le périmètre de ravalement obligatoire des façades, bénéficiant ainsi de la campagne d'incitation au ravalement des façades, en le limitant à l'ensemble du périmètre de la « basse-ville » (intégrant le Site Patrimonial Remarquable), délimité entre le réseau ferré et le fleuve « Canche », selon le plan annexé à la présente ;
- Fixer le montant de la subvention à 30% du montant des travaux lorsqu'ils sont exécutés par une entreprise et 15% du montant des fournitures lorsque les travaux sont réalisés par le propriétaire, déduction faite de toutes autres subventions ; le montant de la subvention demeurant plafonné à 500,00 euros.

Sont éligibles tous les travaux de ravalement ou de restauration des façades et pignons lorsque ceux-ci sont visibles de la rue, réalisés conformément à la réglementation opposable. Ne sont pas aidés les simples travaux d'entretien, les ravalements partiels, les travaux portant sur les toitures ainsi que l'installation de menuiseries.

- Ne verser la subvention qu'aux seuls propriétaires occupant leur logement. Sont exclues du dispositif les résidences secondaires. Cette aide est cumulable avec les autres subventions éventuelles.

La subvention municipale n'est pas de droit. Le Maire ou son représentant notifiera l'attribution de subvention sous réserve de la vérification, par la commission municipale habilitée, de la conformité du projet avec les conditions de recevabilité, et dans la limite du budget voté par le Conseil Municipal.

Les travaux ne doivent pas être entrepris avant la date de dépôt du dossier et de l'accord d'attribution de la subvention.

Une demande de dérogation pour pouvoir commencer les travaux avant notification de la subvention pourra être sollicitée par le propriétaire dès lors que le dossier sera déclaré complet. Toutefois, cette dérogation ne préjugera pas de la décision finale de la commission municipale.

A compter de la date de notification de l'avis favorable de la Ville, le propriétaire disposera de 6 mois pour démarrer ses travaux. A défaut d'engagement desdits travaux, la notification sera caduque. Un nouveau dossier pourra éventuellement être déposé devant la commission municipale.

Les bénéficiaires disposeront d'un délai de 9 mois à compter de la notification de subvention pour justifier des dépenses réalisées et procéder à la demande de paiement. Le versement de la subvention se fera en une seule fois, sur présentation des factures originales, revêtues du cachet et de la signature de la ou des entreprises à l'origine des travaux ou des factures de fournitures. En cas de factures inférieures aux estimations initiales, le montant de l'aide sera automatiquement ajusté à la dépense réellement effectuée, sous réserve que les travaux soient réalisés conformément au projet agréé par la commission municipale. En cas de factures supérieures aux estimations initiales, le montant prévisionnel de l'aide, sauf

exception dûment justifiée et préalablement acceptée par la commission municipale, ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Maire propose de rajouter au périmètre de ravalement des façades , la route d'Hilbert du Pont Blanc jusqu'à la voûte.

Discussion

Monsieur GHESELLE signale que cette décision répond à notre programme électoral, comme axe d'attractivité.

Il rappelle que la rénovation et l'entretien des façades contribuent incontestablement à l'embellissement et à l'attrait de la ville, à la préservation du patrimoine et au rayonnement touristique.

En outre, le ravalement des façades est important pour la préservation du paysage urbain. Il met en valeur le patrimoine, il améliore le confort des habitants, il favorise l'attractivité notamment chez les commerçants et il apporte une plus-value aux biens immobiliers.

Il y a 3 délibérations qui ont été prises sur ce sujet :

- le 19 janvier 2017 qui sollicitait l'inscription de la ville d'Etaples-sur-mer sur la liste des communes autorisées à imposer le ravalement des façades
- Suivi d'un arrêté préfectoral du 23 février 2017 qui a inscrit la commune d'Etaples-sur-mer sur la liste des communes autorisées à imposer le ravalement des façades
- le 18 décembre 2017, délibération sur la campagne d'incitation au ravalement des façades qui instaure au périmètre le ravalement obligatoire des façades d'immeubles situés en centre-ville et notamment en site patrimonial remarquable

Monsieur GHESELLE précise que le périmètre a été prolongé à la Cité Bel Air.

Il remercie les membres de la commission n°4 «Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » pour leur implication et cette réflexion autour de ce sujet.

Monsieur le Maire signale que d'importants travaux ont été entrepris par les bailleurs sociaux grâce aux concertations de Monsieur GHESELLE.

12 millions d'euros sur la zac Village Arc en Ciel.

La résidence Mandragore complètement résidentialisée.

Les Fauvettes, les Hirondelles, les Tourterelles qui viennent d'être terminées.

Le programme du Grand Large commence.

Monsieur GHESELLE signale qu'il a fallu rappeler aux bailleurs sociaux que les loyers ne servaient pas seulement à être capitalisés mais qu'ils avaient la nécessaire obligation d'entretenir les logements.

La résidence du Grand Large doit également être rénovée. Les accords ont été donnés.

Monsieur le Maire souligne également le ravalement de façade qui a eu lieu avenue des Travailleurs de la mer.

Il nous restera à engager un bras de fer avec la cirnase.

Madame MAILLART précise qu'on a rajouté la partie de la route d'Hilbert, du Pont Blanc jusqu'à la voûte.

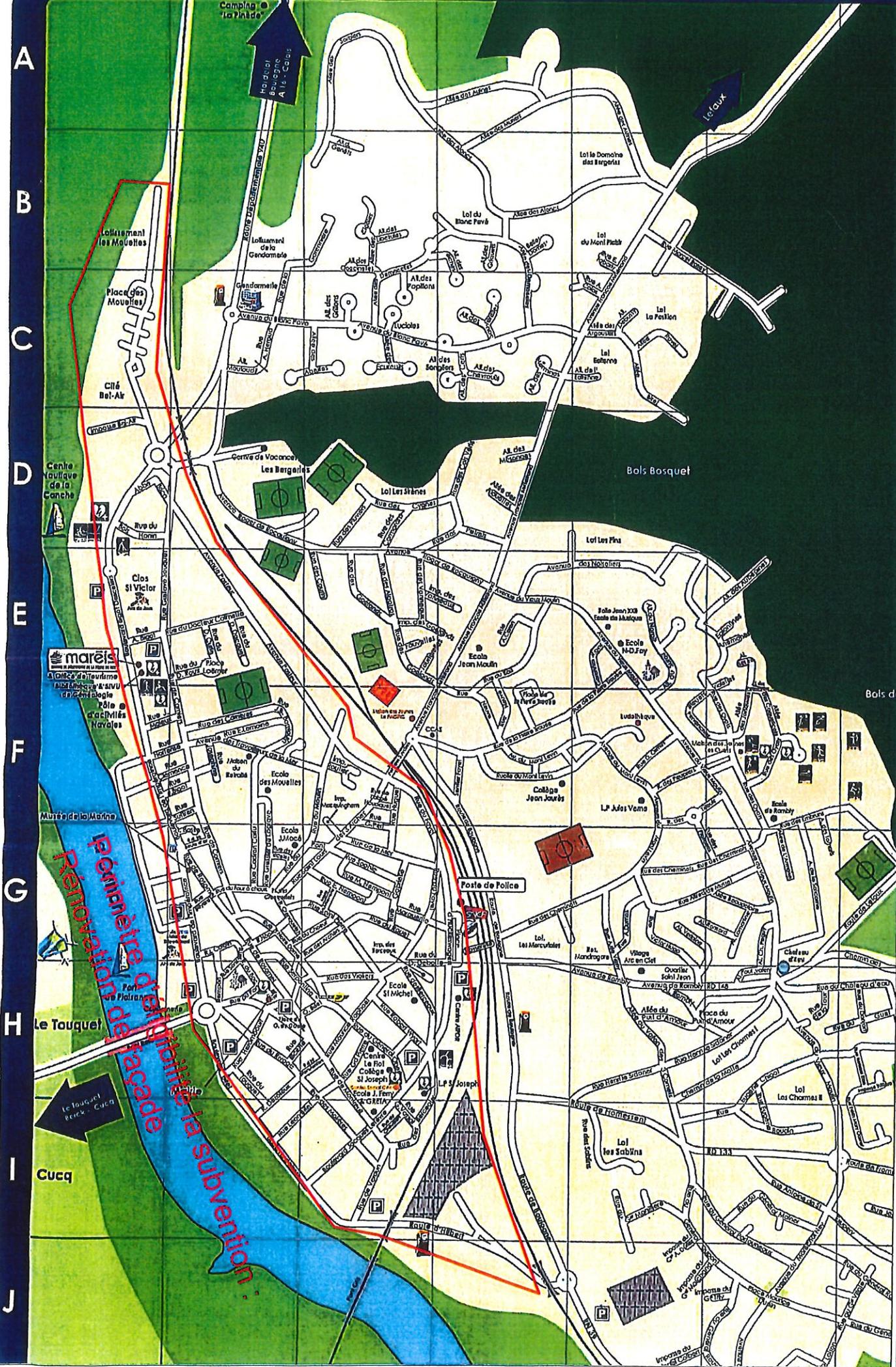
Monsieur le Maire propose de rajouter au périmètre de ravalement des façades, la route d'Hilbert du Pont Blanc jusqu'à la voûte.

Vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Je 28/09/2021

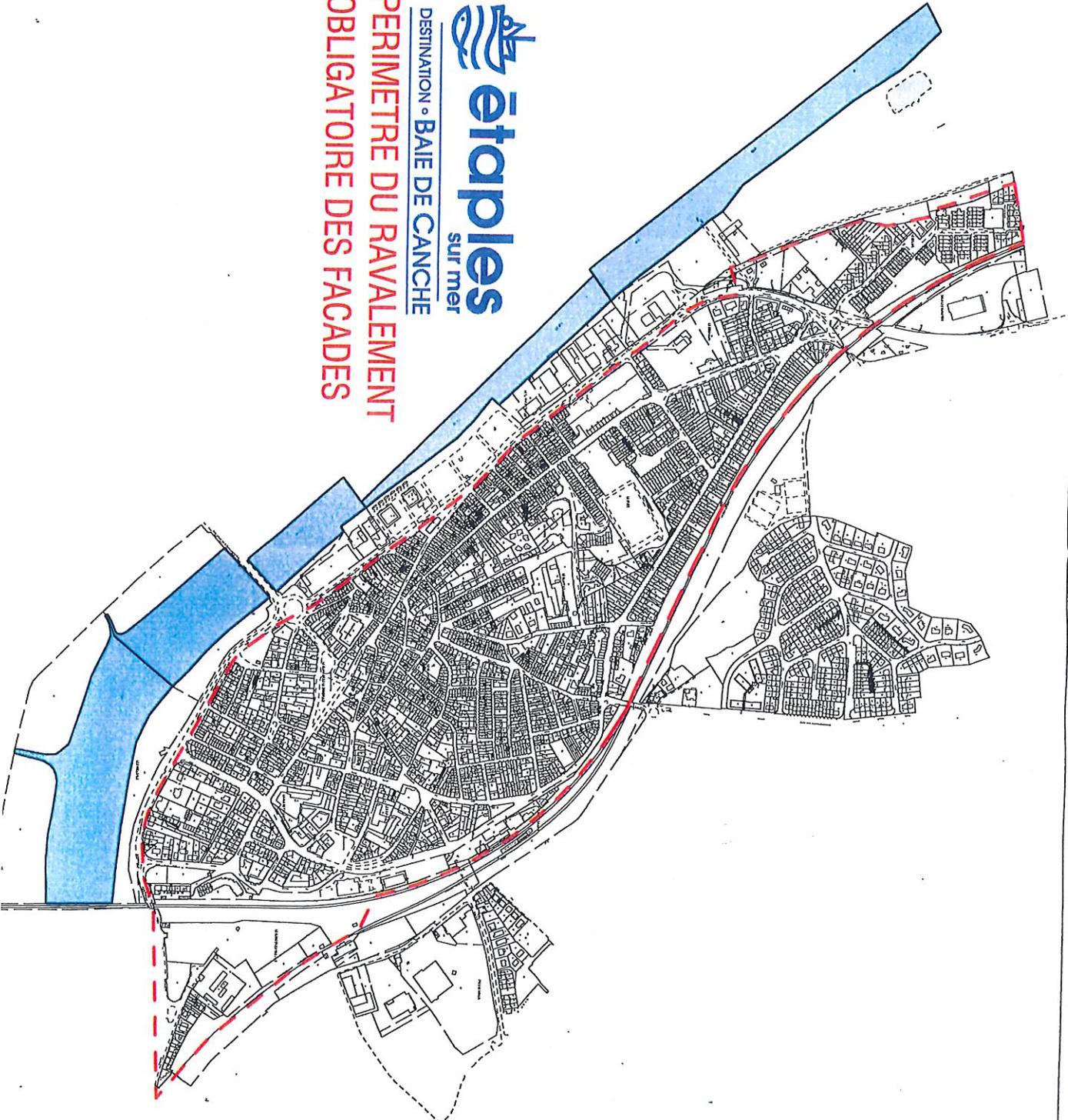
PLAN DE LA COMMUNE D'ETAPLES SUR MER



Périmètre d'attente de la subvention

étaples
sur mer
DESTINATION • BAIE DE CANCHE

**PERIMETRE DU RAVALLEMENT
OBLIGATOIRE DES FACADES**



	
Délibération n° 4	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 3.2 - Aliénations
Objet : Déclassement du domaine public et cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située « Cité Bel-Air »	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de déclassement du domaine public et de vente d'une parcelle de 80 m ² , située cité « Bel-air »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du service des Domaines, en date du 20/11/2020 (annexé à la présente délibération), portant estimation de la valeur vénale d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275, à hauteur de 20 €/m² (vingt euros le mètre carré) ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément aux dispositions légales opposables, peut, par une même délibération, déclasser une parcelle du domaine public et décider de la vendre ;

Considérant la demande écrite, en dates du 19 juillet 2021, de Madame Emilie ROUX, domiciliée 48 cité « Bel-air », sollicitant, dans le cadre de l'aménagement d'un terrain d'agrément en continuité de sa propriété, la cession d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275 ;

Considérant que le bien communal, constitutif d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275, n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du bien communal, constitutif d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275 ;
- de décider du déclassement du bien communal, constitutif d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275, du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- d'autoriser la vente, au profit de Madame Emilie ROUX, d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275, sur l'estimation de sa valeur vénale par le services de Domaines (20 €/m²), au prix de 1 600,00 € HT (mille six cents euros hors taxes) ;
- de mettre à la charge de l'acquéreur tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif à la vente, au profit de Madame Emilie ROUX, d'une parcelle de 80 m², sise Cité « Bel-air », entre les habitations numérotées 48 et 50, intégrant l'assiette foncière de l'espace vert enregistré au cadastre sous le numéro AK 275, sur l'estimation de sa valeur vénale par le services de Domaines (20 €/m²), au prix de 1 600,00 € HT (mille six cents euros hors taxes).

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

le 13 Juillet 2021

Melle Roux Emilie
48 Cité du Bel-Air
62630 Etaples
06.68.71.38.65

Mairie d'Étaples

Objet: Vente Terrain

Références: PF/BG 106/56 2021-17

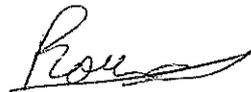
Madame, Monsieur,

Je vous informe que je suis acquéreur de la
servitude située à côté du 48 Cité Bel-Air
62630 Etaples.

Merci de me tenir informé pour la suite
de la vente.

Merci

Cordialement.



LATITUDES

GÉOMÈTRES EXPERTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- FONCIER
- URBANISME
- ENVIRONNEMENT & PAYSAGE
- AMÉNAGEMENT RURAL
- BUREAU D'ÉTUDES INFRASTRUCTURES
- TOPOGRAPHIE

Mme Émilie ROUX
48 cité Bel Air
62630 ÉTAPLES

CABINET D'ÉTAPLES

24 Rue de Verdun, 62630 ÉTAPLES
03.21.09.43.00
etaples@latitudes-ge.fr
www.latitudes-ge.fr

ÉTAPLES, le 09 juillet 2021

N/Réf : D ET-182-2021 - Page 1 / 1

Dossier suivi par Sébastien MOREL

DEVIS D ET-182-2021

ÉTAPLES

Division d'une partie de la parcelle AK n°275 en vue de son rattachement à la parcelle AK n°198
Cité Bel Air

Désignation	Montant HT (€)
<u>Opérations préalables à la division :</u> <ul style="list-style-type: none">• Consultation d'Expert et frais de gestion de dossier• Recherches cadastrales, dépouillement des différents éléments en notre possession• Relevé des cotes de rattachement sur le terrain en vue de la rédaction du DMPC• Détermination des limites de propriété support de la division (si nécessaire bornage contradictoire et/ou demande d'alignement individuel auprès de la collectivité)• Matérialisation de la limite divisoire par la définition ou la pose de repère (angle de mur, borne...)• Etude des servitudes nées de la nouvelle disposition des lieux• Réalisation du plan de division• Transmission des documents définitifs• Versement des données foncières dans GEOFONCIER	450,00
<u>Document Modificatif du Parcellaire Cadastre (DMPC)</u> <ul style="list-style-type: none">• Report, calculs des nouvelles surfaces, rédaction du DMPC• Obtention des nouveaux numéros auprès des services du Cadastre	150,00

Arrêté à la somme de sept cent vingt Euros TTC.

En cas d'accord sur ce devis, merci de me retourner celui-ci daté et signé, accompagné d'un acompte correspondant à 30 % du montant TTC soit 210,00 €.

Devis valable jusqu'au 09/10/2021

TOTAL HT : 600,00 €
TOTAL TVA - 20,00% : 120,00 €
TOTAL TTC : 720,00 €

Bon pour accord
(date et signature)

Bon pour accord

13/07/2021

[Signature]

Guillaume POIGNON
LATITUDES
GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
24, Rue de Verdun - 62630 ÉTAPLES
Tél. 03 21 09 43 00

Rappel des conditions de la commande :

- ♦ Jusqu'à paiement intégral des honoraires, LATITUDES reste propriétaire des documents établis et des repères éventuellement matérialisés (borne, piquet).
- ♦ Le défaut de paiement des honoraires entraîne l'impossibilité par quiconque, d'utiliser les documents produits, ce, pour quelque objet que ce soit.
- ♦ Les honoraires sont dus par chèque ou virement bancaire à réception de facture. En cas de retard, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros pour les professionnels.

Guillaume POIGNON
Géomètre Expert n°4792
Ingénieur ESGT
Licencié en droit

Hervé DEFONTAINE
Géomètre Expert n°5248
Ingénieur ENSAIS
Géomètre DPLG

Marie FOURMEAUX
Géomètre Expert n°5293
Ingénieur ESGT
DESS Urbanisme

Carole RICHARD
Géomètre Expert n°5871
Ingénieur ESGT
Master Paysage

Autres établissements : 124 Boulevard Vauban 80100 ABBEVILLE ☎ 03 22 24 08 71 - 17 Avenue d'Allemagne 80000 AMIENS ☎ 03 22 95 28 37
5 Place Roger Thiebault 76340 BLANGY-SUR-BRESLE ☎ 02 35 93 80 89 - 7 Quai Perrée 80230 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME ☎ 03 22 60 67 54

Successeurs des Cabinets : DEVINS (Étaples, Rue) COMMERLY, MATHIEU (Abbeville) JOËSEL (Amiens) BALLUET, GALLET (Gamaches, Saint-Valéry-sur-Somme) DUFIEUX (Poix-de-Picardie) DAVERSIN (Airaines)
Inscription n° 2020 C300010 à l'Ordre des Géomètres Experts Fonciers - SELAS au capital de 549 000 € - RC B 387 679 442 - APE 71 12A - TVA FR 93387679442 - Siège social : 124 Bd Vauban 80100 ABBEVILLE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
du Pas-de-Calais
Pôle d'Évaluation Domaniale
5, rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex
Téléphone : 03 21 23 68 00
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK
Téléphone : 03.21.64.47.01
Courriel : sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE 2021-62318-29410

Arras, le 07/05/2021

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Pas-de-Calais
à

Monsieur le Maire
Mairie d'Étaples
1 place du Général de Gaulle
62 630 ETAPLES

AVIS DES DOMAINES SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : parcelles non bâties
Adresse du bien : Cité Bel Air 62630 Étaples

VALEUR VÉNALE : 5 000 € HT

parcelle de 80 m² attenante au n°48 : 1 600 € HT

parcelle de 85 m² attenante au n°32 : 3 400 € HT

** Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Commune de Étaples

Affaire suivie par : M pascal HAGNERE

Références :

2 – Date de consultation	: 21/04/2021
Date de réception	: 21/04/2021
Visite sur place	: 05/05/2021
Date de constitution du « dossier en l'état »	: 21/04/2021

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples est sollicitée par deux propriétaires riverains qui souhaitent acquérir deux parcelles de 80 et 85 m² à usage actuel de chemin permettant accéder à un espace vert de la cité Bel air sur Étaples.

4 – Description du bien

Parcelle à usage de chemin rectangulaire. La parcelle attenante au n° 32 est plus large que celle attenante au n°48 et permet le stationnement d'un véhicule.

5 – Situation Juridique

Section	n°	Emprise concernée	Propriétaire
AK	275 pour partie	80 m ² et 85 m ²	Commune d'Étaples

Libre d'occupation

6 – Urbanisme et réseaux

Zone UA du PLU d'ETAPLES

Le secteur UA correspond à l'urbanisation traditionnelle agglomérée le long des différentes voies formant le bourg historique et institutionnel. Elle concerne également de l'urbanisation traditionnelle – extensions du centre ancien- en cours de mutation. Cette zone regroupe par ailleurs des constructions pour la majorité anciennes, qui forment un patrimoine intéressant.

Cette zone est destinée à recevoir des constructions vouées principalement à l'habitation individuelle et collective, aux activités qui en sont le complément normal : restauration, services et commerces.

VRD : Oui

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Sous réserve du métré à parfaire par un expert géomètre la valeur vénale des emprises foncières peut être fixée de la manière suivante :

parcelle de 80 m² attenante au n°48 : 1 600 € HT

parcelle de 85 m² attenante au n°32 : 3 400 € HT

Une marge d'appréciation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

8 – Durée de validité

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

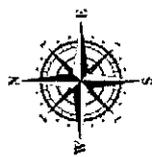
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques.



Sébastien PIECHOWIAK



Document sans valeur contractuelle
Sources:
DGFIP : Cadastre (mise à jour au 01/07/2020)
Géo2France : Orthophoto 2015

	
Délibération n° 5	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 3.2 - Aliénations
Objet : Déclassement du domaine public et cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située Impasse du Général TILLY	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de déclassement du domaine public et de vente d'une parcelle de 59 m ² située impasse du Général TILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le plan de division parcellaire établi par le cabinet de géomètres-experts « Latitudes » en date du 08/09/2021, tel que présenté aux membres du Conseil municipal ;

Vu l'avis du service des Domaines, en date du 20/11/2020 (annexé à la présente délibération), portant estimation de la valeur vénale de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, au prix moyen de 23,61 euros HT / m² ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément aux dispositions légales opposables, peut, par une même délibération, déclasser une parcelle du domaine public et décider de la vendre ;

Considérant la demande écrite, en date du 16 juillet 2021, de Monsieur Julien GUILBERT, domicilié 6 rue du Général TILLY, sollicitant la cession d'une parcelle de 59 m², riveraine de sa propriété, à usage d'espace vert, avec l'engagement d'en conserver la destination actuelle ;

Considérant que le bien communal, constitutif d'une parcelle de 59 m², à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du bien communal, constitué d'une parcelle de 59 m², à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public ;
- de décider du déclassement du bien communal, constitué d'une parcelle de 59 m², à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- d'autoriser la vente, au profit de Monsieur Julien GUILBERT, d'une parcelle de 59 m², constitué d'une parcelle de 59 m², à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, sur l'estimation de sa valeur vénale par le services de Domaines (23,61 euros HT / m²), au prix de 1393,00 € HT (mille trois cent quatre-vingt treize euros hors taxes) ;
- de mettre à la charge de l'acquéreur tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif à la vente, au profit de Monsieur Julien GUILBERT, d'une parcelle de 59 m², constitué d'une parcelle de 59 m², à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, sur l'estimation de sa valeur vénale par le services de Domaines (23,61 euros HT / m²), au prix de 1393,00 € HT (mille trois cent quatre-vingt treize euros hors taxes).

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Mr Guilbert Julien
6 rue du Général Tilly
62630 ETAPLES/MER

REÇU LE :

21 JUL. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

A TRAITER
<i>Quidam</i>
<i>Uba</i>
POUR INFO
<i>A. Gheselle</i>
<i>Fait</i>

Mairie d'Etaples sur mer
A l'attention de Mr Gheselle Bernard
Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES/MER

A Etaples/mer, le 16/07/2021

Objet : Acquisition terrain au droit de propriété

Monsieur Fait et Monsieur Gheselle,

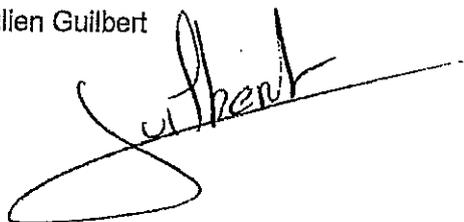
Suite à votre courrier du 30 juin 2021, je vous confirme mon intention d'achat du terrain jouxtant mon habitation au 6 rue du Général Tilly, 62630 Etaples sur mer.

Je vous confirme également que je m'engage à maintenir le terrain à l'état végétal et que par conséquent il n'y aura aucune construction sur ce terrain, ceci afin de préserver la perméabilité du sol.

Vous pouvez dès à présent entreprendre les démarches administratives nécessaires pour finaliser la vente dudit terrain.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur Fait et Monsieur Gheselle, mes respectueuses salutations.

Julien Guilbert





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
du Pas-de-Calais
Pôle d'Évaluation Domaniale
5, rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex
Téléphone : 03 21 23 68 00
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Arras, le 20/11/2020

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Pas-de-Calais
à

Monsieur le Maire
Mairie d'Étaples
1 place du Général de Gaulle
62 630 ÉTAPLES

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK
Téléphone : 03.21.64.47.01
Courriel : sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2020-108V1333

AVIS des domaines sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle à usage de jardin

Adresse du bien : Rue du Général TILLY – Domaine des près 62 630 ÉTAPLES

VALEUR VÉNALE : 1 700 € HT

**Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Mairie d'Étaples

Affaire suivie par : M Pascal HAGNERE

2 – Date de consultation	:16/10/2020
Date de réception	:21/10/2020
Visite sur place	:05/11/2020
Date de constitution du dossier en l'état	:05/11/2020

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples souhaite céder au propriétaire de la parcelle ZB n° 213 une emprise foncière non bâtie d'environ 72 m² faisant partie du domaine public. Actuellement, l'emprise est affectée à un usage d'espaces verts.

4 – Description du bien

Parcelle à usage d'espaces verts donnant sur la rue du Général TILLY.

5 – Situation Juridique

Parcelle section cadastrale	N° de parcelle	Superficie	Propriétaire
Domaine public à déclasser		72 m ²	Commune d'Étaples

6 – Urbanisme et réseaux

Figurant PLU : 1AU az du PLU d'Étaples

VRD : Oui

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Sous réserve de l'insertion d'une clause de non aedificandi dans l'acte de vente, l'emprise foncière peut être évaluée s à la somme de 1 700 € HT.

Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

8 – Durée de validité

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques.



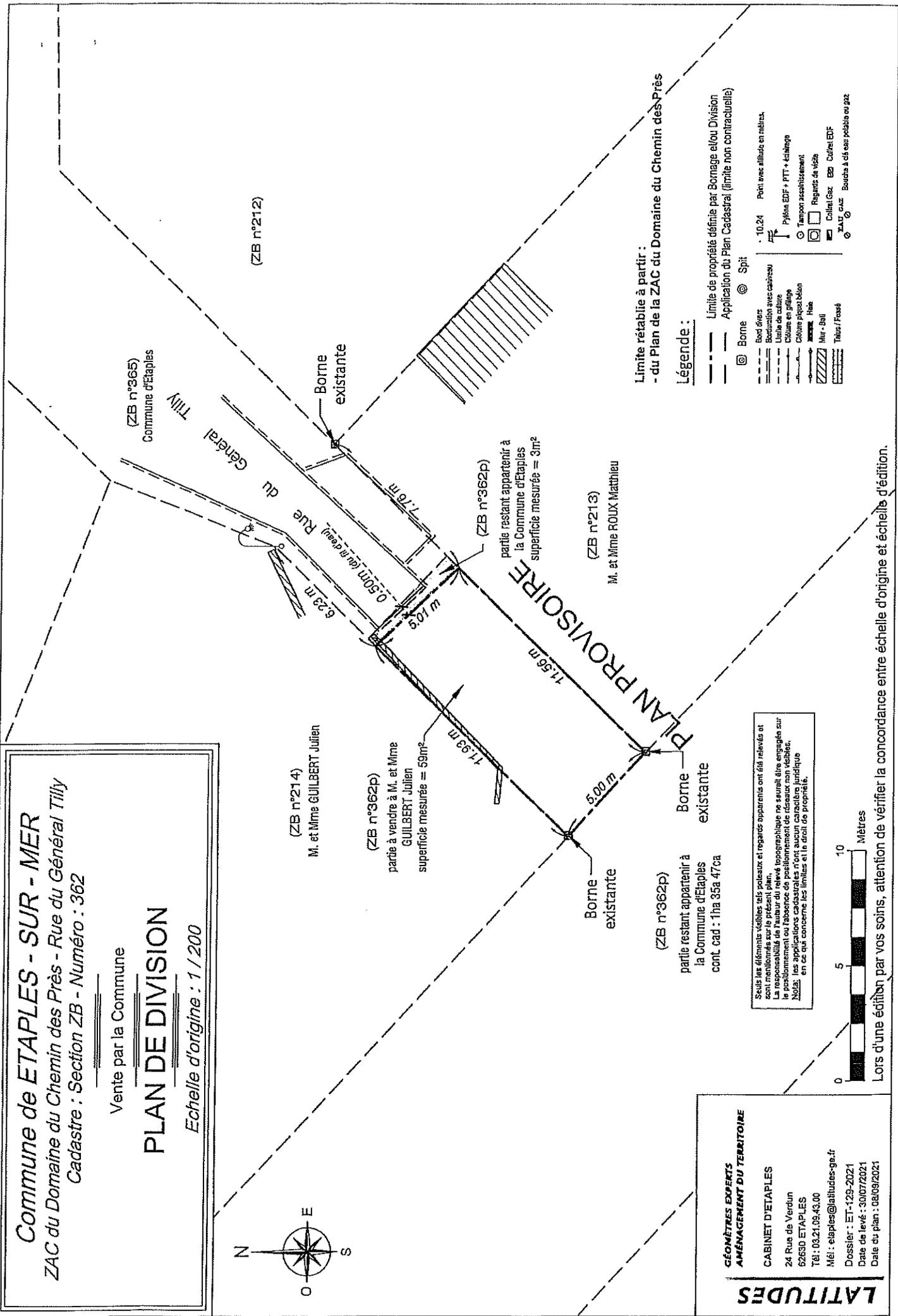
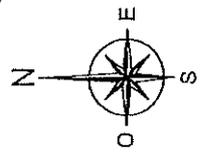
Sébastien PIECHOWIAK

Commune de ETAPLES - SUR - MER
ZAC du Domaine du Chemin des Près - Rue du Général Tilly
Cadastre : Section ZB - Numéro : 362

Vente par la Commune

PLAN DE DIVISION

Echelle d'origine : 1 / 200



Limite rétablie à partir :
 - du Plan de la ZAC du Domaine du Chemin des Près

Légende :

- Limite de propriété définie par Bornage ancien ou Division
- Application du Plan Cadastre (limite non contractuelle)
- ⊗ Borne
- ⊙ Spit
- Bord d'égout
- Bordure avec caissons
- Limite de culture
- Clôture en grillage
- Clôture piquet béton
- Haie
- Mur - Ball
- Talus / Fossé
- 10.24 Point avec altitude en mètres.
- ↑ Pylône EDF - PTT - éclairage
- Tampon assainissement
- ⊠ Regard de visite
- ⊠ Colonne Gaz
- ⊠ Colonne EDF
- ⊠ ZAC, gaz
- ⊠ Bouches à air eau potable ou gaz

Seuls les éléments visibles tels poteaux et regards apparents ont été relevés et sont mentionnés sur le présent plan.
 Les limites cadastrales topographiques ne seront être engagées sur le présent plan que si elles sont matérialisées par un bornage ou un cadastre.
 Note: les applications cadastrales n'ont aucun caractère juridique en ce qui concerne les limites et le droit de propriété.



Lors d'une édition par vos soins, attention de vérifier la concordance entre échelle d'origine et échelle d'édition.

GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET D'ETAPLES
 24 Rue de Verdun
 62630 ETAPLES
 Tél : 03.21.09.43.00
 M@ : etaples@latitudes-ga.fr
 Dossier : ET-129-2021
 Date de levé : 30/07/2021
 Date du plan : 08/09/2021

	
Délibération n° 6	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Services Techniques- Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 3.5- Autres actes de gestion du domaine public
Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public, sise allée des Sorbiers ; accueillant notamment « l'arbre remarquable »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1 ;

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville d'Etaples-sur-Mer et Monsieur François PERRAULT, telle que présentée aux membres du Conseil municipal et annexée à la présente;

CONSIDERANT la demande de Monsieur François PERRAULT, en date du 20 Avril 2021, de bénéficier, à titre exceptionnel, de l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public au droit de la parcelle, constitutive d'un dépendance du domaine public, à usage d'espace vert, d'une superficie de 168 m² (enregistrement au cadastre à intervenir en section AN sous le numéro 499), sise allée des Sorbiers, comprise entre les parcelles enregistrées au cadastre en section AN numéros 477 et 488 ; accueillant notamment « l'arbre remarquable », conformément au plan annexé à la présente ;

CONSIDERANT les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1 édictant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-Mer », en date du 17 septembre 2021, décidant :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville d'Etaples-sur-Mer et Monsieur François PERRAULT ;
- de fixer la redevance pour occupation du domaine public, sur une période de 10 ans reconductible 1 fois, au tarif de 1 € symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées ;
- de fixer la redevance pour occupation du domaine public, sur une période de 10 ans reconductible 1 fois, au tarif de 1 € symbolique ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous

les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion

Madame MAILLART précise, concernant la prescription trentenaire qui est inaliénable, que cette loi ne peut pas s'appliquer au domaine public.

Elle précise qu'on a demandé à Monsieur PERRAULT de laisser en permanence les lieux en bon état d'entretien et de propreté en échange.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER ET MONSIEUR FRANCOIS PERRAULT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville d'ETAPLES-SUR-MER

Représentée par son Maire, Monsieur Philippe FAIT, dûment habilité par délibération en date du 31 mai 2021,
Ci-après dénommée la Ville d'ETAPLES-SUR-MER,
D'UNE PART,

ET

Monsieur et Madame François PERRAULT

Domiciliés 15 allée des Sorbiers 62630 ETAPLES-SUR-MER
Ci-après dénommée l'occupant,
D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de fixer les conditions d'occupation temporaire d'une dépendance domaine public, constituée d'une parcelle d'une superficie de m², sise allée des Sorbiers, comprise entre les parcelles enregistrées au cadastre section AN numéros 477 et 488 ; accueillant notamment « l'arbre remarquable » (voir plan annexé).

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions prévues par le Code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de tout droit réel susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation des locaux, objet de la présente convention.

La présente convention n'est pas constitutive de droits réels au sens de l'article L. 2122-20 du Code général de la propriété des personnes publiques et des articles L. 1311-2 à L. 1311-8 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 - DURÉE DU CONTRAT

La convention est conclue pour une période de

L'expiration de la durée normale de la convention n'entraîne aucun droit à renouvellement pour l'occupant.

ARTICLE 3 - ÉTAT DES LIEUX

L'occupant déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepter en l'état ; renonçant à réclamer aucune réduction de redevance, indemnité pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'erreur, défaut, non-conformité des lieux avec une réglementation quelconque.

Il devra en particulier, effectuer, à ses frais exclusifs, tous aménagements et modificatifs requis par une réglementation quelconque, présente ou à venir et après avoir obtenu l'accord préalable et exprès de la Ville d'ETAPLES-SUR-MER.

L'occupant devra laisser en permanence, les lieux en bon état d'entretien et de propreté.

La Ville d'ETAPLES-SUR-MER se réserve le droit de réclamer le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état initial, avec le choix entre l'exécution matérielle des travaux nécessaires aux frais de l'occupant ou une indemnité pécuniaire, tous droits et taxes en sus, représentative de leur coût.

L'espace remis à l'occupant fera, à cet effet, l'objet d'un état des lieux d'entrée et de sortie, contradictoirement dressé entre l'occupant et la Ville d'ETAPLES-SUR-MER.

ARTICLE 4 - ACTIVITÉ(S) EXERCÉE(S) PAR L'OCCUPANT

Considérant la délibération du conseil municipal en date du portant autorisation, au bénéfice de Monsieur François PERRAULT, d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public, constituée d'une parcelle d'une superficie de m², sise allée des Sorbiers, comprise entre les parcelles enregistrées au cadastre section AN numéros 477 et 488 ; accueillant notamment « l'arbre remarquable » ;

L'occupation temporaire, privative, d'une dépendance du domaine public, constituée d'une parcelle d'une superficie de m², sise allée des Sorbiers, comprise entre les parcelles enregistrées au cadastre section AN numéros 477 et 488 ; accueillant notamment « l'arbre remarquable » est exceptionnellement autorisée au profit de Monsieur François PERRAULT.

ARTICLE 5 - MODALITÉS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sous peine de résiliation immédiate, l'occupation du domaine public ne pourra porter atteinte à la tranquillité, la sécurité et à l'hygiène publique.

Dans ce cas, la résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La Ville d'ETAPLES-SUR-MER pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle à l'effet de vérifier, notamment, les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

ARTICLE 6 - HYGIENE ET PROPRETÉ

L'occupant doit veiller à l'entretien de la partie du domaine public communal ainsi mise à sa disposition et ses abords immédiats.

ARTICLE 7 - REDEVANCE

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément aux principes énoncés aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du CG3P.

L'occupant s'engage à verser une redevance forfaitaire de00 € (..... euros).

En application des dispositions de l'article L. 2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques, en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation et l'utilisation des locaux et équipements

objet de la présente convention, les sommes restant dues seront majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

ARTICLE 8 - ASSURANCE - RECOURS

L'occupant s'engage notamment à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de cette jouissance du domaine public communal dans tous les cas où elle serait recherchée, notamment à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux tiers ou aux personnes.

ARTICLE 9 - CARACTERE PERSONNEL DU CONTRAT

L'occupant s'engage à occuper lui-même et sans discontinuité les lieux mis à sa disposition.

Toute mise à disposition au profit d'un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit, est rigoureusement interdite, et ce, y compris dans le cadre d'une location gérance.

La présente convention est accordée personnellement et en exclusivité à l'occupant et ne pourra être rétrocédée par lui.

Le non-respect de cette clause entraînera la résiliation immédiate et sans indemnisation du présent contrat.

ARTICLE 10 - DEMANDE DE RÉSILIATION PAR L'OCCUPANT

L'occupant pourra demander à la Ville d'ETAPLES-SUR-MER la résiliation de la présente convention, à condition de présenter sa demande un mois au moins avant l'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Ville, qui l'acceptera.

Cette mesure ne saurait donner lieu à une indemnité au profit de l'occupant.

ARTICLE 11 - RESILIATION PAR LA VILLE

La Ville d'ETAPLES-SUR-MER se réserve le droit de résilier la présente convention, et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La dénonciation de la convention par anticipation par la Ville d'ETAPLES-SUR-MER interviendra sans préavis pour des impératifs d'utilisation de l'espace pour des nécessités publiques ou des aménagements publics dont la réalisation ferait apparaître des contraintes de temps en matière de sécurité ou hygiène publique notamment.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION DU FAIT DU COMPORTEMENT DE L'OCCUPANT

En sus des clauses de résiliation évoquées dans les articles ci-avant, la présente convention pourra être résiliée par la Ville d'ETAPLES-SUR-MER par simple lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par l'occupant de l'une quelconque de ses obligations, quinze jours calendaires après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou en partie sans effet pendant ce délai. Cette mesure de résiliation n'ouvre pas droit à indemnité pour l'occupant.

Article 13 : LITIGES

Tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, notamment ceux qui concerneraient sa formation, sa validité, son interprétation ou son exécution, feront l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable.

Tout différend relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la présente convention qui n'aura pu être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal administratif compétent.

Fait à Etaples-sur-Mer,
Le 2021

En deux exemplaires.

POUR L'OCCUPANT,

François PERRAULT

POUR LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER,

Philippe FAIT
Maire d'Etaples-sur-mer
Conseiller Départemental
du Pas-de-Calais
Vice-Président de la CA2BM

	
Délibération n° 7	Conseil Municipal du lundi 27 septembre 2021
Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public
Objet : Désaffectation et déclassement de matériel de restauration et de festivités	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement de matériel de restauration et de festivités de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que le matériel de restauration et de festivités comprenant tables, chaises, piste de danses, vitrine réfrigérée, bacs inox, lave-vaisselle professionnel et hotte de restauration affecté autrefois à la Capitainerie, à la Corderie et au Restaurant l'Os et l'Arête n'a plus d'utilité pour la commune,

Que ces biens auront dès lors comme destination la vente en l'état, ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désaffecter le mobilier cité, de sortir de l'inventaire de la commune, et d'autoriser la vente en l'état ou la mise en rebut.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 8	Conseil Municipal du lundi 27 septembre 2021
Services Techniques	Domaine de compétence : 1.4 Autres types de contrats
Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres du marché.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie.

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants.

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes.

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant :

Qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Étaples-sur-Mer d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.
- de fixer et réviser conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, la participation financière de la Ville d'Etaples-sur-Mer.
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-Mer à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 9	Conseil Municipal du lundi 27 septembre 2021
Services Techniques	Domaine de compétence : 1.4 Autres types de contrats
Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz, de fournitures et de services associés

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L.445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants.

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes.

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant :

Qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Étaples-sur-Mer d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

– d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

– de fixer et réviser conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, la participation financière de la Ville d'Étaples-sur-Mer.

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-Mer à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 10	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Modification des règles de mise en œuvre du Compte Épargne-Temps à compter du 1 ^{er} janvier 2022	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Modification des règles de mise en œuvre du Compte Épargne-Temps à compter du 1 ^{er} janvier 2022

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au Compte Épargne-Temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions au Compte Épargne-Temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de Compte Épargne-Temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du Compte Épargne-Temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 07/06/07/15 du Conseil municipal d'Étaples-sur-mer en date du 7 juin 2007 relative au Compte Épargne-Temps,

Vu la délibération n° 2008/02/27/10 du Conseil municipal d'Étaples-sur-mer en date du 27 février 2008 relative au Compte Épargne-Temps,

Vu la délibération n° 31 en date du 12 avril 2021 relative au Règlement intérieur applicable à l'ensemble des services de la Ville d'Étaples-sur-mer et du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les avis favorables du Comité technique en date des 23 juin et 14 septembre 2021,

Vu la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique, de déterminer, dans le respect de l'intérêt du service, les règles

d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Épargne-Temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Considérant que les délibérations n° 07/06/07/15 en date du 7 juin 2007 et n° 2008/02/27/10 en date du 27 février 2008 du Conseil municipal d'Étaples-sur-mer relatives au Compte Épargne-Temps prévoyaient des conditions d'utilisation du Compte Épargne-Temps plus strictes que celles du décret en vigueur, il convient de les abroger dans la mesure où elles ne reposent plus sur aucune base juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'actualiser les règles de mise en œuvre du Compte Épargne-Temps (CET) à compter du 1^{er} janvier 2022 de la manière suivante :

- Règles d'ouverture du Compte Épargne-Temps :

Les agents titulaires et les agents contractuels de droit public employés à temps complet ou à temps non complet, de manière continue, depuis plus d'un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un Compte Épargne-Temps.

L'agent qui souhaite ouvrir un Compte Épargne-Temps devra formuler sa demande par courrier auprès de l'autorité territoriale.

- Règles de fonctionnement du Compte Épargne-Temps :

L'agent devra faire parvenir la demande d'alimentation du CET à la Direction des Ressources Humaines par écrit au plus tard le 30 avril de l'année suivante pour les congés annuels et avant le 31 décembre de l'année en cours pour les réductions du temps de travail.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours.

Toutefois, au titre de l'année 2020 et en raison des effets de la pandémie de Covid-19, ce plafond a été porté à 70 jours maximum. Les 10 jours supplémentaires sont utilisables les années suivantes.

- Règles de gestion du Compte Épargne-Temps :

Le Compte Épargne-Temps est alimenté sur demande écrite de l'agent par le report de jours de Congés Annuels (CA) et de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'agent devra toutefois avoir pris au moins 20 jours de Congés Annuels dans l'année pour pouvoir poser le reliquat sur son CET. Cette restriction doit être interprétée comme étant 4 fois les obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant 5 jours, un agent qui travaille 3 jours par semaine, par exemple, devra avoir pris 12 jours de congés annuels pour pouvoir alimenter son CET.

Les jours de RTT peuvent, quant à eux, être épargnés dans leur totalité.

Le Compte Épargne-Temps ne peut pas être alimenté par le report de congés bonifiés.

Les agents seront informés par écrit de la situation (droits épargnés et consommés) de leur Compte Épargne-Temps de chaque année civile au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

- Règles en cas de mobilité ou de fermeture du Compte Épargne-Temps :

L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du Compte Épargne-Temps :

- o En cas de détachement, d'intégration directe ou de mutation dans une autre collectivité ou un autre établissement : Il reviendra à la collectivité ou à

- l'établissement d'accueil d'assurer l'ouverture des droits et la gestion du compte. Une convention pourra prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés au titre du Compte Épargne-Temps ;
- o En cas de recrutement par mutation ou détachement dans les services de la Ville d'Étaples-sur-mer ou ses établissements.

- **Modalités d'utilisation du Compte Épargne-Temps :**

Le congé demandé dans le cadre du Compte Épargne-Temps est accordé sous réserve des nécessités de service ou de droit lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonction ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité et d'accueil d'enfant, proche aidant ou de solidarité familiale.

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

L'agent formule sa demande auprès de son supérieur hiérarchique direct par courrier. Le responsable hiérarchique transmet la demande revêtue de son avis motivé, auprès de la Direction des Ressources Humaines, dans un délai minimum de 10 jours ouvrables si l'absence est supérieure à 3 jours avant la prise de congés comme pour les congés annuels ordinaires. Le délai de prévenance est ramené à 48 heures si l'absence est inférieure à 3 jours.

- **Modalités de fermeture du Compte Épargne-Temps :**

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée. Toutefois, en cas de cessation définitive des fonctions, le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public. En cas de décès de l'agent, les jours épargnés sur le CET donnent lieu à une indemnisation de ses ayants-droits.

Discussion

Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre demande si des agents possédant un compte épargne temps partent en retraite, peuvent-ils se les faire payer ?

Monsieur WAUQUIER répond que cette pratique n'est pas possible. Par contre, on peut utiliser cet outil. Si on a accumulé l'intégralité des 70 jours, on peut cesser le travail 70 jours plutôt tout en étant toujours agent de la collectivité.

Il souligne que si ce sont des jours capitalisés dans le compte épargne temps et qui ont été acquis 20 ans plutôt, les traitements de l'agent au moment où ils le consomment, sont sur la base du traitement en vigueur au moment où il est consommé.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 11	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4.4 Contrat d'apprentissage
Objet : Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étapes-sur-mer	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étapes-sur-mer

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du travail et notamment les articles L 6211-1 ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
Vu le décret n° 2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage ;
Vu le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;
Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
Vu l'avis du Comité technique en date du 14 septembre 2021 ;
Vu la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité » ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sauf dérogations) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration du secteur public. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable à l'obtention d'un niveau de qualification et d'une expérience adaptée, que pour la collectivité, qui peut développer une compétence adaptée à ses besoins et répondre à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti à compter du 1^{er} octobre 2021 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Enseignement	1	CAP « Accompagnement éducatif petite enfance »	2 ans

- **D'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'apprenti.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

La délibération est adoptée par 30 voix pour.



Délibération n° 12

Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :

4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.

Objet : Création de 3 postes d'Adjoint Technique Territorial au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étapes-sur-Mer

Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Création de 3 postes permanents au tableau des effectifs – Budget principal de la Ville d'Étapes-sur-Mer

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu** la consultation en date du 14 septembre 2021 du Comité Technique,

Vu la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n°2 « Piloter un service public de qualité »,

Vu le tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Considérant que 3 agents remplissent non seulement les critères pour un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe mais ont également reçu des avis favorables motivés de leur hiérarchie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer :

- **3 postes permanents** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe.

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

- Ancien effectif : 11

- Nouvel effectif : 14

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 13	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 49,

Vu l'avis favorable en date du 14 septembre 2021 du Comité Technique,

Vu la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,

Considérant que pour tous les cadres d'emplois, hormis ceux des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Considérant que ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De fixer le ratio à compter de l'année 2021 pour la procédure d'avancement des fonctionnaires de la Ville d'Étaples-sur-mer au grade supérieur, comme suit :

Le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits aux budgets principal et annexes de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 14	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 9-1 Autres domaines de compétences des communes
Objet : Accueil des personnes réalisant des Travaux d'Intérêt Général (TIG)	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Accueil des personnes réalisant des Travaux d'Intérêt Général (TIG)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général,

Vu la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et notamment les articles 61 et 71,

Vu la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n°2 « Piloter un service public de qualité »,

Considérant que Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la commune souhaite développer l'accueil au sein des services municipaux, de personnes majeures et mineures condamnées par le Juge à effectuer un Travail d'Intérêt Général (TIG),

Considérant que le Travail d'Intérêt Général (TIG) instaurée par la loi du 10 juin 1983 et mise en œuvre à compter de 1984, est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer au nom de la commune, tout acte nécessaire à l'accueil de personnes majeures et mineures condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG).

Discussion

Madame BOUTOILLE signale que le TIG est une peine alternative. L'éducateur vient rencontrer Monsieur le Maire. Le juge décide du quota d'heure. Un suivi est fait avec l'éducateur et le référent du TIG. Ce sont principalement des personnes qui sont affectées aux espaces verts. Ils ne sont pas rémunérés.

Monsieur WAUQUIER précise que c'est un Travail d'Intérêt Général. Il s'agit de compenser les préjudices subis éventuellement par la Collectivité.

Bien entendu la Collectivité a la possibilité de refuser un dossier qui lui serait éventuellement proposé. La notion de tutorat est absolument fondamentale. On parle de peine alternative à la place de la prison mais c'est également une forme de réhabilitation dans la vie en Collectivité.

Monsieur LAMOUR rappelle que l'organisation actuelle des services ne permettent pas d'accueillir ce type de personne, c'est pour cette raison qu'il votera contre.

Vote

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 contre.

	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Versement d'une indemnité à la Ville de Wimereux suite au recrutement d'un agent par voie de mutation	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Versement d'une indemnité à la Ville de Wimereux suite au recrutement d'un agent par voie de mutation

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 51,
- Vu** la consultation en date du 16 septembre 2021 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,
- Vu** le tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étapes-sur-mer,
- Considérant** que la Ville d'Étapes-sur-mer a recruté le 17 août 2021, par voie de mutation, un agent de la Ville de Wimereux.
- Considérant** que cet agent, recruté initialement par la Ville d'Equihen Plage, a suivi les formations initiales de gardien de police municipale sur la période du 9 mars 2018 au 19 octobre 2018 puis titularisé le 1^{er} juin 2019.
- Considérant** que le 23 décembre 2019 cet agent a été recruté par voie de mutation par la Ville de Wimereux.
- Considérant** que la Ville de Wimereux a indemnisé la Ville d'Equihen plage suite à cette mutation et que ce coût, d'un montant de 11 525,96 €, concerne les frais de formation initiale d'application et de stages pratiques d'application et d'observation.
- Considérant** que la réglementation prévoit que, lorsque la mutation intervient dans les trois années qui suivent la titularisation de l'agent, la collectivité territoriale d'accueil verse à la collectivité territoriale d'origine une indemnité au titre d'une part de la rémunération perçue par l'agent pendant le temps de formation obligatoire et d'autre part du coût de toute formation complémentaire suivie par l'agent.
- Considérant** que dans la mesure où cette période de 3 ans s'étend du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, il convient d'indemniser au prorata temporis la Ville de Wimereux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser à la Ville de Wimereux, suite au recrutement le 17 août 2021, de cet agent par voie de mutation, une indemnité proratisée d'un montant de 4 491,19 € au titre d'une part de la rémunération perçue par cet agent pendant le temps de formation obligatoire et d'autre part du coût de toute formation complémentaire suivie par cet agent.

Discussion

Monsieur le Maire précise que nous avons eu l'arrivée d'un nouveau policier. Parallèlement nous élargissons notre système de vidéosurveillance. Nous disposons de caméras supplémentaires installés dans certain périmètre.

Pour renforcer à certaines périodes de l'année et pour des événements particuliers, nous prenons également attache des services de sociétés spécialisées de sécurité. Il faut prôner également les efforts des forces de gendarmerie.

Monsieur WAUQUIER précise que les 4 491,19 € reste un chiffre validé par la Trésorerie avec application de texte officiel.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.



Délibération n° 16	Conseil Municipal du lundi 27 septembre 2021
Service Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
Objet : Implantation d'un pumtrack	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Implantation d'un pumtrack – Demande de financement auprès du Conseil Régional des Hauts de France

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 approuvant l'implantation d'un pumtrack sur la base d'un montant estimatif de 80 000 Euros HT,

Vu la Commission n° 2 « Piloter un service public de qualité » en date du 16 septembre 2021 ;

Considérant :

- que suite à l'étude géotechnique établie par le Cabinet OSMOSE Ingénierie, il est nécessaire de procéder à des terrassements et des aménagements complémentaires sur le site réservé à l'implantation de la structure ;
- que ces aménagements génèrent un coût supplémentaire de l'opération qui s'élève désormais à la somme de 139 500 Euros, se décomposant comme suit :
 - Travaux d'implantation 127 000 Euros
 - Honoraires divers + Etudes..... 12 500 Euros
- que, dans le cadre de sa politique sportive des équipements de proximité, le Conseil Régional des Hauts de France contribue à l'implantation d'équipements sportifs au sein des territoires ;
- qu'au regard des critères de l'équipement, celui-ci peut bénéficier d'un accompagnement financier du Conseil régional, plafonné à 50 000 Euros ;
- le nouveau plan de financement qui s'établit de la façon suivante :

DEPENSES HT	RECETTES
- Estimation travaux 127 000,00 € comprenant : travaux préalables, démolition, démontage, terrassements, réseaux, piste pumtrack, traitements des abords)	SUBVENTIONS : DETR..... 20 000,00 € Conseil départemental..... 24 000,00 € CNDS..... 13 000,00 € Conseil Régional HDF..... 50 000,00 € (à solliciter)
- honoraires divers..... 12 500,00 € (dont AMO, Contrôle technique, Etudes)	FONDS PROPRES : 32 500,00 €
MONTANT TOTAL DEPENSES... 139 500 €	MONTANT TOTAL RECETTES . 139 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver l'implantation d'un pumptrack selon montant et plan de financement tels que repris ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum, soit 50 000 €uros auprès du Conseil Régional des Hauts de France

Discussion

Monsieur LANQUETIN signale qu'on espère avoir une inauguration pour avril, on pourra inviter les jeunes avec leur famille. Cet équipement est accessible à tout âge.

Monsieur le Maire remercie l'implication du service jeunesse et les élus respectifs pour le programme élaboré cet été.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 17	Conseil Municipal du Lundi 27 Septembre
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
Objet : Aide à l'achat d'arbres et arbustes locaux via l'opération « Plantons le décor » 2021	
Rapporteur : Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Aide à l'achat d'arbres et arbustes locaux via l'opération « Plantons le décor » 2021

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la commission n°4 « Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 17 Septembre 2021 ;

Considérant que :

- La commune s'est engagée dans sa charte de l'arbre signée en 2019 à renforcer le patrimoine arboré de la commune et à dynamiser l'achat d'arbres d'origine locale via l'opération « Plantons le décor » (délibération n°27 du 5 juin 2019) ;
- La municipalité s'est engagée sur la plantation de 10 000 arbres en 10 ans.
- L'arbre constitue à la fois un allié pour favoriser la biodiversité en ville mais également un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, tempête).

Et suite à la présentation en commission n°4 le 17 septembre 2021.

Il est proposé aux **habitants d'Etaples**, une aide de 10 euros par tranche d'achat de 100 euros TTC d'arbres, arbustes ou fruitiers **via l'opération « Plantons le décor »** dans la limite de 50 euros par foyer.

L'opération est limitée à 100 demandes soit 1000 euros de budget au total financé sur fonds propres.

Les entreprises et propriétaires privés sont éligibles à cette aide.

Une promotion sera réalisée via le site et le facebook de la commune.

Le demandeur devra fournir avant le 8 décembre à l'accueil de la mairie une enveloppe mentionnant « opération 10 ans/ 10 000 arbres » comportant :

- Ses coordonnées,
- Une facture à son nom précisant les espèces concernées et leurs effectifs,
- Un justificatif de domicile
- Un relevé d'identité bancaire

Les demandes seront analysées par le service nature et ses élus le 9 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette aide.

Discussion

Madame MAILLART précise que l'opération « Plantons le décor » est organisée par la Région Hauts de France. Un livret sera mis sur le site de la commune.

On peut retrouver dans le livret un choix d'arbres, d'arbustes et de fruitiers, des espèces locales à des prix compétitifs.

On peut également aller directement sur leur site « plantons le décor.fr » pour bénéficier d'aide et de conseil à l'implantation.

Monsieur le Maire propose également de l'incorporer dans le magazine de la ville.

Nous nous sommes engagés sur le dispositif 10 ans, 10 000 arbres à Etaples-sur-mer, avec l'aide de nos concitoyens.

Madame MAILLART précise que 1 565 arbres et arbustes ont été plantés. Le projet de cette année sera la plantation de 1 400 arbres et arbustes.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.



Délibération n° 17 bis

Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021

Finances/Subventions

Domaine de compétence :
7.10 – Finances- Divers

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.

Objet : Participation à l'appel à projets « MobBiodiv' » de l'Office Français pour la biodiversité

Rapporteur : Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Appel à projets « MobBiodiv » 2021

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la commission n°4 « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-mer » du 17 Septembre 2021.

Considérant que :

- La commune s'est engagée en 2018 dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale ABC (actuellement en cours de rédaction) ;
- La commune est labellisée « territoires engagés pour la nature », détentrice du pavillon bleu et du label « 4 fleurs » des villes et villages fleuris, qui démontre

son engagement pour la préservation de l'environnement.

- La préservation des milieux naturels et de la biodiversité figure dans les enjeux importants pour les générations futures afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants et de permettre une meilleure résilience du milieu urbain.

Il est proposé dans la continuité de ces actions, de répondre à l'appel à projets de l'Office Français pour la Biodiversité « MobBiodiv' »

Cet appel à projet permet notamment dans la continuité de l'ABC, de réaliser des plans de gestion des « hotspots » de biodiversité (hors zone humide). C'est-à-dire des sites accueillant à la fois de la faune ou de la flore remarquable mais également qui représente des réservoirs de biodiversité ordinaire important dans le cadre de la trame verte et bleue.

Ces documents de gestion doivent orienter la gestion de ces milieux fragiles durant les 5 à 10 prochaines années avec un objectif de préservation et potentiellement de restauration des habitats naturels.

Deux sites communaux sont donc concernés : le Boisement de Rombly dans sa partie communale et le talus calcicole allant de la cité Bel-air à la Réserve Naturelle Nationale de Baie de Canche.

Cette action serait mise en place en 2022 avec une fin programmée au printemps 2023.

Elle intègre :

- Des inventaires complémentaires chauves-souris menés dans le boisement communal de Rombly (en interne avec un stagiaire et accompagné techniquement par une association spécialisée : Coordination Mammalogique du Nord de la France) afin de mieux cadrer des éventuelles mesures de restauration à intégrer dans le plan de gestion du site.
- Un plan de gestion pour la forêt de Rombly mené en externe
- Un plan de gestion pour le talus calcicole mené en externe
- Des actions de communication auprès des usagers autour de ces actions et à la fin de l'opération.

Le montant du projet est de 25 000 € HT finançable à 80%

- DEPENSES	- RECETTES
Prestations et matériels.....25 000,00 €	OFB MobBiodiv' (80 %)... 20 000,00 € FONDS PROPRES..... 5 000,00 €
- TOTAL DEPENSES..... 25 000,00 €	- TOTAL RECETTES 25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver les actions ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « MobBiodiv' » soit 80% du montant.

Discussion

Madame MAILLART précise que les sites concernés sont la forêt de Rombly et le talus entre la cité Bel Air et la réserve naturelle.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 18	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Pôle Tourisme «Corderie» : Maréis	Domaine de compétence : 7.1 Décisions budgétaires
Objet : Nouvelle billetterie de Maréis	
Rapporteur : Franck TINDILLIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Approuver le mode de fonctionnement et de gestion du nouveau système de billetterie de Maréis

Considérant que dans le cadre de son développement, Maréis doit se doter d'un nouveau système de billetterie au guichet et en ligne,

Considérant l'accord de la commission « Rayonnement » de juin 2020 suivi par l'accord du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 pour la mise en place d'un système de billetterie et de boutique en ligne,

Considérant l'avis favorable de subvention accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 avril 2021,

Considérant l'enveloppe budgétaire accordée au projet sur budget « Investissement » de Maréis,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en vente de la billetterie « individuels » et « groupes » de Maréis au sein d'un nouveau système informatique au guichet et sur Internet, selon la grille des tarifs publics de Maréis, actualisée annuellement dans le cadre de la délibération fixant les tarifs publics,
- D'approuver la souscription à un contrat de maintenance auprès du prestataire choisi pour la maintenance matériel, logicielle et l'abonnement sur 3 ans selon la grille tarifaire en annexe n° 1 (et celle en vigueur pour la suite),
- D'approuver le paiement d'une redevance mensuelle auprès du prestataire choisi correspondant à l'hébergement web, la maintenance, l'assistance, les mises à jour et les transactions réalisées en ligne selon la grille tarifaire en annexe n° 2 (et celle en vigueur pour la suite),
- D'approuver les Conditions générales de vente et d'utilisation des produits et prestations de services de Maréis en annexe n° 3 (et celle en vigueur pour la suite),
- D'approuver l'encaissement des recettes liées à la vente de la billetterie sur les régies mixtes « billetterie-boutique » et « groupes » de Maréis,
- D'approuver les remboursements (selon les présentes CGV) depuis les régies mixtes « billetterie-boutique » et « groupes » de Maréis,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif pour la boutique en ligne de Maréis.

Discussion

Monsieur le Maire souligne les bons résultats de Maréis et des structures municipales touristiques pour cet été. On a connu une très belle saison. De bons résultats également pour les commerçants non sédentaires grâce à l'obtention du titre du plus beau marché de France, qui a fortement dynamisé les commerces.

Il félicite les élus et les services communaux qui se sont fortement mobilisés pour obtenir le titre.

Monsieur TINDILLER souligne les bons chiffres de Maréis, du bateau Baie de Canche et de l'Office du Tourisme. Le bilan est meilleur que l'an dernier. Il félicite l'ensemble des équipes.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE DE MARÉIS, CENTRE DE DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE EN MER

TITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

Article préliminaire : Définitions

- « BILLET D'ENTREE » ou « DROIT D'ENTREE » : désignent le ticket permettant de visiter Maréis, de participer à une activité ou d'assister à une représentation à Maréis, quel que soit son mode de délivrance et son support, acheté en ligne, chez un revendeur partenaire ou sur place. Les tarifs des billets sont disponibles sur le site internet de Maréis (www.mareis.fr, ci-après désigné le « Site »). Le tarif applicable est celui en vigueur le jour de la commande.
- « Conditions générale de vente et d'utilisation » (ci-après également dénommées « conditions générales ») : désignent les présentes conditions générales de vente et d'utilisation qui ont pour objet de définir les conditions d'achat et d'utilisation des BILLETS.
- « Client » ou « acheteur » : désigne toute personne, physique ou morale, effectuant un achat de BILLET sur la billetterie en ligne ou sur place et ayant accepté les présentes conditions générales.
- « Commande » : tout contrat liant le Client à Maréis permettant l'achat d'une ou plusieurs prestations.
- « Prestation » : constitue une prestation, au sens des présentes conditions générales de vente, l'ensemble des services proposés à la vente par Maréis notamment *billet d'entrée individuel, prestation à séance, prestation datée à destination de groupes et carte d'adhésion* tels que détaillés dans les présentes et mis en vente au guichet de Maréis, sur le site de billetterie en ligne de Maréis, ou par téléphone.

Article 1 : Champ d'application

Tout achat, commande ou réservation de droits d'entrée ou autre prestation effectués à Maréis (guichet), par téléphone ou en ligne sur le site internet de Maréis (www.mareis.fr) est exclusivement régi par les présentes conditions générales.

Article 2 : Acceptation des présentes conditions générales

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et d'utilisation préalablement à la validation de sa commande. Toute validation de la commande vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, l'acheteur déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir à tout autre document.

Maréis se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 3 : Identification de l'auteur de l'offre

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Etablissement public municipal,

Dont le siège social est :
Commune d'Étaples-sur-mer
1 place du Général de Gaulle
62630 Etaples-sur-mer

Numéro d'identification SIRET : 216 203 182 00250
Numéro de TVA : FR46216203182
Email : contact@mareis.fr
Site internet : www.mareis.fr
Téléphone : 03 21 09 04 00

TITRE 2 : OFFRES DE MARÉIS

Article 4 : La vente à destination des individuels

Article 4.1 : Caractéristiques du droit d'entrée

Il existe deux droits d'entrée possibles :

- Billet d'entrée Maréis

Le droit d'entrée est valable toute la journée à la date et à partir de l'heure indiquées sur le billet. Dans les cas du billet d'entrée avec visite guidée, il fait mention d'un créneau horaire d'arrivée qui doit être respecté et sa vente est conditionnée dans la limite des places disponibles. Les places ne sont plus garanties après l'heure de début de la visite guidée. Les retardataires sont affectés en fonction des places disponibles.

Celui-ci donne accès aux expositions temporaires et permanentes de Maréis. Les conditions d'utilisation des droits d'accès sont détaillées ci-après.

- Billet d'entrée activités culturelles et événements

Le billet d'entrée « activités culturelles et événements » est un droit d'entrée qui donne accès à l'espace physique (ou numérique) dans lequel il se déroule. Sa vente est traitée dans la limite des places disponibles.

L'achat ou la réservation d'un billet d'entrée musée est obligatoire pour participer à certaines activités du musée. Il est conseillé d'arriver 10 minutes avant le début de l'activité ou de la manifestation. Cette durée peut varier selon le format de l'événement.

Pour les manifestations avec un placement numéroté, le musée se réserve le droit de modifier le placement pour des raisons techniques ou de sécurité.

Les places ne sont plus garanties après l'heure de début de la visite guidée. Les retardataires sont affectés en fonction des places disponibles.

Article 4.2 : Modalités d'achat ou de réservation

Les différentes filières de vente des billets sont les suivantes :

- Le guichet principal du musée : accessible à tous les visiteurs individuels et aux groupes (ouvert jusqu'à 1 h avant la fermeture du musée).

L'obtention d'un billet à tarif réduit au guichet du musée s'effectue sur présentation d'un justificatif nominatif en cours de validité et daté de moins d'un an. Un visiteur ne pourra prétendre à cette tarification si ce justificatif n'est pas valide. L'obtention d'un droit d'entrée pour accéder aux espaces d'exposition n'est pas obligatoire dans le cadre de certaines gratuités.

Certaines réductions et gratuités sont disponibles uniquement aux guichets du musée.

- La billetterie en ligne

Les billets disponibles sur la vente en ligne (www.mareis.fr) sont les suivants :

1. Entrée Maréis
2. Adhésion annuelle
3. Programmation annuelle
4. Activités de médiation
5. Carte cadeau

(Cf l'article 10 sur l'achat en ligne)

Pour l'entrée Maréis, le tarif enfant est disponible uniquement pour l'achat d'un billet adulte.

Article 4.3 : Modalités de paiement

- Au guichet : tous les modes de paiement, tels que prévus par les arrêtés en vigueur instaurant les régies d'avances et de recettes de la billetterie sont accordés : espèces, chèques bancaires (français), cartes bancaires (CB, Visa, Eurocard, Mastercard), chèque-vacances ANCV, chèques Culture, carte cadeau, etc.
- Sur la billetterie en ligne : Uniquement par carte bancaire : CB, Visa, Eurocard, Mastercard.

Le paiement s'effectue exclusivement en euros.

Pour tout paiement, le musée recourt à un système de paiement sécurisé. Le compte bancaire de l'acheteur est débité de la commande dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement.

Article 4.4 : Modalités de retrait

Selon le mode d'achat, les droits d'entrée sont délivrés sur place au guichet ou mis à disposition du visiteur sur son espace personnel en ligne, sous forme de billet dématérialisé PDF ou mobile, pour les achats effectués par internet.

Article 5 : La vente à destination des groupes

Article 5.1. Caractéristiques des activités

Les offres permettent aux groupes de découvrir Maréis à tout âge, accompagné d'un médiateur du musée ou de manière libre.

- **Les visites et ateliers avec un médiateur du musée**

Il existe 2 types d'activités avec médiation : les visites du parcours d'exposition et les ateliers.

Les jauges pour les activités avec médiation sont les suivantes (celles-ci sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons de sécurité (ex. : crise sanitaire) :

- Pour un groupe adulte : jusque 39 personnes maximum.
- Pour un groupe « jeune public » en visite et atelier : jusqu'à 1 classe maximum (sur la base de 36 élèves par classe – hors accompagnateurs).

Au-delà de ce nombre, un deuxième créneau de visite est obligatoire. Tout groupe venant avec un effectif supérieur au nombre indiqué ci-dessus ou sur la confirmation de réservation peut se voir refuser l'accès aux expositions et/ou activités.

Les activités sont proposées sous réserve de disponibilité et dans la limite des places disponibles, en français et anglais.

Le prix est établi selon les droits d'entrée pour chaque membre du groupe.

- **Les visites avec un médiateur extérieur**

Elles sont effectuées sous la conduite :

- Des guides interprètes extérieurs titulaires de la carte professionnelle de guide,
- Des responsables d'un groupe (enseignants guidant leurs élèves, éducateurs, etc.),
- De toute personne autorisée par la direction de Maréis.

Chaque demande de visite est étudiée au préalable, lors de la réservation.

- **Les visites libres**

Les visites libres s'adressent aux groupes sans guide ou accompagnateur.

- **Les activités hors-les-murs avec un médiateur de Maréis**

Le médiateur se déplace au sein de l'établissement avec le matériel nécessaire à son animation. Le nombre de participants est déterminé au préalable de façon à favoriser les échanges et la qualité de l'animation.

Les jauges pour les activités hors-les-murs avec médiation sont les suivantes :

- Pour un groupe jeune public : jusqu'à 1 classe maximum (sur la base de 36 élèves par classe – hors accompagnateurs),
- Pour un groupe d'adulte : 30 personnes maximum.

- **Les locations de salle et privatisations**

Maréis met à disposition ses locaux pour accueillir des événements privés dans un cadre professionnel, scolaire ou de famille.

La location d'une salle pour accueillir les pique-niques des groupes en visite est soumise aux présentes conditions générales de vente.

Article 5.2. Modalités de réservation

Les délais de réservation sont les suivants :

Pour les visites ou ateliers avec un médiateur du musée, les activités hors-les-murs ou dématérialisées : au plus tard 48 h avant la date de visite,

Pour les visites libres : réservation obligatoire au plus tard la veille de la visite.

Pour plus d'information sur les activités proposées, les responsables de groupes doivent s'adresser au service groupes par téléphone au 03 21 09 07 86 ou par email à l'adresse reservation@mareis.fr

Le choix de la visite ou de l'activité est effectué lors de la réservation. Une confirmation est transmise une fois la réservation enregistrée. Pour les visiteurs bénéficiant d'une tarification spécifique, les responsables de groupes doivent le préciser au service groupes. Pour bénéficier de ce tarif, un justificatif doit être présenté le jour de la visite.

Article 5.3. Modalités d'accueil

Entrée principale

Les groupes sont attendus à l'entrée principale de Maréis 15 minutes avant le début de l'activité. En cas de retard, le responsable est tenu d'informer la billetterie au numéro suivant : 03 21 09 04 00. En deçà d'un quart d'heure, Maréis écourte la visite d'un temps équivalent au retard. Au-delà, la visite n'est plus garantie.

Article 5.4. Modalités de paiement

La demande de visite par un responsable de groupe est formalisée par un contrat de réservation mentionnant les prestations demandées, le jour et la date de visite ainsi que l'heure d'arrivée. La réservation est définitive dès réception par Maréis d'un acompte de 30% du montant de la réservation et du contrat de réservation signé et visé par le responsable de groupe. Sans le retour de ces preuves, la demande est classée sans suite. Les réservations doivent obligatoirement être confirmées au plus tard 48 heures avant la date de l'activité. En cas d'annulation, aucun échange ou remboursement ne pourra être effectué.

Les droits d'entrée peuvent être réglés le jour de la visite au guichet du musée. Les modalités de paiement au guichet pour les groupes sont : espèce ou chèque.

Les règlements acceptés pour les activités groupes sont les suivants :

- Espèce
- Chèque
- Virement bancaire
- Mandat administratif : autorisé uniquement aux établissements publics. Il est impératif de l'indiquer au moment de la réservation.

Article 6 : La vente d'adhésion

Article 6.1. Définition générale de l'adhésion

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente d'adhésion

Article 6.2. Caractéristiques de l'adhésion

L'adhésion est valable un an à partir de la date d'achat, par défaut, ou à partir de la date souhaitée par le visiteur.

Elle est disponible sous format physique (carte) ou sous format dématérialisé. Elle donne un accès illimité aux espaces d'expositions permanentes et temporaires de Maréis.

Article 6.3. Modalités d'achat

Elle est disponible :

- Au guichet de Maréis
- Sur la vente en ligne

Article 6.4. Conditions d'utilisation de la carte d'adhésion

La carte (ou billet électronique) d'adhésion de Maréis est strictement personnelle. Elle est nominative et ne peut être cédée à une tierce personne. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être remis aux guichets de Maréis sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 7 : La carte cadeau

La carte cadeau est en vente au guichet du musée. Cette carte est utilisable pour le règlement d'activité à Maréis. Son utilisation n'est pas fractionnable. Elle est valable un an à compter de sa date d'achat. Sa date de validité peut être prolongée.

Article 8 : La vente en nombre

Article 8.1. Objet

Les dispositions ci-dessous constituent un contrat établissant les conditions spécifiques de vente en nombre de la billetterie de Maréis.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les articles L.132-1 et suivants du Code de Commerce. Le Revendeur obtient auprès de Maréis des droits d'entrée qu'ils se propose de revendre auprès du public. L'opération concerne uniquement la vente au public desdits billets qui ont été acquis par le Revendeur auprès de Maréis.

Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la réservation du bon de commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et irrévocable du Revendeur aux présentes conditions de vente. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente, notamment celles en vigueur pour les ventes sur place, aux groupes, en ligne ou par les réseaux de vente partenaires.

Article 8.2. Caractéristiques du droit d'entrée du musée

Le musée propose à la vente en nombre des billets d'entrée tarif plein et réduit, non datés valables pour une journée au musée. Ils sont valables sans limitation de durée.

Article 8.3. Tarification du droit d'entrée Maréis

Maréis détermine seul le prix de ses droits d'entrée. Ce prix s'impose au Revendeur qui ne peut le modifier.

En cas de modification du prix du billet, Maréis devra notifier au Revendeur le nouveau tarif 15 jours au plus tard après l'entrée en vigueur de ce dernier. Si ce nouveau tarif en vigueur a un effet sur la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente, un avenant devra alors être signé pour régir ces nouvelles conditions un mois au plus tard.

Pour les comités d'entreprises, associations et collectivités, revendeurs professionnels du tourisme ou de la billetterie, une remise sur le tarif plein et réduit est appliquée sans tenir compte du nombre de billets commandés.

Maréis autorise le Revendeur à facturer au public des frais de gestion au titre de la délivrance de sa prestation. Ces frais de gestion lui reviendront donc intégralement. C'est la raison pour laquelle le Revendeur prend personnellement à sa charge le recouvrement desdits frais. Afin de garantir l'accessibilité tarifaire du plus large public aux expositions et autres activités proposées par Maréis, il est défini, d'un commun accord entre les Parties que le montant des frais de gestion payé par le public au Revendeur ne devra, en aucun cas, excéder 50 centimes d'euros TTC. Le Revendeur s'engage à ne percevoir aucun « frais de location », c'est-à-dire aucune commission sur le prix fiscal du billet.

Maréis autorise le Revendeur à se commissionner à hauteur du commissionnement défini par le musée. Afin de garantir l'accessibilité tarifaire du plus large public à Maréis, il est défini, d'un commun accord entre les parties, que le montant total payé par le public au revendeur (montant constitué du droit d'entrée et frais de commissionnement) ne devra en aucun cas excéder le tarif plein fixé par Maréis.

Article 8.4. Modalités d'achat

Pour toute utilisation professionnelle, le Revendeur doit prendre contact avec le service groupes à l'adresse : reservation@mareis.fr afin qu'il prenne connaissance des conditions générales d'utilisation pour les professionnels, groupes et Comités d'entreprise.

- Lors de la commande, l'acheteur envoie le formulaire d'achat en nombre (ou billetterie pré-vente) dûment rempli et signé qui respecte les conditions générales de la vente en nombre,
- Par courrier à Maréis – Service groupes – Boulevard Bigot Desceliers 62630 ETAPLES-SUR-MER,
- Par email à reservation@mareis.fr

Le formulaire pour l'achat de billets en nombre non datés vaut pour engagement et constitue une acceptation qui ne peut être remise en cause. Ce formulaire reprenant les conditions générales de vente en nombre est signé par le Revendeur et transmis à Maréis

lors de la commande. Maréis se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige serait en cours.

Article 8.5. Modalités de paiement

Le règlement peut s'effectuer :

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- Par mandat administratif : uniquement pour les établissements public,
- Par virement bancaire.

A réception du paiement, le service groupes traite la demande sous 4 jours ouvrés. La commande, une fois soldée ne peut plus faire l'objet de modifications. Une facture sera ensuite délivrée par le service groupes.

Article 8.6. Modalités de retrait

Les droits d'entrée sont remis :

- Par courrier recommandé à la charge de Maréis,
- Sur place (sur rendez-vous uniquement auprès du service groupes, du lundi au vendredi).

Article 8.7 Obligations des deux parties

Obligation et garanties de l'acheteur

Informez vos clients des jours, horaires d'ouverture et fermeture de Maréis.

Traitez tout litige ou réclamation relatif à la revente des billets.

Ne pas revendre, sauf accord ayant donné lieu à un contrat entre les deux parties, un billet à un prix supérieur à la valeur faciale inscrite sur le billet (hors frais de gestion).

Indiquez expressément et explicitement agir en son propre nom mais pour le compte de Maréis s'agissant de la cession des Billets.

Informez vos clients, suite à l'annonce d'une fermeture exceptionnelle programmée, prévue à l'article 8.7 de la présente. Cette obligation le rend responsable à leur égard.

Obligations et garanties de Maréis

Maréis dispose du droit de distribuer des billets. Il certifie n'être engagé dans aucun accord d'exclusivité concernant la vente des billets et garantit le Revendeur de tout recours de tiers à cet égard.

Maréis se réserve le droit de prononcer une fermeture exceptionnelle de ses locaux quel qu'en soit le motif. Il devra informer le Revendeur des dates de ladite fermeture qui a été programmée, avant la réalisation de celle-ci avant que ce dernier puisse en informer à son tour ses clients. Dès lors, les clients et le Revendeur étant ainsi informés, aucun remboursement ne sera consenti par le musée au cours de ladite période de fermeture exceptionnelle.

Article 8.8. Demandes de remboursement ou d'échanges du droit entrée

Voir article 14

Aucun remboursement au public ayant acquis son Billet auprès du Revendeur ne sera consenti par Maréis.

Article 8.9. Documents contractuels

Le contrat est formé par les documents contractuels suivants :

- Les présentes conditions générales de vente,
- Le formulaire signé, complété du montant de la commande et des informations nécessaires à l'identification de l'acheteur.

Titre 3 : Conditions générales applicables à l'ensemble de l'offre de Maréis

Article 9 : Tarifs, prix et modes de paiement

9.1. Maréis se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sur délibération du Conseil Municipal de la ville d'Etaples-sur-mer.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande.

Les tarifs et les cas d'exonération sont consultables dans le hall de Maréis, sur son site internet : www.mareis.fr

9.2. Prix et modes de paiement

Le prix de l'ensemble des prestations objet de ces conditions générales (notamment droits d'entrée individuels, prestations à destination des groupes et activités annuelles) est indiqué en euros toutes taxes et frais de gestion inclus.

Le prix applicable est le prix en vigueur à la date de la commande de la prestation. Les prestations ne sont payables qu'en euros.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales sera refusé par le musée. Les modes de paiement acceptés sont listés par type d'offres.

Article 10 : L'achat en ligne

La procédure de commande en ligne comporte les étapes suivantes :

1. L'acheteur sélectionne la prestation de son choix.
2. L'acheteur crée un compte.
La création du compte suppose la communication des informations nécessaires et obligatoires au traitement de la future commande. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les coordonnées communiquées lors de la commande sont correctes.
3. Le récapitulatif reprenant l'ensemble de la commande s'affiche.
Après avoir vérifié sa commande, lu et validé les présentes conditions générales de vente, l'acheteur effectue alors le paiement en ligne de sa commande en communiquant de façon sécurisée ses coordonnées bancaires (numéros, date de

validité de la carte et cryptogramme). En cas de refus par le centre de paiement concerné, la commande est automatiquement annulée.
Tout paiement de la commande par l'acheteur constitue une acceptation irrévocable de la commande qui ne peut être remise en cause.

Maréis recourt à un système de paiement en ligne sécurisé permettant de crypter le numéro de carte bancaire de l'acheteur par l'intermédiaire du protocole PCI DSS.

4. Une fois la commande confirmée, les droits d'entrée sont disponibles dans l'espace personnel de l'acheteur, sur la billetterie en ligne du site www.mareis.fr

Sauf dysfonctionnement du site www.mareis.fr qui lui serait imputable, Maréis ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 12 des présentes conditions générales.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Maréis, ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

Pour faciliter la navigation sur le site www.mareis.fr, Maréis utilise des « cookies ». Ces fichiers, enregistrés sur le disque dur du terminal utilisé ont pour objet de signaler la visite de ce dernier sur le site visé ci-avant, à l'occasion de la consultation d'autres pages du site ou lors d'une nouvelle visite et d'enregistrer des informations relatives à la navigation (pages consultées, date et heure de consultation).

L'acheteur a un droit d'accès aux informations ainsi recueillies, de rectification et de suppression dans les conditions énoncées à l'article 21.

Article 11 : Modalités d'utilisation des billets d'entrée

- Concernant spécifiquement les entrées aux expositions du musée :
 - Le billet d'entrée est uniquement valable pour la visite au jour et éventuellement à l'heure qui y sont indiqués.
 - Le billet d'entrée doit être conservé jusqu'à la fin de la visite.
 - La place n'est plus garantie après l'heure de début de la visite inscrite sur le billet.

En cas de forte affluence à Maréis, une attente est possible à l'entrée des expositions.

- Concernant les entrées pour les activités de Maréis :
 - Le billet d'entrée est uniquement valable pour l'activité du jour et de l'heure choisis.
 - Le billet d'entrée donne droit à une entrée valable pour une personne
 - Le billet est strictement personnel et incessible.

- Le billet d'entrée doit être conservé jusqu'à la fin de l'activité.
- La place n'est plus garantie après l'heure de début de l'activité inscrite sur le billet.

Article 12 : Contrôle du droit d'entrée

Tout droit d'entrée est contrôlé par identification optique du code-barres imprimé sur celui-ci. Le visiteur muni d'un droit d'entrée peut accéder aux espaces (exposition, atelier, etc.) auxquels son droit d'entrée donne accès.

Ne sont acceptés que les droits d'entrée possédant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles. Tout droit d'entrée partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne peut pas être accepté.

Tout détenteur d'un billet gratuit ou à tarif réduit peut se voir demander la présentation de son justificatif lors de son passage au contrôle d'accès. L'accès sera refusé si ce justificatif n'est pas valide.

Certaines gratuités ne nécessitent pas le retrait d'un billet (enfant de moins de 3 ans). Le bénéficiaire doit se présenter directement au contrôle d'accès muni de sa carte et du justificatif, pour accéder aux espaces.

- Le billet électronique

Le droit d'entrée en format e-billet est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier vierge recto-verso sans modification de la taille d'impression, en format portrait (A4 vertical) avec une imprimante laser ou à jet d'encre.

Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, l'acheteur devra imprimer à nouveau son ou ses billet(s) d'entrée.

L'acheteur devra, avant toute commande, s'assurer qu'il dispose de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer : un ordinateur relié à Internet, disposant d'une application permettant de lire le format PDF et une imprimante.

Pour le téléchargement du billet sur téléphone portable :

L'acheteur devra s'assurer que son téléphone est optimisé pour l'affichage du m-billet. Par ailleurs, l'acheteur ne pourra évoquer ni la perte, ni le vol, ni le dysfonctionnement du téléphone portable au moment de la présentation de son billet d'entrée au contrôle d'accès.

Le code-barres associé au droit d'entrée est incessible et strictement personnel.

Article 13 : Perte, vol ou utilisation frauduleuse du droit d'entrée

Maréis refusera l'accès au site à tout porteur d'un droit d'entrée ne comportant un code-barres qui aurait déjà été scanné. Seule la première personne présentant un droit d'entrée sera admise. Elle sera présumée être le porteur légitime du droit d'entrée, l'acheteur étant légalement responsable des copies réalisées, notamment à partir de sa boîte de messagerie.

Maréis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du ou des droit(s) délivré(s), y compris dans l'enceinte du site.

Article 14 : Demandes de remboursement ou d'échange du droit d'entrée

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, l'achat d'un droit d'entrée ne peut pas faire l'objet d'une rétractation.

Les droits d'entrée délivrés ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, sauf en cas d'annulation par Maréis de la prestation concernée par le droit d'entrée dans les conditions définies à l'article 15.

Article 15 : Annulation de la prestation par Maréis

En raison d'impératifs de sécurité qui lui seraient assignés, Maréis se réserve le droit de fermer ses portes, d'annuler une prestation ou de modifier ses horaires d'ouverture.

Le service billetterie contactera au plus vite l'acheteur par tout moyen autorisé (SMS, email) et/ou par voie d'affiche pour l'informer de l'annulation d'une prestation et lui proposer :

- Prioritairement, le report de la prestation concernée à un jour et/ou à une heure différent(s),
- A défaut, le remboursement du droit d'entrée concerné en précisant les modalités

Article 16 : Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit à l'adresse : contact@mareis.fr ou à l'adresse postale :

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Boulevard Bigot Desceliers
62630 Etaples-sur-mer

Article 17 : Respect du règlement des visiteurs

Les clients sont tenus au règlement de visite de Maréis, consultable au guichet du musée et sur www.mareis.fr

Tout client ne respectant pas le règlement de visite de Maréis pourra se voir refuser l'accès au site sans pour autant pouvoir prétendre au remboursement de son droit.

Article 18 : Responsabilité

Conformément à l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation, Maréis ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations associées aux droits d'entrée qui serait imputable au fait de l'acheteur ou du visiteur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes conditions générales.

Sauf dysfonctionnement du logiciel de billetterie qui lui serait imputable, Maréis ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes conditions générales.

Article 19 : Force majeure

Maréis ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 20 : Preuve, conservation, archivage

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du musée ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

Article 21 : Protection des données personnelles

Lors de la passation de la commande sur internet ou lors de l'achat de certains droits d'entrée, des données à caractère personnel sont demandées à l'acheteur (nom et prénom du visiteur, adresse postale, adresse électronique et/ou numéro de téléphone notamment). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi commercial de ladite commande, ainsi qu'à l'édition des droits d'entrée, carte d'adhésion et des factures et sont également utilisées dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de la prestation à laquelle donne accès le droit d'entrée.

Les données collectées et traitées sont stockées au sein de l'Espace Economique Européen (EEE).

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté » et au règlement européen n° 2106/679, les Clients concernés bénéficient des droits suivants :

- Droit d'accès : le droit d'accéder aux données à caractère personnel dont Maréis dispose dans le cadre de ce traitement ;
- Droit de rectification : le droit d'obtenir de Maréis la rectification des données à caractère personnel qui seraient inexactes ;
- Droit d'effacement ou droit à l'oubli : le droit d'obtenir de Maréis l'effacement des données à caractère personnel dans le cadre de ce traitement ;
- Droit d'opposition : le droit de s'opposer, à tout moment, au traitement de données à caractère personnel ;
- Droit à la portabilité : le droit de recevoir les données à caractère personnel dans un format structuré ;
- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et à un recours juridictionnel effectif : le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale, la CNIL, en cas de violation du traitement de données à caractère personnel.

Il pourra exercer ces droits auprès du service concerné en envoyant un courrier électronique à dpo@mareis.fr ou un courrier à :

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Boulevard Bigot Desceliers

62630 Etaples-sur-mer

Le Client peut consentir au moment de la collecte de ses informations personnelles à recevoir des lettres d'information sur l'actualité des expositions, les événements et les offres promotionnelles éditées par Maréis. Pour cela, il suffit de cocher la case correspondante.

Conformément à la réglementation en vigueur, la désinscription de ces listes se fera soit :

- En cliquant sur le lien de désabonnement situé en pied de page de tous les emails ;
- En envoyant un email à l'adresse : contact@mareis.fr

Toute demande d'information supplémentaire relative à l'exercice du droit sur les données à caractère personnel doit être adressée au délégué à la protection des données mandaté par Maréis à dpo@mareis.fr

Article 22 : Intégralité des conditions générales

L'acheteur et Maréis reconnaissent que le contrat est constitué des présentes conditions générales de vente. Si, pour une quelconque raison, l'une des clauses des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, elle serait réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité de ces conditions générales, ni altérer les autres dispositions.

Article 23 : Règlement des litiges

Les présentes conditions générales établies en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire devant les tribunaux français qui sont seuls compétents.

Article 24 : Conditions d'échange ou de remboursement particulières dues au Covid-19

Face à la nécessité de lutter contre la propagation de la Covid-19, les conditions générales de vente s'adaptent aux règles sanitaires en vigueur. Aussi, les visiteurs devront prendre connaissance de ces adaptations et respecter les mesures prises par le gouvernement en la matière ainsi que toute décision ou mesure prise en ce sens par l'autorité administrative compétente.

En raison d'une situation en constante évolution, les ajustements temporaires de la politique d'échange ou de remboursement du musée ci-dessous listés ont été définis. Ces ajustements sont valables uniquement pendant la période de crise sanitaire et viennent compléter l'article 15.

24.1 Report ou échange des prestations

En période d'ouverture du musée :

Les activités groupes réservées pourront être reportées sur la saison scolaire en cours à la demande du responsable du groupe.

En cas de fermeture du musée :

Les activités groupes réservées seront reportées sur la saison scolaire en cours. En cas d'impossibilité de report, Maréis pourra proposer un remboursement des sommes versées.

24.2 Prolongation de certaines prestations

Les produits non datés, valables pendant la fermeture, seront prolongés proportionnellement au nombre de jours de validité perdus. Cette prolongation est appliquée automatiquement et est effective à partir de la date de réouverture de Maréis. Cette prolongation concerne : la carte cadeau et le pass annuel.

24.3 Conditions de demande d'échange ou de remboursement

Les demandes de report ou de remboursement devront être adressées à Maréis dans les délais et modalités de dépôt communiquées via le site internet de Maréis et/ou par email.

Toute réclamation reçue hors délai sera automatiquement refusée.

24.4 Délai de remboursement

Le remboursement des prestations sera effectué dans les trois mois qui suivent la réception de la demande par le musée. En cas de demande incomplète, le délai de 3 mois précité pourra être prolongé.

Récapitulatif "Services récurrents"		2021	2022	2023	2024
Maintenance matériel et logiciel					
Maintenance matériels	Sous garantie		424,10 €	424,10 €	424,10 €
Maintenance logiciel & Mises à jour	Sous garantie		1 390,00 €	1 390,00 €	1 390,00 €
Assistance hotline (3 premier mois inclus)		1 068,75 €	1 425,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €
total HT		1 068,75 €	3 239,10 €	3 239,10 €	3 239,10 €
Remise "engagement 3 ans"		106,88 €	323,91 €	323,91 €	323,91 €
total HT après remise		961,88 €	2 915,19 €	2 915,19 €	2 915,19 €
Autres abonnement					
PDA - Plateforme EMM SOTI		118,00 €	118,00 €	118,00 €	118,00 €
total HT		118,00 €	118,00 €	118,00 €	118,00 €
total HT		1 079,88 €	3 033,19 €	3 033,19 €	3 033,19 €
Hébergement vente en ligne en mode commission					
Vente en ligne			inclus commissionnement		
Abonnement annuel PayZen et transactions			inclus commissionnement		

 Vente en ligne	PU HT	Qté	Total HT	Remise%	Total net HT
--	-------	-----	----------	---------	--------------

REDEVANCE (pas d'encaissement par Vivaticket)

Redevance calculée par tranche de chiffre d'affaires réalisé au cours de chaque année civile de référence :

La redevance est facturée mensuellement, conformément au chiffre d'affaires cumulé au dernier jour du mois de référence échu.

La facturation démarre dès la première vente réalisée sur votre site de vente en ligne. Dans le cas d'un démarrage en cours d'année, les tranches de chiffre d'affaires seront redéfinies prorata temporis. Toutefois, toute vente réalisée postérieurement au 15 du mois de référence sera considérée effectuée le premier jour du mois suivant.

Minimum de facturation annuelle : 2000€ HT jusqu'à 40000€ de CA, au-delà le commissionnement ci-contre s'applique

Chiffres d'affaires (en € ttc)		Taux de commissions
- €	250 000,00 €	5,0%
250 001,00 €	500 000,00 €	4,0%
500 001,00 €	1 000 000,00 €	3,0%
1 000 001,00 €	1 999 999,00 €	2,5%

Hébergement web, maintenance, assistance, mises à jour et transactions (si TPE PayZen)

INCLUS REDEVANCE

										
Délibération n° 19	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021									
Pôle Tourisme «Corderie» : Maréis	Domaine de compétence : 7.1 Décisions budgétaires									
<p>Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <table border="1" data-bbox="177 748 529 1256"> <tr> <td>Date de convocation : 17/09/2021</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 26</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 2</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 1</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 30</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 30/09/2021</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Objet : Site de e-commerce pour la boutique de Maréis</p> <p>Rapporteur : Franck TINDILLIER, Adjoint.</p> <table border="1" data-bbox="148 1603 1420 1729"> <tr> <td data-bbox="148 1603 730 1729">Synthèse de la délibération :</td> <td data-bbox="730 1603 1420 1729">Approuver le mode de fonctionnement et de gestion du site de e-commerce de la boutique de Maréis</td> </tr> </table>		Date de convocation : 17/09/2021	Membres présents : 26	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 2	Membre(s) non excusé(s) : 1	Nombre de votants : 30	Affiché le 30/09/2021	Synthèse de la délibération :	Approuver le mode de fonctionnement et de gestion du site de e-commerce de la boutique de Maréis
Date de convocation : 17/09/2021										
Membres présents : 26										
Membres ayant donné pouvoir : 4										
Membre(s) excusé(s) : 2										
Membre(s) non excusé(s) : 1										
Nombre de votants : 30										
Affiché le 30/09/2021										
Synthèse de la délibération :	Approuver le mode de fonctionnement et de gestion du site de e-commerce de la boutique de Maréis									

Considérant que dans le cadre de ses actions de promotion, Maréis souhaite se doter d'un site de e-commerce pour proposer la vente en ligne des objets identitaires d'Etaples-sur-mer,

Considérant l'accord de la commission « Rayonnement » de juin 2020 suivi par l'approbation du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 pour la mise en place d'un système de billetterie et de boutique en ligne,

Considérant l'avis favorable de subvention accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 avril 2021,

Considérant l'enveloppe budgétaire accordée au projet sur budget « Investissement » de Maréis,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en vente des produits de la boutique de Maréis selon la grille des tarifs publics actualisée annuellement dans le cadre de la délibération fixant les tarifs publics,
- D'approuver la souscription à la formule *PayZen GO* par *PayZen Lyra Network*, un service de paiement sécurisé permettant de sécuriser, traiter et gérer les paiements en ligne vers le Trésor Public selon la grille tarifaire en annexe N°1,
- D'approuver l'envoi postal des ventes via La Poste selon les tarifs en vigueur (en annexe n°2 pour l'année 2021)
- D'approuver les Conditions générales de vente de la boutique en ligne, nécessaires pour la mise en fonction de la boutique en ligne en annexe 3,
- D'approuver l'encaissement des recettes liées à la vente des objets sur la régie mixte « billetterie-boutique » de Maréis,
- D'approuver les remboursements (selon les présentes CGV) depuis la régie d'avance « billetterie-boutique » de Maréis,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif pour la boutique en ligne de Maréis.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service MAREIS BOUTIQUE	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2021	
Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2021

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d’Etaples-sur-mer» du mercredi 24 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci-jointe), commandés à partir du 15 juin 2021 et des modifications des prix de certains articles. L’argent est encaissé via la régie « Boutique MAREIS ».

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

CODE INTERNE	Libellé	CODE FOUR	REF FOUR	P.V.T.T.C
2014543	BIERE BLONDE QUENTOVIC 75 CL	109		4.90
2018036	YACHT A VOILE BOIS I/120CM H:120CM	112	5194	153.90
2018077	BIERE BLONDE ETAPLOISE HORS PAIR 33 CL	99900023		2.80
2018082	ROCHER NOIR OU AU LAIT	103	900-ROCH	2.60
2018083	BIERE HORS PAIR ETAPLOISE 75 CL	99900023		6.10
2019080	YACHT A VOILE BOIS L60CM H87CM	112	5108	76.90
2020086	YACHT A VOILE BOIS VOILES COUSUES L40CM H54CM	112	5173	45.90
2021011	LIMONADE HOUBLONNEE 75CL	99900023		5.90
2021012	LIMONADE LA COSETTE 75 CL	99900023		5.90
2021013	MASQUE DE PROTECTION ETAPLES	99900062		6.00
2021014	A LA RENCONTRE DE LA COTE D'OPALE			14.00
2021015	AFFICHE WIM	99900066		20.00
2021016	TABLIER BLEU MARINE PLUS MARCHÉ DE FRANCE	99900060		12.90
2021017	LES PHOQUES DE LA BAIE	99900031		9.90
3284570001958	RILLETTES DE HARENGS FUMES A LA MOUTARDE A L'ANCIENNE	99900067	1203	5.10
3284570001965	RILLETTES DE SAUMON FUME CITRON BASILIC	99900067	1205	5.10
3284570001972	RILLETTES HARENGS FUMES AUX 7 EPICES	99900067	1207	5.10
3284570002047	RILLETTES SAUMON FUME A L'ANETH	99900067	1208	5.10
3295980555115	LA SALICORNAISE NATURE 200 GR	23	LS12	4.90
3295980577117	MOUTARDE AUX SALICORNES 200 GR	23	MS12	4.90
3295980701307	RAMEAUX DE SALICORNE 150 GR	23	RSP12	6.50
3295982000118	SOUPE DE POISSONS+CROUTONS+ROUILLE	23	SPCR	8.90
3295982100016	SOUPE DE CRABES	23	SC12	6.00
3295982100023	SOUPE DE HOMARDS	23	SH12	6.60
3295982309204	SOUPE DE POISSONS	23	SP12	5.50
3418011256045	SACHET NOUGAT VANILLE 125GR	106	91008B	4.90
3418011256076	BOITE EN FER BABELUTTES DU NORD	106	03620000	6.50
3418011256083	SACHET VIOLETTES 200 G PLAISIR D'ANTAN	106	13317109	5.60
3418011267294	SACHET BERLINGOT 200G	106	13317126	5.90
3418011267621	SACHET BABELUTTES NORD 150 G	106	03620101	5.90
3418012594511	BOITE CHUQUES DU NORD CARTON 250G	106	06230100	14.00
3438351359220	BISCUIT CARAMEL BEURRE SALE	106	06020211	5.60
3438351360615	BOITES 15 GAUFRES MOELLEUSES VERGEOISE	106	06020123	6.90
3503420148545	PORTE CLES ULYSSE	35	014854	3.50
3629101010281	SAUCISSON SEC MAROILLES	103	101 MAROILLES	6.90
3629101010342	SAUCISSON SEC A LA BIÈRE DU CH'TI	103	101-C	6.90
3660314167317	MAGNET IMPRIME BOUEE PECHE	25	20791MER	3.50
3660314204258	MAGNET IMPRIME 3 PETITS PECHEURS	25	20791MARIN8	3.50
3660314649769	MAGNET PHOQUE COTE D'OPALE	25	407PHOQ	3.50
3660314883828	MAGNET BOTTE DE PECHE	25	520BOTT	3.50
3660314893995	MAGNET'S MARINIÈRE BOTTES PANIER	25	407MARIN3	3.50
3700260500018	CARTE POSTALE	208		1.00
3700260700746	HARENGS MOUTARDE A L'ANCIENNE	99900065	120090MSC	4.00
3700260700777	PILCHARDS HARENG TOMATE ET HUILE	99900065	120023MSC	4.00
3700260700845	FILETS DE MAQUEREAUX AU NATUREL	99900065	140373PAV	4.90
3770003887010	BOITE BISCUITS SOLEIL D'OPALE 180G	190	PFC010002	4.90
3770003887034	PETITE BOITE BISCUIT SOLEIL D'OPALE 90G	190	PFC010005	3.00
3770003887065	SOLEIL D'OPALE PEPITES DE CHOCOLATS 180GR	190	PFC010009	5.50
3770003887072	SOLEIL D'OPALE CARAMEL BEURRE SALE 180GR	190	PFC010010	5.50
3770003887225	BOITE BETAL BISCUITS CAFE 150G NOIR	190	PFC06006	8.50
5410221305085	SCHWEPPE'S AGRUMES	99900005		1.20
5449000214829	FANTA CITRON	99900005	102	1.20
5449000214911	COCA COLA	99900005	099	1.20
5449000286291	SPRITE	78	105	1.20
7613034580597	PERRIER CITRON	99900005		1.20
8434081003469	SAC A MAIN KAKI 45X35 CM	193	D6379K	39.90
8434081007085	MUG ANCRE	193	D6391	7.90
8434081010139	SAC A MAIN BLEU MARINE 45X35 CM	193	D6379	39.90
8434081010382	SERVIETTE DE PLAGE "YOU, ME, THE SEA" 180X90 CM	193	D6512	29.90
8434081010405	SERVIETTE DE PLAGE RAYEE L 180X90 CM	193	D6514	29.90
8434081010412	SERVIETTE DE PLAGE PAYSAGE 180X90 CM	193	D6515	29.90
8434081024983	PELUCHE CRABE L 50 CM	193	D2124	43.90
8434081025980	TORCHONS POISSONS SET 3 L 50 CM H 70 CM	193	D7133	18.90
8434081026055	TORCHON HOMARD L50 CM H 70CM	193	D7140	6.90
8434081026062	TORCHON SARDINES L 50 CM H 70 CM	193	D7141	8.90
8434081028079	TORCHON CRABES L 50 CM H 70 CM	193	D7142	8.90

8434081028086	TORCHON CREVETTES L 50 CM H 70CM	193	D7143	8.90
8434081026123	TABLIER HOMARD L 63,5 CM H 80 CM	193	D7147	16.90
8434081028444	SAC CORAUX L 51 CM H 46 CM	193	D7200	49.90
8434081026475	SACOCHE CORAUX L 26CM H20 CM	193	D7203	26.90
8434081026505	SAC A MAINS CORAUX L 20CM H 12 CM	193	D7206	14.90
8434081162692	ECHARPE RAYEE L 80 CM H 180 CM	193	A2180	18.90
8434081215893	ECHARPE POISSONS JAUNE	193	A2246	18.90
8434081215909	ECHARPE PAYSAGE L 80 CM L 180 CM	193	A2247	18.90
8434081215916	ECHARPE POISSONS ROSE	193	A2188	18.90
8715964180027	HOMARD ROUGE 25 CM	98	1080002	9.90
8715964180867	PHOQUE 48 CM	98	1080086	18.90
8715964180874	PHOQUE 33CM	98	1080087	10.90
8715964181383	REQUIN 26CM	98	1080138	7.90
8715964181468	PHOQUE BLANC 17 CM	98	1080146	8.50
8715964181475	PHOQUE BLANC 24 CM	98	1080147	12.90
8715964181482	PHOQUE BLANC 31 CM	98	1080148	15.90
8715964184575	REQUIN PELUCHE DOUCE 23 CM	98	1080457	4.90
8715964187309	REQUIN 60cm	98	1080730	14.90
8715964552855	ANIMAUX MARINS EN BOITE 12 ASS.5-8CM	98	5050285	8.90
9782359737660	A LA RENCOTRE DE LA COTE D'OPALE	99900026	BLCOTEDOPA	28.00
9782753066090	SOULEVE LES VOLETS L'OCEAN	151		3.95
9782753087400	QUI SE CACHE DERRIERE LES YEUX	151		8.50
9782753067592	MON ATELIER GOMMETTES LA MER	151		4.50
9782753067707	LES PIRATES 400 AUTOCOLLANTS	151		6.50
9782753067714	CARTES A GRATTER LES ANIMAUX DE LA MER	151		5.00
9782753068896	MINI ANIMAUX CRABE	151		6.00
9782753068926	MA BIBLIOTHEQUE PREMIER PUZZLES	151		12.00
9782753069527	PREMIER PUZZLE A LA MER	151		5.00
9782755801231	COLORIAGES PETITS MER	28	G1123	2.00
9782755801514	JE M'AMUSE AVEC LES ANIMAUX MARINS	28	G1151	2.00
9782755801521	JE M'AMUSE AVEC LES BATEAUX ET LES PIRATES	28	G1152	2.00
9782755801613	LES CHANTS DE MARINS	28	G1161	5.00
9782755802924	RECETTE D'OR COQUILLE SAINT JACQUES	28	G1292	2.00
9782755802962	COLORIAGES ANIMAUX DU BORD DE MER	28	G1296	4.00
9782755804355	JE M'AMUSE AVEC LES PHARES	28	G1435	2.00
9782755805109	EMILE NOTIC J'HABITE AU BORD DE LA MER	28	G1510	3.00
9782755805116	EMILE NOTIC LA PECHE A PIED	28	G1511	3.00
9782755805123	EMILE NOTIC LE PHARE	28	G1512	3.00
9782755806533	EMILE NOTIC J APPRENDS A NAGER	28	G1653	3.00
9782755806540	EMILE NOTIC PREMIERS BORDS A LA VOILE	28	G1654	3.00
9782755806908	EMILE NOTIC A BORD DU FERRY	28	G1690	3.00
9782755806915	EMILE NOTIC VISITE LE PORT	28	G1691	3.00
9782755807813	7 FAMILLES DECOUVERTE - LA MER	28	GL781	6.50
9782755808247	LUCIEN ET LES PETITES BETES DE LA PLAGE	28	G1824	3.00
9782816192735	LONELY PLANET BAIE DE SOMME ET LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE EN QUELQUES JOURS	106	C06640	9.99
9782877478755	COLORIAGES PHARES	28	G875	4.50

	
Délégation n° 21	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 Subvention
Objet : Les cités éducatives	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Candidature au dispositif « les cités éducatives »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune.

Considérant que les cités éducatives viennent renforcer l'action éducative dans les quartiers prioritaires et constituent un label d'excellence pour les territoires concernés.

Considérant que ce dispositif, piloté par le ministère en charge de la ville vise la mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés autour de l'école pour assurer une meilleure continuité éducative et la définition d'une stratégie partagée et ambitieuse.

Considérant que la Cité éducative s'appuie sur le Contrat de Ville et son Programme de Réussite Educative (PRE), le Contrat Enfance-Jeunesse et les projets de réseaux de l'Education Prioritaire.

Considérant que La Ville d'Étaples sur mer a émis en 2020 une lettre d'intention afin de candidater au dispositif « les cités éducatives »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'engagement de la collectivité dans le développement d'une Cité Educative
- d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les conventions relatives à ce dispositif

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délégation n° 22	Conseil Municipal du Lundi 27 Septembre 2021
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 - Subvention
Objet : Convention Territoriale Globale (CTG)	
Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Pas de Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure portée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Considérant que ce contrat est à ce jour dépassé du fait de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Considérant que la CAF propose de gagner en efficacité en développant un nouveau cadre d'intervention, par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Considérant que la CTG couvre les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement et handicap.

Considérant que l'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. A ce titre, elle sera signée par la CA2BM mais cosignée par chaque commune et notamment celles concernées par un équipement ou un projet dans les différents domaines précités.

Considérant que Le comité de pilotage mis en place se réunira au minimum une fois par an tout au long de la contractualisation.

Considérant que cette convention doit être signée avant la fin de l'année 2021.

Considérant que dans la mesure où la commune d'ETAPLES gère une structure « petite enfance –jeunesse », il lui appartient de cosigner cette convention notamment pour garantir les financements actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer la convention relative à la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF du Pas de Calais.

Discussion

Monsieur le Maire souligne que cela ne doit rien changer au niveau de la commune.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 23	Conseil Municipal du Lundi 17 Septembre 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.3 – Emprunts
Objet : Garantie d'emprunt CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour HABITAT HAUT-DE-FRANCE destinée à la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique sur 62 logements locatifs Résidence Les Sirène – Allées des Fauvettes et Avenue François Mitterrand à Etaples-sur-mer – Budget Principal	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Garantie d'emprunt CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour HABITAT HAUT-DE-FRANCE destinée à la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique sur 62 logements locatifs Résidence Les Sirène – Allées des Fauvettes et Avenue François Mitterrand à Etaples-sur-mer – Budget Principal

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°124293 en annexe signé entre HABITAT HAUT-DE-FRANCE E.S.H, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la commission finances n°2 « Piloter un service Public de qualité » en date du 16/09/2021 ;

COMMUNE D'ETAPLES-SUR-MER, ci-après le Garant

Vu la demande formulée par HABITAT HAUT-DE-FRANCE E.S.H, ci-après l'Emprunteur sollicitant de La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, un prêt pour la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique sur 62 logements locatifs Résidence Les Sirène – Allées des Fauvettes et Avenue François Mitterrand à Etaples-sur-mer.

En conséquence, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'ETAPLES-SUR-MER (62) accorde sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 861 849.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°124293, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la garantie dans les termes énumérés ci-dessus.

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise qu'il y a une forte pression auprès des bailleurs sociaux pour qu'ils puissent rénover en permanence leur parc.

Dans ce type de procédure, les intérêts de la commune sont totalement garantis et protégés. Dans cette garantie, il est prévu qu'en cas de difficulté de remboursement du bailleur social, c'est la commune qui se substitue provisoirement pour remboursement dans le cadre d'une avance remboursable. Celle-ci est rémunérée sur un taux d'intérêt de 2 % supérieur au taux d'intérêt dont bénéficie le bailleur social.

Vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 24	Conseil Municipal du Lundi 17 Septembre 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décision Budgétaire
Objet : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 Janvier 2022.	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 Décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu la commission finances n°2 « Piloter un service Public de qualité » en date du 16/09/2021 ;

Vu que l'Etat et les collectivités locales ont engagé depuis plusieurs années un mouvement de modernisation et de fiabilisation des comptes publics. La première étape s'est concrétisée au 1^{er} Janvier 2019 par la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable au sein des collectivités.

Cette démarche devrait aboutir à terme à la certification des comptes des collectivités, grâce notamment à l'unicité de la production des comptes annuels au travers d'un compte financier unique (CFU), qui se substituera au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public. Ces évolutions apparaissent nécessaires au regard des exigences toujours plus fortes de transparence et de sincérité des comptes, au service des élus comme des citoyens.

La crise sanitaire et la mise en tension des finances publiques viennent également accélérer la mise en place de nouveaux outils de gestion.

En préalable à la production du compte financier unique et à la certification des comptes, il est apparu opportun, qu'à compter du 1^{er} Janvier 2022, la Ville adopte une nouvelle instruction comptable, l'instruction « M57 ».

Elaboré le 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales, dans un premier temps les régions, les

départements, les métropoles, les communautés d'agglomération et les communes dont la surface financière le justifie.

Instruction budgétaire et comptable actualisée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux, la M57 est le référentiel le plus abouti en terme de qualité comptable puisqu'il intègre les dernières dispositions normatives issues du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), composé notamment des représentants de la Cour des comptes et des commissaires aux comptes. Ce référentiel budgétaire M57 devra être mis en place de manière obligatoire au 01/01/2024.

Les apports de cette nouvelle instruction concernent à la fois les aspects budgétaires et aspects comptables du fonctionnement de la collectivité.

Les principales évolutions en matière budgétaire sont les suivantes :

- **La prise en compte de la pluriannualité.**

Les collectivités appliquant l'instruction M57 doivent se doter d'un règlement budgétaire et financier qui fixe notamment les règles de gestion des Autorisations de programme et des Crédits de paiement (« AP-CP »).

- **Une présentation budgétaire améliorée.**

La « nomenclature fonctionnelle » spécialise le budget et les comptes suivant les domaines d'intervention de la commune, correspondant aux différentes compétences et activités de la commune. En l'occurrence, la nomenclature fonctionnelle de la M57 a fusionné les nomenclatures actuelles des régions (M71), des départements (M52) et du bloc communal (M14). L'objectif est d'améliorer la lecture des budgets locaux en renforçant la présentation croisée des dépenses et des recettes.

- **Une souplesse accrue en matière de fongibilité des crédits.**

Si l'assemblée l'y autorise, l'exécutif a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en décide ainsi) Les dépenses de personnel n'entrent pas dans le périmètre de cette fongibilité.

- **La possibilité de neutralisation budgétaire dans le traitement des provisions et dépréciations.**

Hors les trois hypothèses de constitution d'une provision prévus par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (contentieux, procédure collective et recouvrement compromis d'une recette), il sera possible à la commune de constituer une provision et d'en prévoir son étalement budgétaire, conciliant ainsi le principe de prudence (constitution de la provision) et la constatation comptable du montant total de la dotation sur un seul exercice avec la possibilité de son étalement budgétaire.

Les principales évolutions en matière comptable sont quant à elles :

- **Une appréhension plus fine de l'actif communal.**

Cela se traduit notamment par une évolution des modalités de calcul et d'application des dotations aux amortissements. L'amortissement au prorata temporis des immobilisations devient ainsi le régime de droit commun. D'autre part, afin de mieux traduire l'obsolescence des biens et équipements dans le bilan comptable, la M57 prévoit la mise en œuvre de l'amortissement par composants. Quand un ou plusieurs éléments significatifs d'un équipement ont une utilisation différente, chaque élément (structure et composants) est comptabilisé séparément dès l'origine, avec un plan d'amortissement et un numéro d'inventaire propre à chaque composant.

- **La conditionnalité des subventions d'investissement versées.**

Depuis 2005, le bloc communal a la possibilité d'inscrire, en section d'investissement (chapitre 204), les subventions d'équipement versées. Cette possibilité est maintenue dans la M57 à la double condition que l'entité versante assure le contrôle de l'utilisation de la subvention et soit en capacité de suivre le lien entre la subvention octroyée et l'immobilisation acquise ou créée par l'entité bénéficiaire.

Le 4^{ème} Trimestre 2021 sera consacré à la préparation du passage du budget et des comptes de la Ville de la M14 à la M57, dans le cadre notamment d'un travail de transposition des référentiels budgétaires et comptables.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la nomenclature M14 soit pour la Ville d'Etaples-sur-mer son Budget Principal et les 2 Budgets annexes : Maréis et Office Municipale de Tourisme.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} Janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable

Considérant,

Que la Ville d'Etaples-sur-mer s'est engagée dans la démarche d'appliquer le référentiel M57 à compter de 2022.

Que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville appliquant la nomenclature M14 jusqu'au 31/12/2021.

Compte tenu de ce qui précède et vu l'avis favorable de Madame la Trésorière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le passage à la nomenclature M57 de la Commune au 01 Janvier 2022 pour son Budget Principal et les Budgets annexes Maréis et Office Municipale de Tourisme.
- D'autoriser, Monsieur le Maire à mener toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la mise en place de la nomenclature budgétaire comptable M57 au 01 Janvier 2022.

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que ce dossier est complètement porté par l'équipe de la direction des finances sous l'égide de la Directrice Générale des Services et de la responsable des Finances.

Nous fonctionnons actuellement en terme de comptabilisation sous les normes de la M14 et nous avons l'opportunité d'anticiper une mise en conformité, puisque la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales est amenée à évoluer au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

L'opportunité nous est donnée, l'équipe comptable s'est appropriée le projet, d'anticiper cette mise en conformité de la nomenclature M57, sachant que l'ensemble des collectivités (Régionales – Départementales) seront, elles aussi, sous la nomenclature M57. Cela

facilitera le transfert et la communication des données économiques.

Sont concernés par cette mise en conformité de la nomenclature M57 : les budgets primitifs de la ville d'Étaples-sur-mer, les budgets annexes Maréis, les budgets annexes de l'Office du Tourisme.

A partir du moment qu'il y a acceptation de cette mise en conformité et anticipation, il y aura lieu de se doter d'un règlement intérieur et financier qui fixera les règles de gestion et les autorisations de programme et de crédit des règlements.

Tout ceci fera l'objet d'un travail précis émanant des services financiers et sera proposé, discuté et amendé en commission.

Qu'est ce qui va changer dans la pratique par rapport au quotidien lors de l'exploitation de cette comptabilité et des votes du budget ?

D'une part, il y aura la possibilité pour la commune de constituer des provisions, une meilleure appréciation des actifs de la collectivité. Il faut savoir qu'à ce jour, avec la M14, les dotations aux amortissements sont calculées une fois par an à la fin de l'exercice, avec ce système, elles seront calculées à partir du moment où les grands investissements seront mis en œuvre et engagés.

Il y aura également la simplification de la certification des comptes, un CFU (compte financier unique) à savoir la fusion entre la certification des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Lors du vote annuel du budget, il y a un exercice qui est incontournable et que nous sommes tenus de suivre c'est de faire voter les budgets administratifs et les budgets de gestion. Avec cette méthode, il y aura une fusion de ces 2 comptes sous le CFU.

L'application officielle de cette nouvelle nomenclature est prévue en 1^{er} janvier 2024.

Les équipes financières sont fortement mobilisées pour anticiper, dès le 1^{er} janvier 2022 ce projet.

Un certain nombre de communes attendront 2023 pour commencer à travailler sur ce changement de nomenclature.

Le fait de l'anticiper dès janvier 2022, permettra de bénéficier de plus de disponibilité et d'accompagnement des services financiers de l'Etat.

Monsieur le Maire remercie les services pour l'anticipation de ce dossier.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 25	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
Objet : Décision Modificative N°1 - Budget Autonome Office Municipal Du Tourisme	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Décision modificative n°1 – Budget Autonome office municipal du tourisme

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°13 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget autonome office municipal du tourisme,

Vu l'avis conforme de la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 16 septembre 2021,

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion de la taxe de séjour au réel par l'office de tourisme,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire les crédits au chapitre 20 d'un montant de 5 600 € correspondant à cette dépense en y incluant la formation du site web pour 2021,

Considérant la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés au chapitre 67 « charges exceptionnelles » afin de régulariser le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs),

Considérant qu'à la demande de la trésorerie, le titre devra être réémis au bon débiteur.

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES			
20	2051	Concessions et droits similaires	5 600.00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 5 600.00
TOTAL			0.00

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 769.92
			0.00

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
73	7362	Taxe de séjour	3 769.92
			0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

Discussion

Monsieur WAUQUIER rappelle par délibération en date du 28 avril, il a été approuvé le vote de nouvelles modalités de perception de la taxe de séjour à deux niveaux.

D'une part, le passage de la perception forfaitaire à une perception au réel et d'autre part, une modification des montants et un élargissement des commerces qui sont assujettis.

Les services de l'Office du Tourisme souhaitent se doter d'un outil de perception de cette taxe de séjour.

On propose de transférer un montant qui était prévu initialement dans une enveloppe de 10 500 € en investissement, approuvé pour la mise en place d'un parc à vélos sécurisé à l'Office du Tourisme, le projet est annulé et reporté.

D'autre part, l'acquisition d'un outil de gestion et de perception de la taxe de séjour pour un montant de 4 000 €.

Au niveau de la section de fonctionnement-dépenses pour l'annulation d'un titre de recette d'un montant de 3 769,92 € compensé par l'édition d'un nouveau titre.

Une facture avait été établie l'an dernier par l'Office du Tourisme pour la visite d'un groupe de touristes. La facture avait été émise au nom du secrétaire de cet organisme social, au lieu de son association. Il y a eu neutralisation de cette facture et réédition d'un nouveau titre pour un montant équivalent.

vote

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

	
Délibération n° 26	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service des Finances	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association « Solidarité Enfants du Liban »	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association « Solidarité Enfants du Liban »

Le LIBAN traverse une crise terrible, insoutenable pour nombre de familles déjà en situation de grande précarité avant la pandémie et l'explosion du 4 août 2020.

Pour celles du quartier de NABAA dont l'Association « Solidarité Enfants du LIBAN » s'occupe plus spécialement, et cela depuis presque 25 ans, il s'agit de survie.

Le sujet qui occupe les conversations des mamans dès le matin est invariablement celui de l'acquisition de riz et de pâtes pour les enfants, du lieu où les trouver, du prix pour pouvoir se les procurer, de celui aussi du « marché noir », en priant qu'un problème de santé n'intervienne pas parce que les médicaments sont devenus de plus en plus rares. Des traitements mettant en cause la vie sont maintenant introuvables. Le lait aussi est devenu inaccessible même pour les bébés. L'eau, non potable au robinet, ne peut plus être achetée que parcimonieusement et cela occasionne des déshydratations chez les enfants. A cela s'ajoutent les salaires dérisoires, les problèmes d'approvisionnement en électricité...

Aujourd'hui, la population ne vit plus mais survit.

La Commune d'Etaples-sur-mer souhaite apporter son soutien à ce peuple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association « Solidarité Enfants du Liban » soutenir son action auprès de ces familles.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 – article 6574.

Discussion

Monsieur GHESELLE, en tant que Président de l'association solidarité Enfants du Liban, quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire précise que cette délibération renforce les actions qui sont déjà menées par l'Association Solidarité enfants du Liban sur site. Cet argent est contrôlé et donné pour des achats bien particuliers et spécifiques aux familles nécessiteuses sans distinction de classe, de religion, c'est uniquement des familles libanaises.

Monsieur LAMOUR a été surpris de découvrir cette délibération. Ce point n'a pas été abordé à la commission des finances présidée par Monsieur WAUQUIER le 16 septembre.

Il aurait été intéressant de discuter de ce secours éventuel.

Nous aurions pu monter un projet différent. La somme de 1 000 € pour une situation aussi importante est insignifiante.

On aurait pu se rapprocher de la Fondation de France qui travaille déjà sur ce quartier où la situation est dramatique.

Monsieur LAMOUR allait voter contre ce rapport mais Monsieur le Maire a amené les précisions qui manquaient. L'association les Enfants du Liban d'Etaples-sur-mer est plus une association professionnelle. Monsieur le Maire a également précisé que cette aide irait à l'ensemble de la population sachant que dans ce quartier, il y a 70 % de Syriens. Il faut également noter que le FMI (Fonds Monétaire International) vient d'attribuer plus d'un milliard d'aide au Liban.

Il pense qu'avant de donner 1 000 €, on aurait pu se rapprocher de la Fondation de France et proposer une somme plus importante. Eventuellement 1 € par Etaplois, ce qui aurait représenté environ 10 000 €.

Il souhaite revoir cette délibération et faire en sorte de travailler plus humainement que de donner 1 000 € qui à son avis ne serviront pas à grand-chose.

Monsieur LAMOUR s'abstiendra.

Monsieur le Maire a bien entendu le souhait de Monsieur LAMOUR d'aider plus considérablement l'action envers le Liban. On sait que cette somme ira aux familles, effectivement 1 000 € ce n'est pas une somme conséquente.

Tout au long de l'année, nous sommes amenés à étudier d'autres versements exceptionnels pour d'autres lieux en difficulté.

On demandera au principal intéressé de bien confirmer que cette aide n'est pas donnée à une certaine tranche de population. On pourra étudier à l'avenir une autre manière d'aider davantage.

Il a bien entendu également le caractère d'urgence, il veillera à l'avenir que ces délibérations passent un peu plus tôt.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui s'investissent au quotidien pour des populations lointaines, pour des participations dans les associations, pour le travail bénévole. Il sait bien que les élus sont tous engagés dans différents dossiers, organismes ou associations.

vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions. Mr Bernard GHESELLE, Président de l'association « Solidarité Enfants du Liban » quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.